

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



**Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de
l'Administration**

**Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest
WARDIP – Composante Mauritanie**

CONTRAT n°016/CPI/WARDIP/2023

MODE DE SELECTION : Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout (SFQC)

OBJET : SELECTION D'UN CONSULTANT POUR REALISER UN APPUI TRANSACTIONNEL POUR L'EXTENSION DU BACKBONE Y COMPRIS LES ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET JURIDIQUES, LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PPP, LA PREPARATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ET L'ASSISTANCE A L'EVALUATION ET LA FINALISATION DE LA TRANSACTION

ATTRIBUTAIRE : le Groupement Compagnie Financière Cadmos/Bird & Bird /Progressus Corporation/JIDCOM

MONTANT : Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Trois Cent Cinquante Mille Dollars des Etats Unies (499.350USD) en Hors Taxes

CREDIT D'IMPOTS : Deux Millions Sept Cent Quarante Mille Quatre Cent Trente Deux Ouguiyas et Quatre Vingt Centimes (2.740. 432, 80 MRU)

DELAI D'EXECUTION : Estimé à un an

FINANCEMENT : Crédit N° : IDA-4020

VISA DU PR-CPMP

SV



Table des Matières

I.	<u>Modèle de Contrat</u>	3
II.	<u>Conditions générales du Contrat</u>	5
A.	<u>Dispositions générales</u>	5
	1. <u>Définitions</u>	5
	2. <u>Relations entre les Parties</u>	7
	3. <u>Droit applicable au Contrat</u>	7
	4. <u>Langue</u>	7
	5. <u>Titres</u>	7
	6. <u>Notifications</u>	7
	7. <u>Lieux</u>	7
	8. <u>Autorité du Chef de file</u>	7
	9. <u>Représentants autorisés</u>	7
	10. <u>Fraude et Corruption</u>	7
B.	<u>Commencement, achèvement, amendement et résiliation du Contrat</u>	8
	11. <u>Entrée en vigueur du Contrat</u>	8
	12. <u>Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur</u>	8
	13. <u>Commencement des Services</u>	8
	14. <u>Achèvement du Contrat</u>	8
	15. <u>Contrat formant un tout</u>	8
	16. <u>Avenants</u>	8
	17. <u>Force Majeure</u>	9
	18. <u>Suspension</u>	10
	19. <u>Résiliation</u>	10
C.	<u>Obligations du Consultant</u>	13
	20. <u>Dispositions générales</u>	13
	21. <u>Conflit d'intérêts</u>	14
	22. <u>Obligation de réserve</u>	15
	23. <u>Responsabilité du Consultant</u>	15
	24. <u>Assurance à la charge du Consultant</u>	15
	25. <u>Comptabilité, inspection et audits</u>	16
	26. <u>Obligations en matière de rapports</u>	16
	27. <u>Propriété des documents préparés par le Consultant</u>	16
	28. <u>Equipement, véhicules et fournitures</u>	17
D.	<u>Personnel du Consultant et Sous-traitants</u>	17
	29. <u>Description du Personnel-clé</u>	17
	30. <u>Remplacement de Personnel-clé</u>	17
	31. <u>Retrait de personnel ou de sous-traitant</u>	17
E.	<u>Obligations du Client</u>	18
	32. <u>Assistance et exonérations</u>	18
	33. <u>Accès au site du Projet</u>	19
	34. <u>Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes</u>	19
	35. <u>Services, installations et propriétés du Client</u>	19
	36. <u>Personnel de Contrepartie</u>	19
	37. <u>Paiements</u>	19



<u>F.</u>	<u>Paiements versés au Consultant</u>	20
	38. <u>Prix du Contrat</u>	20
	39. <u>Impôts et taxes</u>	20
	40. <u>Monnaie de paiement</u>	20
	40.1 <u>Modalités de facturation et de paiement</u>	20
	42. <u>Intérêts moratoires</u>	21
<u>G.</u>	<u>Equité et bonne foi</u>	21
	43. <u>Bonne foi</u>	21
<u>H.</u>	<u>Règlement des différends</u>	22
	44. <u>Règlement amiable</u>	22
	45. <u>Règlement des différends</u>	22
<u>III.</u>	<u>Règles de la Banque</u>	23
<u>IV.</u>	<u>Conditions particulières du Contrat</u>	25
<u>V.</u>	<u>Annexes</u>	33
	<u>Annexe A – Termes de Reference</u>	33
	<u>Annexe B – personnel clé</u>	33
	<u>Annexe C – Décomposition du prix du Contrat</u>	126
	<u>Annexe D - Formulaire de garantie de remboursement de l’avance</u>	128
	<u>Annexe E - Pouvoirs</u>	128

SV



I. CONTRAT REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent CONTRAT (intitulé ci-après le « Contrat ») est passé le 2024, entre, d'une part, **le Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA)**, ayant son établissement principal à l'Immeuble des Ministères Numéro 2. – Nouakchott, Mauritanie, représentée par **S.E.M. Mohamed Abdallahi LOULY, Ministre, agissant au nom du Gouvernement**,

Ci-après appelé l'Autorité contractante et,

D'autre part, un groupement constitué des entités suivantes, dont chacune d'entre elles sera conjointement et solidairement responsable à l'égard du Client pour l'exécution de toutes les obligations contractuelles, à savoir **Compagnie Financière CADMOS / BIRD & BIRD / Progressus Corporation / JIDCOM** (ci-après appelés le « Consultant »).

ATTENDU QUE

- (a) le Client a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans les Conditions générales jointes au Contrat (ci-après intitulées les « Services ») ;
- (b) le Consultant, ayant démontré au Client qu'il a la capacité professionnelle, l'expertise et les ressources techniques requises, a convenu d'exécuter les Services conformément aux termes et conditions arrêtés au Contrat ;
- (c) le Client a reçu un *crédit de l'Association internationale de Développement (appelée ci-après « la Banque »)* en vue de contribuer au financement du coût du Projet et des Prestations et se propose d'utiliser une partie de ce *crédit* pour régler les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu (i) que les paiements effectués par la Banque ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de la Banque, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de *crédit* ; ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. et (iii) qu'aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir des dispositions de l'Accord de *crédit*, ni prétend détenir une créance sur les fonds provenant du *crédit*.

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés partie intégrante du présent Contrat :
 - (a) les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 (– Fraude et Corruption)
 - (b) les Conditions particulières du Contrat
 - (c) les Annexes :
 - Annexe A : Termes de Référence
 - Annexe B : Personnel clé

SV



Annexe C : Décomposition du Prix du Contrat

Annexe D : Formulaire de garantie bancaire pour le remboursement de l'avance

Annexe E : Pouvoirs

En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : les Conditions particulières du Contrat, les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1, l'Annexe A, l'Annexe B, l'Annexe C, l'Annexe D. Toute référence audit Contrat s'entendra comme incluant, lorsque le contexte le permettra, la référence aux Annexes.

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat ; en particulier :

- (a) le Consultant fournira les Services conformément aux conditions du Contrat ; et
- (b) le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au Contrat ont fait signer le Contrat en leurs noms respectif le jour et l'an ci-dessus :

Fait à Nouakchott le

et ont signé :

POUR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Signé par S.E.M. Mohamed Abdallahi LOULY,

Ministre de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de
l'Administration

POUR le Groupement CADMOS/BIRD-BIRD/PROGRESSUS/JIDCOM

Pour et au nom de chacun des Partenaires du Consultant,

Compagnie Financière Cadmos, Bird & Bird, Progressus Corporation et JIDCOM

Signé par Monsieur Stéphane de Vaucelles

Associé-Gérant de la Compagnie Financière CADMOS

SV



II. Conditions générales du Contrat

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. Définitions

- 1.1 A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le Contrat, les termes ci-après ont les significations suivantes : « Droit applicable » désigne les lois et autres textes ayant force de loi dans le pays du Gouvernement ou dans tout autre pays indiqué, le cas échéant, dans les **Conditions Particulières du Contrat (CPC)**, au fur et à mesure de leur publication et de leur mise en vigueur
- (b) « Règlements applicables » désigne les Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre du financement des Projets d'Investissement, dont la date est indiquée aux **CPC**.
 - (c) La « Banque » désigne la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ou l'Association Internationale de Développement (AID).
 - (d) « L'Emprunteur » désigne le gouvernement, l'agence gouvernementale ou toute autre entité ayant signé l'accord de prêt avec la Banque,
 - (e) Le « Client » désigne l'agence d'exécution avec laquelle le Consultant sélectionné signe le Contrat de prestations de services.
 - (f) Le « Consultant » désigne la personne morale ou l'entité légale qui peut fournir ou qui fournit les prestations au Client en vertu du contrat.
 - (g) Le « Contrat » désigne le contrat signé par le Client et le Consultant et tous les documents annexés énumérés à la Clause 1, à savoir les Conditions générales du Contrat (CGC), les Conditions particulières du Contrat (CPC) et les Annexes.
 - (h) « Jour » désigne une journée calendaire, sauf si stipulé autrement.
 - (i) « Date d'entrée en vigueur » désigne la date à laquelle le Contrat entrera en vigueur, conformément à la Clause 11 du CGC.
 - (j) « Experts » désigne collectivement le personnel clé, et les autres personnels du Consultant, des sous-traitants ou des partenaires de groupement, assignés par le Consultant pour la réalisation des services ou une partie de ceux-ci dans le cadre du contrat.

SV



- (k) « Monnaie étrangère » : toute monnaie autre que celle du pays du Client.
- (l) « CGC » Conditions Générales du Contrat.
- (m) « Gouvernement » : le Gouvernement du pays du Client.
- (n) « Groupement » signifie une association de deux Consultants ou plus disposant, ou non, d'une personnalité juridique distincte de celle des partenaires le constituant, dans lequel un des partenaires dispose de l'autorité afin de mener les affaires au nom et pour le compte de tous les partenaires du groupement, et dont les partenaires sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du Contrat vis-à-vis du Client.
- (o) « Personnel-clé » désigne un expert fourni par le Consultant, dont les qualifications professionnelles, le savoir-faire, les connaissances et l'expérience sont essentielles à la réalisation des Services dans le cadre du Contrat, et dont le CV a été pris en compte pour l'évaluation technique de la Proposition du Consultant.
- (p) « Monnaie nationale » : la monnaie du pays du Client.
- (q) « Autre personnel » désigne un personnel fourni par le Consultant ou un sous-traitant, affecté à la réalisation des Services d'une partie des Services dans le cadre du Contrat.
- (r) « Partie » : le Client ou le Consultant, selon le cas ; et, « Parties » : le Client et le Consultant.
- (s) « Règlement de Passation des Marchés signifie le Règlement de la Banque mondiale applicables aux Emprunteurs.
- (t) « CPC » : Conditions particulières du Contrat, qui modifient ou complètent les CGC.
- (u) « Services » : désigne les prestations devant être effectuées par le Consultant dans le cadre du Contrat, décrits à l'Annexe A jointe.
- (v) « Sous-Traitant » : désigne toute personne physique ou morale avec laquelle le Consultant passe un accord de sous-traitance d'une partie des Services, le Consultant conservant la responsabilité entière pour l'exécution du Contrat.
- (w) « Tiers » désigne toute personne ou entité autre que le Gouvernement, le Client, le Consultant ou ses Sous-Traitants.

SV



- 2. Relations entre les Parties** 2.1 Aucune disposition figurant au Contrat ne peut être interprétée comme créant une relation de commettant à préposé, ou établissant un lien de subordination d'employé à employeur entre le Client et le Consultant. Dans le cadre du Contrat, le Consultant est pleinement responsable du Personnel exécutant les Services et de ses Sous-Traitants, le cas échéant, et des Services exécutés par ces derniers ou en leur nom.
- 3. Droit applicable au Contrat** 3.1. Le Contrat, sa signification, son interprétation, et les relations s'établissant entre les Parties seront régis par le Droit applicable.
- 4. Langue** 4.1. Le Contrat a été rédigé dans la langue indiquée dans les **CPC**, qui sera la langue faisant foi pour toutes questions relatives à la signification ou à l'interprétation du Contrat.
- 5. Titres** 5.1. Les titres ne limiteront, ne modifieront, ni n'affecteront en rien la signification du Contrat.
- 6. Notifications** 6.1. Toute notification nécessaire ou permise en vertu du Contrat devra l'être sous forme écrite, dans la langue indiquée à la Clause 4. Une telle notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée à cette Partie à l'adresse indiquée dans les **CPC**.
- 6.2. Une Partie peut changer son adresse aux fins de notification en donnant à l'autre partie notification écrite envoyée à l'adresse indiquée dans les **CPC**.
- 7. Lieux** 7.1. Les Services sont exécutés sur les lieux indiqués à l'**Annexe A** jointe et, lorsque la localisation d'une tâche particulière n'est pas précisée, en des lieux que le Client approuvera, dans le pays de son Gouvernement ou à l'étranger.
- 8. Autorité du Chef de file** 8.1. Si le Consultant est constitué par un groupement de plus d'une entité, les partenaires autorisent par la présente l'entité Chef de file indiquée dans les **CPC** à exercer en leur nom tous les droits, et remplir toutes les obligations envers le Client en vertu du Contrat et à recevoir, notamment, les instructions et les paiements effectués par le Client.
- 9. Représentants autorisés** 9.1. Toute action qui peut ou qui doit être effectuée, et tout document qui peut ou qui doit être établi en vertu du Contrat par le Client ou par le Consultant, pourra l'être par les représentants désignés dans les **CPC**.
- 10. Fraude et Corruption** 10.1. La Banque exige le respect de ses Directives Anti-Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, telles que décrites dans l'Annexe 1 des CGC.
- a. **Commissions et rétributions** 10.2. Le Client exige que le Consultant l'informe des commissions et rétributions éventuellement payées ou devant être payées à

SV



des agents en rapport avec la Proposition et l'exécution du Contrat. Le Consultant doit au minimum indiquer le nom et l'adresse de l'agent ou tout autre bénéficiaire, le montant et la monnaie de paiement et le motif dudit paiement. Si le Consultant manque à l'obligation de fournir les renseignements ainsi exigés sur les commissions et rétributions, le Client a le droit de résilier le Contrat et la Banque a le droit d'appliquer les sanctions prévues.

B. COMMENCEMENT, ACHEVEMENT, AMENDEMENT ET RESILIATION DU CONTRAT

- | | |
|--|--|
| 11. Entrée en vigueur du Contrat | 11.1 Le Contrat entrera en vigueur à la date (« Date d'entrée en vigueur ») de la notification faite par le Client au Consultant de commencer à fournir les Services. Cette notification confirmera que les conditions d'entrée en vigueur du Contrat, le cas échéant, énumérées dans les CPC ont été remplies. |
| 12. Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur | 12.1 Si le Contrat n'est pas entré en vigueur dans les délais indiqués dans les CPC à partir de la date de signature du Contrat par les Parties, chacune des Parties peut, par préavis notifié par écrit de vingt et deux (22) jours au moins adressés à l'autre Partie, déclarer le Contrat nul et non avenue, auquel cas nulle Partie ne pourra élever de réclamation du fait du Contrat envers l'autre Partie. |
| 13. Commencement des Services | 13.1 Le Consultant confirmera la disponibilité du Personnel clé et commencera l'exécution des Services dans le délai suivant la Date d'entrée en vigueur indiqué dans les CPC . |
| 14. Achèvement du Contrat | 14.1 A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de la Clause CGC 19 ci-après, le Contrat prendra fin dans le délai suivant la Date d'entrée en vigueur indiqué dans les CPC . |
| 15. Contrat formant un tout | 15.1 Le Contrat contient toutes les clauses et dispositions convenues entre les Parties. Aucun agent ou représentant des Parties n'a le pouvoir de lier les Parties par une déclaration, promesse, engagement ou accord qui ne soit contenu dans le Contrat. |
| 16. Avenants | 16.1 Aucun avenant aux termes et conditions du Contrat, y compris des modifications portées à l'étendue des Services, ne pourra être effectué sans accord écrit entre les Parties. Toutefois, chaque Partie accordera l'attention nécessaire à toute proposition de modification ou de changement présentée par l'autre Partie. |

SV



- 16.2 Le consentement préalable et écrit de la Banque est requis en cas de toute modification ou variation de quelque importance.

17. Force Majeure

a. Définition

- 17.1 Aux fins du Contrat, le terme « force majeure » signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie, qui n'est pas prévisible, qui est inévitable et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être considérée comme étant impossible dans de telles circonstances ; les cas de force majeure comprennent, mais ne sont pas limités à : guerres, émeutes, troubles civils, tremblements de terre, incendies, explosions, tempêtes, inondations ou autres catastrophes naturelles, grèves, ou autres actions revendicatives, confiscations, ou fait du prince.

- 17.2 Ne constituent pas des cas de force majeure : (i) les événements résultant d'une négligence ou d'une action délibérée d'une des Parties ou d'un de ses Sous-Traitants, agents ou employés, (ii) les événements qu'une Partie agissant avec diligence aurait été susceptible de prendre en considération au moment de la conclusion du Contrat et d'éviter ou de surmonter dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

- 17.3 L'insuffisance de fonds et le défaut de paiement ne constituent pas des cas de force majeure.

b. Non rupture de Contrat

- 17.4 Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation a pris toutes précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du Contrat.

c. Dispositions à prendre

- 17.5 La Partie affectée par un cas de force majeure doit continuer de s'acquitter, dans toute la mesure du possible, de ses obligations en vertu de ce Contrat et doit prendre toutes les dispositions raisonnables pour minimiser les conséquences de force majeure.

- 17.6 La Partie affectée par un cas de force majeure doit en avvertir l'autre Partie dans les plus brefs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours après l'apparition de l'événement, apporter la preuve de l'existence et de la cause de cet événement, et de la même façon notifier dans les plus

SV



brefs délais à l'autre Partie le retour à des conditions normales.

17.7 Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

17.8 Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter les Services à la suite d'un cas de force majeure, le Consultant, sur instructions du Client, doit

(a) cesser ses activités et démobiliser, auquel cas il sera remboursé des coûts raisonnables et nécessaires encourus et de ceux afférents à la reprise des Services si le Client le lui demande, ou

(b) continuer l'exécution des Services autant que faire se peut, auquel cas, le Consultant continuera d'être rémunéré conformément aux termes du Contrat ; il sera également remboursé dans une limite raisonnable pour les frais additionnels nécessaires qu'il aurait encourus.

17.9 En cas de désaccord entre les Parties quant à l'existence ou à la gravité d'un cas de force majeure, le différend sera tranché conformément aux dispositions des clauses 44 et 45 des CGC.

18. Suspension

18.1 Le Client a le droit de suspendre les paiements au Consultant en lui envoyant une lettre de notification de suspension si le Consultant manque de s'acquitter de ses obligations contractuelles, y compris la fourniture des Services. Cette lettre de notification de suspension (i) précisera la nature du manquement et (ii) demandera au consultant d'expliquer la raison du manquement et de chercher à y remédier dans une période ne dépassant pas trente (30) jours après la réception par le Consultant de la notification de suspension.

19. Résiliation

19.1 Le Contrat peut être résilié par l'une quelconque des parties dans les conditions ci-après :

a. Par le Client

19.1.1. Le Client a le droit de résilier le Contrat à la suite de l'un quelconque des événements indiqués aux paragraphes (a) à (f) de la présente Clause. Dans un tel cas, le Client remettra un préavis par notification écrite d'un minimum de trente (30) jours au Consultant dans le cas des événements visés sous (a) à (d), de soixante (60) jours dans le cas des

SV



événements visés sous (e) et de cinq (5) jours dans le cas des événements visés sous (f) :

- (a) si le Consultant ne remédie pas à un manquement à ses obligations contractuelles, suivant notification de suspension conforme aux dispositions de la Clause 18 ci-dessus ;
- (b) si le Consultant (ou, si le Consultant est constitué par plusieurs entités juridiques, l'un des partenaires) fait faillite ou entre en règlement judiciaire, en liquidation ou redressement judiciaire, que ce soit volontairement ou non ;
- (c) si le Consultant ne se conforme pas à la décision finale prise à la suite d'une procédure d'arbitrage engagée conformément aux dispositions de la Clause 45.1 ci-après ;
- (d) si, suite à un cas de force majeure, le Consultant est dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Services pendant une période supérieure à soixante (60) jours ;
- (e) si le Client, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le Contrat ;
- (f) si le Consultant manque à son obligation de confirmer la disponibilité du personnel-clé comme exigé à la Clause 13 ci-avant.

19.1.2. En outre, si le Client établit que le Consultant s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives ou obstructives lors de l'obtention ou lors de l'exécution du Contrat, le Client a le droit de résilier le Contrat après notification écrite de quatorze (14) jours au Consultant.

b. Par le Consultant

19.1.3. Le Consultant a le droit de résilier le Contrat, par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours suivant l'apparition de l'un des cas décrits aux paragraphes (a) à (d) ci-après :

- (a) si le Client ne règle pas, dans les quarante-cinq (45) jours suivant réception de la notification écrite du Consultant d'un retard de paiement, les sommes qui sont dues au

SV



Consultant, conformément aux dispositions du Contrat, et non sujettes à contestation conformément aux dispositions de la Clause 45.1 ci-après ;

- (b) si, à la suite d'un cas de force majeure, le Consultant se trouve dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Services pendant une période d'au moins soixante (60) jours ;
- (c) si le Client ne se conforme pas à la décision finale prise suite à une procédure d'arbitrage conduite conformément aux dispositions de la Clause 45.1 ci-après ; ou
- (d) si le Client a manqué à ses obligations contractuelles et n'y a pas remédié dans un délai de quarante-cinq (45) jours (ou tout délai additionnel que le Consultant aurait accepté par écrit) après réception de la notification faite par le Consultant de ce manquement.

c. Cessation des droits et obligations

19.1.4. Tous droits et obligations contractuelles des Parties cesseront à la résiliation du Contrat conformément aux dispositions des Clauses 12 ou 19, ou à l'achèvement du Contrat conformément aux dispositions de la Clause 14, à l'exception (i) des droits et obligations qui pourraient demeurer à la date de résiliation ou d'achèvement du Contrat, (ii) de l'obligation de réserve définie dans la Clause 22 ci-après, (iii) de l'obligation qu'a le Consultant d'autoriser l'inspection, la copie et la vérification des comptes et écritures, conformément à la Clause 25 ci-après, et (iv) des droits qu'une Partie pourrait conserver conformément aux dispositions du Droit applicable.

d. Cessation des Services

19.1.5. Sur résiliation du Contrat par notification de l'une des Parties à l'autre conformément aux dispositions des Clauses 19 (a) ou 19 (b) ci-dessus, le Consultant devra, dès l'envoi ou la réception de cette notification, prendre les mesures permettant de conclure au mieux les Services et tenter de restreindre dans toute la mesure du possible les dépenses correspondantes. En ce qui concerne les documents préparés par le Consultant, et les équipements et autres contributions du Client, le

SV



Consultant procédera comme indiqué aux Clauses 27 et 28 ci-après.

e. Paiement à la suite de la résiliation

19.1.6. Suite à la résiliation du Contrat, le Client réglera au Consultant les sommes suivantes :

- (a) le paiement des Services qui auront été effectués de manière satisfaisante jusqu'à la date de résiliation ; et
- (b) dans les cas de résiliation définis dans les paragraphes (d) à (e) de la Clause 19.1.1 ci-dessus, le remboursement dans une limite raisonnable des dépenses résultant de la conclusion rapide et en bon ordre du Contrat, ainsi que des dépenses de rapatriement du personnel du Consultant.

C. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

20. Dispositions générales

a. Normes de réalisation

20.1 Le Consultant exécutera les Services et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ; pratiquera une saine gestion ; utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces. Dans le cadre de l'exécution du Contrat ou des Services, le Consultant se comportera toujours en conseiller loyal du Client, et défendra en toute circonstance les intérêts légitimes du Client dans ses rapports avec les Sous-Traitants ou les Tiers.

20.2 Le Consultant emploiera et fournira les experts et sous-traitants, disposant des qualifications et de l'expérience nécessaires pour la réalisation des Services.

20.3 Le Consultant peut sous-traiter une partie des Services sous la condition expresse que le personnel-clé et sous-traitants aient été approuvés par le Client au préalable. Indépendamment d'une telle approbation, le Consultant demeure entièrement responsable pour la réalisation des Services.

b. Droit applicable aux Services

20.4 Le Consultant exécutera les Services conformément au Droit applicable et prendra toute mesure possible pour que les

SV



Sous-Traitants, ainsi que le personnel du Consultant et des Sous-Traitants, respectent le Droit applicable.

20.5 Durant l'exécution du Contrat, le Consultant se conformera aux interdictions d'importation de biens et services dans le pays du Client quand

(a) la législation ou la réglementation publique du pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec un pays, ou

(b) en application d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit tout paiement à des personnes physiques ou morales d'un pays.

20.6 Le Client fera connaître par écrit au Consultant les coutumes locales qu'il devra respecter, et le Consultant devra respecter ces coutumes locales, après une telle notification.

21. Conflit d'intérêts

21.1 Le Consultant protégera avant tout les intérêts du Client sans prendre en compte l'éventualité d'une mission future et évitera strictement tout conflit d'intérêts avec d'autres missions ou avec les intérêts de sa propre société.

a. Commissions, rabais, etc.

21.1.1 Le paiement au Consultant, qui sera versé conformément aux dispositions des Clauses 38 à 42, constituera le seul paiement au titre du Contrat et, sous réserve des dispositions de la Clause 21.1.3 ci-après, le Consultant n'acceptera pour lui-même aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du Contrat ou dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et il s'efforcera à ce que son Personnel et ses agents, ainsi que les Sous-Traitants, leur Personnel et leurs agents, ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature.

21.1.2 Si, dans le cadre de l'exécution de ses Services, le Consultant est chargé de conseiller le Client en matière d'achat de biens, travaux ou services, il se conformera aux Règles applicables de la Banque et exercera en toutes circonstances ses responsabilités de façon à protéger au mieux les intérêts du Client. Tout rabais ou commission obtenu par le Consultant dans l'exercice de ses

SV



- responsabilités en matière de passation des marchés sera reversé au Client.
- b. Non-participation du Consultant et de ses associés à certaines activités**
- 21.1.3 Le Consultant, ainsi que ses affiliés ou Sous-Traitants et leurs affiliés, s'interdisent, pendant la durée du Contrat et à son issue, de fournir des biens, travaux ou services (autres que services de consultants) destinés à tout projet découlant des Services fournis pour la préparation ou la mise en œuvre du projet.
- c. Interdiction d'activités incompatibles**
- 21.1.4 Le Consultant, et sous sa responsabilité ses Sous-Traitants et leur personnel, ne devront pas s'engager, directement ou indirectement dans des activités commerciales ou professionnelles qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées en vertu du Contrat.
- d. Obligation de signaler les activités conflictuelles**
- 21.1.5 Le Consultant, et sous sa responsabilité ses Sous-Traitants et leur personnel ont l'obligation de signaler au Client toute situation réelle ou potentielle de conflit qui pourrait avoir un impact sur leur capacité à servir au mieux les intérêts du Client, ou qui pourrait être perçue comme telle. Tout manquement à signaler une telle situation peut conduire à la disqualification du Consultant ou à la résiliation du Contrat.
- 22. Obligation de réserve**
- 22.1 Le Consultant et son Personnel, s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux Services ni à rendre publiques les recommandations formulées lors de l'exécution des Services ou qui en découleraient sans autorisation préalable écrite du Client.
- 23. Responsabilité du Consultant**
- 23.1 Sous réserve des dispositions supplémentaires figurant dans les **CPC** le cas échéant, les responsabilités du Consultant en vertu du Contrat sont celles prévues par le Droit applicable.
- 24. Assurance à la charge du Consultant**
- 24.1 Le Consultant : (i) prendra et maintiendra, et fera en sorte que ses Sous-Traitants prennent et maintiennent à ses frais (ou aux frais des Sous-Traitants, le cas échéant), mais conformément aux termes et conditions approuvés par le Client, une assurance couvrant les risques et pour les montants indiqués dans les **CPC**, et (ii) à la demande du Client, lui fournira la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées. Le Consultant devra prendre cette assurance avant le commencement des Services comme indiqué à la Clause 13 ci-avant.

SV



- 25. Comptabilité, inspection et audits**
- 25.1 Le Consultant tiendra à jour et de façon systématique la comptabilité et la documentation relative aux Services, selon des principes de comptabilité généralement reconnus, et sous une forme suffisamment détaillée pour permettre d'identifier clairement les durées d'intervention, les changements éventuels et les coûts ; il veillera à ce que ses sous-traitants et prestataires agissent de la même manière.
- 25.2 En conformité avec le paragraphe 2.2 e de l'Annexe 1 des Conditions générales, le Consultant permettra et s'assurera que ses sous-traitants et prestataires permettent à la Banque et/ou à des personnes qu'elle désignera d'inspecter les documents et pièces comptables relatifs à la soumission de la Proposition et à l'exécution du Contrat et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par la Banque, si la Banque en fait la demande. L'attention du Consultant est attirée sur la Clause 10 ci-avant qui stipule, entre autres, que le fait d'entraver l'exercice par la Banque de son droit d'examen et de vérification tel que prévu par la présente clause constitue une pratique interdite pouvant conduire à la résiliation du Contrat (ainsi qu'à la l'exclusion dans le cadre du régime en vigueur concernant les sanctions de la Banque).
- 26. Obligations en matière de rapports**
- 26.1 Le Consultant fournira au Client les rapports et documents indiqués dans l'**Annexe A** ci-jointe, dans la forme, les délais et selon les quantités indiquées dans cette Annexe.
- 27. Propriété des documents préparés par le Consultant**
- 27.1 Sauf disposition contraire stipulée dans les **CPC**, tous les rapports et renseignements se rapportant aux Services, cartes, plans, dessins, spécifications, bases de données, autres documents et logiciels, et tous matériaux collectés ou préparés par le Consultant pour le compte du Client en vertu du Contrat auront un caractère confidentiel et deviendront et demeureront la propriété du Client. Le Consultant les remettra au Client avant la résiliation ou l'achèvement du Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Consultant pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels mais il ne pourra pas faire usage de ceux-ci pour des motifs sans relation avec le Contrat sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du Client.
- 27.2 Si le Consultant doit passer un accord de brevet avec des tiers pour la conception de ces plans, dessins, spécifications, bases de données, autres documents et logiciels, il devra obtenir l'approbation écrite préalable du Client qui aura le droit, à sa discrétion, de demander à recouvrer le coût des dépenses encourues pour le développement des programmes concernés. Toutes autres restrictions pouvant concerner

SV



l'utilisation de ces documents et logiciels à une date ultérieure seront, le cas échéant, indiquées dans les **CPC**.

- 28. Equipement, véhicules et fournitures**
- 28.1 Les équipements, véhicules et fournitures mis à la disposition du Consultant par le Client ou achetés en tout ou en partie grâce à des fonds fournis par le Client, seront propriété du Client et seront marqués en conséquence. Après résiliation du contrat ou à son achèvement, le Consultant remettra au Client un inventaire de ces équipements, véhicules et fournitures et les traitera conformément aux instructions du Client. Le Consultant, sous réserve d'instructions écrites contraires du Client, prendra une assurance pour les équipements, véhicules et fournitures, qui demeurera en place tant que ces biens resteront en sa possession, aux frais du Client et pour un montant égal à leur valeur de remplacement.
- 28.2 Les équipements et fournitures apportés par le Consultant et son Personnel dans le pays du Gouvernement et utilisés pour les besoins de la mission ou aux fins d'usage personnel resteront propriété du Consultant ou de son Personnel, selon le cas.

D. PERSONNEL DU CONSULTANT ET SOUS-TRAITANTS

- 29. Description du Personnel-clé**
- 29.1 Les titres, les descriptions de postes, les qualifications minimales et la durée estimative d'engagement nécessaire à l'exécution des Services pour les membres clé du Personnel-clé du Consultant sont décrits dans l'**Annexe B**.
- 30. Remplacement de Personnel-clé**
- 30.1 Sauf dans le cas où le Client donne son accord par écrit, aucun changement ne sera apporté au Personnel-clé.
- 30.2 Nonobstant ce qui précède, le remplacement de personnel-clé durant l'exécution du Contrat ne pourra être envisagé qu'après demande écrite formulée par le Consultant et pour des raisons indépendantes de la volonté du Consultant, notamment décès ou incapacité pour raisons médicales. Dans un tel cas, aux fins de remplacement, le Consultant fournira une personne de qualification égale ou supérieure, au même taux de rémunération.
- 31. Retrait de personnel ou de sous-traitant**
- 31.1 Si le Client découvre qu'un des membres du Personnel ou sous-traitant s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou si le Client établit qu'un des membres du Personnel ou sous-traitant s'est livré à la corruption ou à des pratiques frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives, lors de l'exécution des Services, le

SV



Consultant doit pourvoir à son remplacement, sur demande écrite du Client.

- 31.2 Si le Client estime qu'un des membres du Personnel clé, autre personnel ou sous-traitant n'a pas la compétence nécessaire ou se révèle incapable de remplir ses fonctions, le Client a le droit de demander son remplacement, en spécifiant les motifs.
- 31.3 Tout remplacement de personnel ou sous-traitant doit être effectué par un remplaçant dont les qualifications et l'expérience sont au moins équivalentes à celles du personnel remplacé, et qui doit être acceptable au Client.
- 31.4 Le Consultant prendra à sa charge tous les frais de voyage et autres résultant du retrait et/ou remplacement de personnel clé.

E. OBLIGATIONS DU CLIENT

32. Assistance et exonérations

- 32.1 Sauf indication contraire dans les CPC, le Client fera son possible pour :
 - (a) assister le Consultant pour obtenir les permis de travail et autres documents qui lui sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des Services ;
 - (b) assister le Consultant pour obtenir rapidement pour son Personnel clé et, le cas échéant, leurs familles, les visas d'entrée et de sortie, les permis de résidence, et tous autres documents requis pour leur séjour dans le pays du Client durant l'exécution des Services ;
 - (c) faciliter le dédouanement des biens nécessaires à l'exécution des Services et des effets personnels appartenant au Personnel et à leurs familles ;
 - (d) donner aux agents et représentants officiels du Gouvernement les instructions et informations nécessaires à l'exécution rapide et efficace des Services ;
 - (e) assister le Consultant, le Personnel clé et ses Sous-Traitants à obtenir une exonération de toute obligation d'enregistrement, ou toute autorisation d'exercer leur profession en société ou à titre individuel dans le pays du Client, conformément aux dispositions du Droit applicable ;
 - (f) assister le Consultant, ses Sous-Traitants et leur Personnel clé, conformément aux dispositions du Droit applicable, à obtenir les autorisations d'importer dans le pays du Client des montants en monnaie étrangères raisonnables au titre de l'exécution des Services et des

SV



besoins du Personnel, et de réexporter les montants en monnaie étrangères qui ont été versés au Personnel au titre de l'exécution des Services ; et

- (g) accorder au Consultant toute autre assistance indiquée, le cas échéant, dans les **CPC**.

33. Accès au site du Projet

33.1 Le Client garantit au Consultant l'accès libre, gratuit et sans entrave aux sites dont l'accès est nécessaire pour l'exécution des Services. Le Client sera responsable pour tout dommage aux biens, meubles et immeubles qui peuvent en résulter, et exonèrera le Consultant et son Personnel de la responsabilité de tels dommages, à moins qu'ils ne résultent d'un manquement ou de la négligence du Consultant, Sous-Traitants ou leur Personnel.

34. Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes

34.1 Si, après la date de signature du Contrat, le Droit applicable aux impôts et taxes dans le pays du Client est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts à la charge du Consultant au titre de l'exécution des Services, la rémunération et les dépenses remboursables payables au Consultant, augmenteront ou diminueront en conséquence par accord entre les Parties, et le Contrat figurant à la Clause 38.1 sera ajusté en conséquence.

35. Services, installations et propriétés du Client

35.1 Le Client mettra gratuitement à la disposition du Consultant et du Personnel, aux fins de l'exécution des Services, les services, installations et propriétés indiqués à **l'Annexe A** aux dates et selon les modalités figurant à **ladite Annexe**.

36. Personnel de Contrepartie

36.1 Le Client mettra gratuitement à la disposition de Consultant les personnels de contrepartie cadre et d'appui, qui seront sélectionnés par le Client assisté du Consultant, si cela est mentionné à **l'Annexe A**.

36.2 Le personnel de contrepartie cadre et d'appui, à l'exclusion du personnel de liaison du Client, travaillera sous la direction exclusive du Consultant. Si un membre du Personnel de contrepartie n'exécute pas de façon satisfaisante les tâches qui lui sont confiées par le Consultant dans le cadre du poste auquel il a été affecté, le Consultant pourra demander qu'il soit remplacé ; à moins d'un motif sérieux, le Client ne pourra pas refuser de donner suite à la requête du Consultant.

37. Paiements

37.1 Le Client effectuera les paiements au Consultant au titre des Services rendus dans le cadre du Contrat, pour les livrables stipulés dans **l'Annexe A** et conformément aux dispositions des Clauses du chapitre F ci-après.

SV



F. PAIEMENTS VERSES AU CONSULTANT

- 38. Prix du Contrat**
- 38.1 Le prix du Contrat est fixe et indiqué dans les **CPC**. La décomposition du prix du Contrat est fournie à l'**Annexe C**.
- 38.2 Aucune modification au prix du Contrat mentionné à la Clause 38.1 ne peut être effectuée sans l'accord des deux Parties aux fins de réviser l'étendue des Services selon la Clause 16 des CGC, et d'amender par écrit les Termes de Référence dans l'**Annexe A**.
- 39. Impôts et taxes**
- 39.1 Sauf indication contraire dans les **CPC**, le Consultant, les Sous-Traitants et le Personnel paieront les impôts, droits, taxes et autres charges imposés en vertu du Contrat.
- 39.2 A titre d'exception à ce qui précède, et comme indiqué aux **CPC**, tous les impôts indirects identifiables (identifiés comme tels lors des négociations du Contrat) seront remboursés au Consultant ou seront payés par le Client au nom du Consultant.
- 40. Monnaie de paiement**
- 40.1 Les paiements au titre du Contrat seront effectués dans la (les) monnaie(s) indiquée(s) au Contrat.
- 40.1 Modalités de facturation et de paiement**
- 41.1 Le montant total payé au Consultant dans le cadre du Contrat ne dépassera pas le prix du Contrat conformément à la Clause 38.1.
- 41.2 Les paiements dans le cadre du Contrat seront des montants forfaitaires au titre des livrables identifiés dans l'**Annexe A**. Les paiements seront versés au compte du Consultant sur la base du calendrier présenté dans les **CPC**.
- 41.2.1 *Avance* : Dans les délais prévus après la date d'entrée en vigueur, le Client versera au Consultant une avance du montant indiqué dans les **CPC**. Sauf mention contraire dans les **CPC**, l'avance sera payée après constitution par le Consultant d'une garantie bancaire émise en faveur du Client auprès d'une banque qui lui est acceptable, pour un montant (ou des montants) en la (ou les) monnaie(s) précisée(s) dans les **CPC** ; cette garantie devra (i) rester valide jusqu'à ce que l'avance ait été entièrement remboursée, et (ii) se présenter sous la forme définie dans l'**Annexe D** ou sous toute autre forme que le Client aura approuvée par écrit. L'avance sera récupérée par le Client en montants égaux correspondant aux décomptes mensuels présentés par le Consultant et correspondant au nombre de mois de

SV



Services spécifiés dans les **CPC** jusqu'à ce que l'avance ait été totalement remboursée.

41.2.2 Paiements forfaitaires progressifs : Le Client versera au Consultant dans le délai de soixante (60) jours à compter de la réception par le Client du (des) livrable(s) et de la facture pour le montant forfaitaire correspondant. Le paiement ne sera pas effectué si le Client n'approuve pas le(s) livrable(s) présenté(s) comme satisfaisant(s), auquel cas le Client fera part de ses remarques au Consultant dans le même délai de soixante (60) jours. Le Consultant apportera rapidement les corrections nécessaires, puis le processus ci-avant sera réitéré.

41.2.3 Paiement final : le paiement final effectué au titre de la présente Clause ne pourra être versé qu'après remise par le Consultant du rapport final et son approbation par le Client comme étant satisfaisant. Les Services seront alors considérés achevés et acceptés par le Client. Le dernier montant forfaitaire sera réputé avoir été approuvé pour paiement par le Client dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant réception par le Client à moins que celui-ci dans ce même délai de (90) jours calendaires ne notifie par écrit au Consultant les insuffisances et les inexactitudes qu'il aurait relevées dans l'exécution des Services ou dans le Rapport final. Le Consultant apportera immédiatement les changements et les corrections nécessaires et la même procédure sera réitérée.

41.2.4 A l'exception du paiement final visé au 41.2.3 ci-dessus, les paiements ne constituent pas preuve d'acceptation des Services et ne libèrent pas le Consultant de ses obligations au titre du Contrat.

42. Intérêts moratoires 42.1 Si le Client ne règle pas, dans les quinze (15) jours suivant la date à laquelle le paiement est dû en vertu de la Clause 41.2.2, les sommes qui sont dues au Consultant, des intérêts seront versés au Consultant pour chaque jour de retard au taux annuel indiqué dans les **CPC**.

G. EQUITE ET BONNE FOI

43. Bonne foi 43.1 Les Parties s'engagent à agir de bonne foi vis-à-vis de leurs droits contractuels réciproques et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs du Contrat.

SV



H. REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 44. Règlement amiable**
- 44.1 Les Parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir de l'exécution du Contrat, par consultation mutuelle.
- 44.2 Dans le cas où une des Parties fait objection à une action ou défaut d'action de l'autre Partie, la première peut notifier par écrit à la seconde les motifs du différend, en fournissant tous détails nécessaires. La Partie qui se voit ainsi notifier le différend examinera celui-ci et répondra par écrit dans les quatorze (14) jours à date de la réception de la notification. Si elle ne répond pas dans les quatorze (14) jours, ou si le différend ne peut être résolu dans les quatorze (14) jours suivant la réponse, la Clause 45.1 s'appliquera.
- 45. Règlement des différends**
- 45.1 Tout différend qui pourrait s'élever entre les parties en raison des dispositions contractuelles et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à un règlement par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions spécifiées dans les **CPC**.

SV



III. Règles de la Banque

Annexe 1 : Fraude et corruption

1. Objet

1.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes et de s'abstenir des pratiques de fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
- ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii. se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions de cette personne ou entité ; et
- v. et se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; ou
 - (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous ; et

SV



- b. rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- c. outre les mesures coercitives définies dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du financement s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficiaire financièrement ou de toute autre manière¹ (ii) de la participation² comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque.
- e. exigera que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu'ils autorisent la Banque à inspecter³ les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

¹ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

² Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

³ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

SV



IV. Conditions particulières du Contrat

Clause des CGC	Modifications et compléments apportés aux Clauses des Conditions générales du Contrat
CGC 1.1 (a)	Le Contrat sera régi par les lois et autres textes ayant force de loi dans le pays : <i>la République Islamique de Mauritanie</i>
CGC 1.1 (b)	La Date des « Règles applicables » est : « <i>le Règlement de Passation des Marchés, pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)- Juillet 2016, Révisions Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.</i> »
CGC 4.1	La langue est : <i>le Français</i>
CGC 6.1 et 6.2	<p>Les adresses sont :</p> <p><u>Autorité contractante:</u> A l'attention de: Mr Mohamed Lemine SALIHI, Coordinateur du Projet WARDIP-Mauritanie Télécopie: Courriel(e-mails) wardip@mtnima.gov.me, mlsalihi@mtnima.gov.mr</p> <p>Consultant : Compagnie Financière Cadmos 11 Rond Point Schuman, 1040 Bruxelles Belgique</p> <p>Attention : Monsieur Stéphane de Vaucelles Courriel : stephanedevaucelles@cadmos.eu</p>
CGC 8.1	Le Chef de File au nom du groupement est : Compagnie Financière Cadmos
CGC 9.1	<p>Le Représentant désigné est :</p> <p>Pour le Client : Mr Mohamed Lemine SALIHI, Coordinateur du Projet WARDIP-Mauritanie Télécopie: Courriel(e-mails), mlsalihi@mtnima.gov.mr</p> <p>Pour le Consultant : Monsieur Stéphane de Vaucelles, Associé- Gérant Compagnie Financière Cadmos e-mail : stephanedevaucelles@cadmos.eu</p>

SV



CGC 11.1	Les conditions de mise en vigueur sont : <i>La Notification du contrat au Consultant</i>
CGC 12.1	Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur : Le délai est de : <i>Deux (02) mois.</i>
CGC 13.1	Commencement des Services : La période en jours est de : <i>15 jours</i> La confirmation de la disponibilité du personnel-clé à commencer la mission doit être remise au Client par écrit, sous la forme d'une déclaration écrite de chaque personnel clé.
CGC 14.1	Achèvement du Contrat : La période sera de : <i>Un (01) an</i>
21 b.	Le Client se réserve le droit de déterminer cas par cas si le Consultant doit être disqualifié pour conflit d'intérêt de la nature décrite à la Clause CGC, lié à la livraison de fournitures, travaux ou services (non consultant). <p style="text-align: center;">Oui</p>
CGC 23.1	Limitation de la responsabilité du Consultant à l'égard du Client : (a) A l'exception des cas où les dommages ou pertes résultent d'une faute lourde ou intentionnelle du Consultant ou de toute personne ou entreprises opérant pour le compte du Consultant dans le cadre de l'exécution des Services, le Consultant ne sera pas responsable envers le Client des dommages causés par le Consultant à la propriété du Client : (i) pour tous dommages ou pertes indirectes ou induits ; et (ii) pour tous dommages ou pertes directes dont le montant dépassera trois fois le montant total du Contrat. (b) Cette limitation de responsabilité (i) ne doit pas affecter la responsabilité du Consultant, le cas échéant, en cas de dommages causés à des tiers par le Consultant ou toute personne ou entreprise agissant pour le compte du Consultant dans l'exécution des services. (ii) ne doit pas être réputée comme accordant au Consultant une limitation ou exonération de responsabilité qui serait contraire au Droit applicable. <i>[Notes au Client et au Consultant : Toute proposition de la part du Consultant visant à introduire des exclusions/limites aux responsabilités contractuelles du Consultant devra être soigneusement examinée par le Client en consultation avec la Banque <u>avant que tout changement</u> à la DP ne soit effectué. La position de la Banque à cet égard est la suivante :</i> <i>Si les Parties souhaitent introduire des limites ou des exclusions partielles aux responsabilités du Consultant envers le Client, elles doivent noter que, pour être acceptée par la Banque, la</i>

SV



	<p><i>responsabilité du Consultant doit être déterminée en valeur de façon à être en rapport avec (a) les dommages que le Consultant pourraient causer au Client, et (b) la capacité financière du Consultant compte tenu de leurs avoirs et de la couverture d'assurance disponible. La responsabilité du Consultant ne saurait en aucun cas être inférieure à un multiple entier spécifié de l'estimation du total des paiements que le Consultant doit percevoir à titre de leur rémunération et des dépenses remboursables aux termes du Contrat. <u>La Banque n'accepte pas de disposition qui tend à limiter la responsabilité du Consultant à la réexécution des Services défectueuses.</u> De plus, la responsabilité du Consultant ne doit jamais être limitée en cas de faute lourde ou intentionnelle.</i></p> <p><i>La Banque n'acceptera pas une disposition selon laquelle le Client se substitue à la responsabilité du Consultant à l'égard de réclamations de tiers, sauf bien entendu si une telle réclamation est due à des pertes ou dommages résultant de faute ou faute intentionnelle de la part du Client, dans la mesure du Droit applicable.]</i></p>
CGC 24.1	<p>La couverture de l'assurance des risques sera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Assurance de responsabilité professionnelle, avec une couverture minimale de : Cinq Cent Mille Dollars des Etats Unies (500.000 US\$) ; (b) Assurance automobile au tiers pour les véhicules utilisés par le Consultant, leur Personnel clé ou Sous-traitants, dans le pays du Client, pour une couverture minimum de Cinq Mille Ouguiyas (5.000 MRU) / véhicule. (c) Assurance au tiers, pour une couverture minimum ; « en conformité avec les dispositions du Droit applicable ». (d) Assurance patronale et contre les accidents de travail couvrant le Personnel clé du Consultant et de leurs Sous-traitants, conformément aux dispositions légales en vigueur, et assurance vie, maladie, voyage ou autre ; et (e) Assurance contre les pertes ou dommages subis par (i) les équipements financés en totalité ou en partie au titre du Contrat, (ii) les biens utilisés par le Consultant pour la fourniture des Services, et (iii) les documents préparés par le Consultant pour l'exécution des Services.
CGC 27.1	<p>Tous les rapports et renseignements se rapportant aux Services, cartes, plans, dessins, spécifications, bases de données, autres documents et logiciels, et tous matériaux collectés ou préparés par le Consultant pour le compte du Client en vertu du Contrat auront un caractère confidentiel et deviendront et demeureront la propriété du Client. Le Consultant les remettra au Client avant la résiliation ou l'achèvement du Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant</p>
CGC 27.2	<p>Le Consultant ne pourra utiliser les rapports issus des différentes phases de la Consultation, à des fins sans rapport avec le Contrat, sans autorisation préalable écrite du Client.</p>
CGC 38.1	<p>Le prix du Contrat est : Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Trois Cent Cinquante Dollars des Etats Unies d'Amérique Hors Taxes (499.350 US\$ HT), composé de 442 600 dollars d'honoraires et de 56 750 dollars pour les frais et débours remboursables.</p>

SV



	<p>Les taxes et impôts indirects locaux dus au titre du Contrat pour les Services fournis seront évalués par le Consultant et payés <i>par</i> le Client à travers un mécanisme de Crédit d'Impôt après rectification et/ou approbation par une Commission Fiscales au Ministère des Finances</p> <p>Si, après la date de signature du Contrat, le Droit applicable aux impôts et taxes dans le pays du Client est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts à la charge du Consultant au titre de l'exécution des Services, la rémunération et les dépenses remboursables payables au Consultant, augmenteront ou diminueront en conséquence par accord entre les Parties, et la Clause 38.1 du Contrat sera ajusté en conséquence.</p>																				
<p>CGC 39.1 et 39.2</p>	<p>Le marché est hors taxes, et assujettis aux impôts sur les prestations, rendues par les non-résidents, à travers une retenue à la source fixé à 15% du montant des honoraires dus aux personnes non-résidents et non-établit en Mauritanie. Les frais et débours remboursables ne sont pas assujettis aux impôts sur les prestations rendues par les non-résidents.</p> <p>Si, après la date de signature du Contrat, le Droit applicable aux impôts et taxes dans le pays du Client est modifié, et qu'il en résulte une augmentation des impôts sur les prestations, rendues par les non-résidents, à la charge du Consultant au titre de l'exécution des Services, la rémunération payable au Consultant augmentera en conséquence, et les Clauses 38.1 et 39.1. du Contrat seront ajustés en conséquence.</p>																				
<p>CGC 41.2</p>	<p>Calendrier des paiements :</p> <table border="1" data-bbox="332 989 1453 1724"> <thead> <tr> <th data-bbox="332 989 467 1087">Phase</th> <th data-bbox="467 989 1073 1087">Livrables</th> <th data-bbox="1073 989 1300 1087">Calendrier (à compléter par les candidats)</th> <th data-bbox="1300 989 1453 1087">Echéancier des paiements</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="332 1087 467 1291"></td> <td data-bbox="467 1087 1073 1291">Notification du contrat au Consultant</td> <td data-bbox="1073 1087 1300 1291">T0</td> <td data-bbox="1300 1087 1453 1291">10% (Acompt e)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="332 1291 467 1724" rowspan="5">Phase 1</td> <td data-bbox="467 1291 1073 1354">1) Réunion de lancement (sur place à</td> <td data-bbox="1073 1291 1300 1354">T0+2 semaines</td> <td data-bbox="1300 1291 1453 1724" rowspan="5">20%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1354 1073 1409">2) Rapport de cadrage</td> <td data-bbox="1073 1354 1300 1409">T0 + 3 semaines</td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1409 1073 1545">3) Rapport fournissant les conclusions détaillées du cabinet sur les activités B), C) et D) de la Phase 1</td> <td data-bbox="1073 1409 1300 1545">T0 + 8 semaines</td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1545 1073 1675">4) Note économique justifiant des coûts supportés par le GdM (activité (e))</td> <td data-bbox="1073 1545 1300 1675">T0 +8 semaines</td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1675 1073 1724">5) Etudes technique / Avant Projets Détaillés</td> <td data-bbox="1073 1675 1300 1724">T0 +12 semaines</td> </tr> </tbody> </table>	Phase	Livrables	Calendrier (à compléter par les candidats)	Echéancier des paiements		Notification du contrat au Consultant	T0	10% (Acompt e)	Phase 1	1) Réunion de lancement (sur place à	T0+2 semaines	20%	2) Rapport de cadrage	T0 + 3 semaines	3) Rapport fournissant les conclusions détaillées du cabinet sur les activités B), C) et D) de la Phase 1	T0 + 8 semaines	4) Note économique justifiant des coûts supportés par le GdM (activité (e))	T0 +8 semaines	5) Etudes technique / Avant Projets Détaillés	T0 +12 semaines
Phase	Livrables	Calendrier (à compléter par les candidats)	Echéancier des paiements																		
	Notification du contrat au Consultant	T0	10% (Acompt e)																		
Phase 1	1) Réunion de lancement (sur place à	T0+2 semaines	20%																		
	2) Rapport de cadrage	T0 + 3 semaines																			
	3) Rapport fournissant les conclusions détaillées du cabinet sur les activités B), C) et D) de la Phase 1	T0 + 8 semaines																			
	4) Note économique justifiant des coûts supportés par le GdM (activité (e))	T0 +8 semaines																			
	5) Etudes technique / Avant Projets Détaillés	T0 +12 semaines																			

⁴ La réunion de lancement ainsi que les deux ateliers prévus aux lignes 8 et 13 n'excluent pas d'autres missions sur le terrain en fonction des besoins du cabinet ou à la demande de l'UGP WARDIP

SV



	6) Plan d'affaire actualisé	T0 +12 semaines	
	7) Etude Revue des FIFS/PAR	T0 +12 semaines	
	9) Etude de pré faisabilité, évaluation préalable et étude de soutenabilité budgétaire requises par la loi PPP (activité (f))	T0 +16 semaines	
Phase 2	10) DAO pour la sélection du concessionnaire	T0 + 24 semaines	20%
	11) Le projet de rapport d'évaluation des offres (concessionnaires / i.e. : squelette à remplir du	T0 +24 semaines	
	12) DAO suivi/contrôle	T0 + 26	
	13) Le projet de rapport d'évaluation des offres (suivi/contrôle// i.e. : squelette à remplir du	T0 +26 semaines	
	14) Atelier(s) pour présenter à l'UGP WARDIP et aux autres parties prenantes nécessaires les livrables 2, à 12 précédents (sur place à Nouakchott)	T0 + 28 semaines	30%
	15) Projet de rapport d'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires à l'appel d'offres pour l'octroi du contrat de concession	T0+ 44 semaines	
	16) Atelier pour présenter à l'UGP WARDIP et aux autres parties prenantes nécessaires le projet de rapport d'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires à l'appel d'offres pour l'octroi du contrat de concession (sur place à Nouakchott)		
	17) Projet de contrat concession	T0 + 46 semaines	
	18) Projet de licence de l'exploitant et documents contractuels nécessaires	T0 + 46 semaines	
19) Atelier (s) pour la signature du contrat de concession	T0 + 46 semaines		
Phase 3	20) Formation de l'UGP et des parties prenantes	En fonction des programmes décidés (durée env1 mois)	10%

AINSI :

- ▶ 20% du prix du Contrat, soit 99 870 dollars, sera versé au Consultant suite à la validation des rapports suivants :


SV



	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de cadrage - Rapport fournissant les conclusions détaillées du cabinet sur les activités B), C) et D) de la Phase 1 - Note économique justifiant des coûts supportés par le GdM (activité (e)) <p>▶ 20% du prix du Contrat soit 99 870 dollars, sera versé au Consultant suite à l’approbation des études techniques, du plan d’affaires actualisé, de l’étude Revue des EIES/PAR et de l’étude de préfaisabilité, évaluation préalable et étude de soutenabilité budgétaire requises par la loi PPP (activité (f)).</p> <p>▶ 20% du prix du Contrat soit 99 870 dollars, sera versé au Consultant à la validation du document d’appel d’offres pour la sélection du concessionnaire (incluant le projet de contrat de concession, ...) et du projet de rapport d’évaluation y afférant, du Document d’appel d’offres pour le suivi des travaux ainsi que l’Atelier de la présentation à l’UGP WARDIP et aux autres parties prenantes, des livrables 2 à 12 précédents (sur place à Nouakchott)</p> <p>▶ 30% du prix du Contrat soit 149 805 dollars, sera versé au Consultant à la validation du rapport de synthèse contenant les documents ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de rapport d’évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires à l’appel d’offres pour l’octroi du contrat de concession - Relatif a l’Atelier pour présenter à l’UGP WARDIP et aux autres parties prenantes nécessaires le projet de rapport d’évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires à l’appel d’offres pour l’octroi du contrat de concession (sur place à Nouakchott). - Projet de contrat concession - Projet de licence de l’exploitant et documents contractuels nécessaires - Relatif à l’Atelier (s) pour la signature du contrat de concession <p>▶ 10% du prix du Contrat soit 49 935 dollars, sera versé au Consultant suite à la validation du rapport d’achèvement indiquant la synthèse des travaux de formation.</p>
<p>CGC 41.2.1</p>	<p>Le versement et le paiement de l’avance seront régis par les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Une avance de 10 % du prix du Contrat sera versée, dans les quinze (15) jours qui suivront la date d’entrée en vigueur du Contrat, suite a la demande écrite du Consultant b) L’avance sera remboursée au Client, par déduction de 2% du montant du contrat, pour chacun des cinq paiements.

SV



<p>CGC 41.2.4</p>	<div style="text-align: center;">  <p>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</p> </div> <p>Identifiant national de compte bancaire - RIB</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Banque</td> <td style="width: 25%;">N° compte</td> <td style="width: 10%;">Clé</td> <td style="width: 10%;">Devise</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">950</td> <td style="text-align: center;">1182656</td> <td style="text-align: center;">64</td> <td style="text-align: center;">USD</td> <td style="text-align: center;">Domiciliation</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center;">BEOBANK AG MONCEAU-SUR-SAMBRE</td> </tr> </table> <p>Identifiant international de compte bancaire</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; text-align: center;">IBAN (International Bank Account Number)</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">BIC (Bank Identifier Code)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">BE29 9501 1826 5664</td> <td style="text-align: center;">CTBKBEEX</td> </tr> </table> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Domiciliation BEOBANK AG MONCEAU-SUR-SAMBRE RUE DE MONS 21 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE ☎071 31 45 61</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Titulaire du compte (Account Owner) COMPAGNIE FINANCIERE CADMOS ROND-POINT ROBERT SCHUMAN 11 1040 ETTERBEEK BELGIQUE</p> </td> </tr> </table> <p>Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.</p> <p style="text-align: right;">PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ</p>	Banque	N° compte	Clé	Devise		950	1182656	64	USD	Domiciliation					BEOBANK AG MONCEAU-SUR-SAMBRE	IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)	BE29 9501 1826 5664	CTBKBEEX	<p>Domiciliation BEOBANK AG MONCEAU-SUR-SAMBRE RUE DE MONS 21 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE ☎071 31 45 61</p>	<p>Titulaire du compte (Account Owner) COMPAGNIE FINANCIERE CADMOS ROND-POINT ROBERT SCHUMAN 11 1040 ETTERBEEK BELGIQUE</p>
Banque	N° compte	Clé	Devise																			
950	1182656	64	USD	Domiciliation																		
				BEOBANK AG MONCEAU-SUR-SAMBRE																		
IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)																					
BE29 9501 1826 5664	CTBKBEEX																					
<p>Domiciliation BEOBANK AG MONCEAU-SUR-SAMBRE RUE DE MONS 21 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE ☎071 31 45 61</p>	<p>Titulaire du compte (Account Owner) COMPAGNIE FINANCIERE CADMOS ROND-POINT ROBERT SCHUMAN 11 1040 ETTERBEEK BELGIQUE</p>																					
<p>CGC 42.1</p>	<p>Le taux d'intérêt annuel applicable est : le taux d'escompte de la Banque centrale de Mauritanie en vigueur majoré d'1%,</p>																					
<p>CGC 45.1</p>	<p>Les différends seront soumis à arbitrage conformément aux dispositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Choix des arbitres.</u> Les différends soumis à arbitrage par une Partie devront être réglés par un arbitre unique ou par un groupe de trois (3) arbitres, conformément aux dispositions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> (a) Lorsque les deux Parties reconnaissent que le différend est d'une nature technique, elles peuvent s'entendre pour désigner un arbitre unique ou, à défaut d'accord sur le choix de cet arbitre unique dans les trente (30) jours suivant réception par l'autre Partie d'une proposition de nomination effectuée par la Partie qui a engagé la procédure, chacune des Parties pourra demander à <i>[indiquer une institution professionnelle internationale appropriée, par exemple, la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) de Lausanne, Suisse]</i> une liste d'au moins (5) noms. Chacune des Parties supprimera à son tour un nom de cette liste et le dernier nom subsistant sur la liste sera celui de l'arbitre unique chargé du règlement du différend. Si la sélection finale de l'arbitre n'a pas été faite dans les soixante (60) jours suivant la réception de cette liste, <i>[faire figurer le nom de la même institution professionnelle que précédemment]</i> nommera sur demande de l'une ou l'autre des Parties, et à partir de cette même liste ou bien d'une autre, l'arbitre unique chargé du règlement du différend. (b) Si les Parties ne tombent pas d'accord sur le fait que le différend est de nature technique, chacune d'entre elles désignera un (1) arbitre et ces deux arbitres s'entendront sur la désignation d'un troisième arbitre qui présidera l'arbitrage. Si les arbitres désignés par les Parties ne parviennent pas à s'entendre sur la nomination d'un troisième arbitre dans les trente (30) jours suivant la nomination par les Parties des deux (2) premiers arbitres, le troisième arbitre sera nommé à la demande de l'une ou l'autre des Parties par 																					

SV



[indiquer ici l'autorité internationale qui convient, par exemple : le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, le Secrétaire général du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) de Washington, la Chambre internationale de commerce de Paris, etc.].

- (c) Si, dans le cas d'un différend, soumis aux dispositions du paragraphe (b) ci-avant, l'une des Parties ne désigne pas son arbitre dans les trente (30) jours suivant la désignation de l'arbitre par l'autre Partie, cette dernière pourra demander à *[indiquer ici la même autorité de nomination que celle figurant au paragraphe (b)]* de désigner un arbitre unique qui sera seul chargé du règlement du différend en question.
1. Règles de procédure. En l'absence de dispositions contraires, l'arbitrage se déroulera conformément aux règles de procédure d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) en vigueur à la date du contrat.
 2. Arbitres suppléants. Si, pour quelque raison que ce soit, un arbitre ne peut exercer ses fonctions, son suppléant sera désigné de la même manière que lui.
 3. Nationalité et qualifications des arbitres. L'arbitre unique ou le troisième arbitre désigné conformément aux dispositions des paragraphes (a) à (c) ci-dessus seront des experts de renom international légaux ou techniques particulièrement compétents dans le domaine du différend en question ; ils ne seront pas ressortissants du pays d'origine du Consultant ni du Client *[Si le Consultant est constitué par plusieurs entités juridiques, ajouter : ou du pays d'origine de l'un quelconque de leurs Partenaires]*. Aux fins de la présente Clause, « pays d'origine » aura la signification suivante :
 - (a) la nationalité du Consultant et *[Si le Consultant sont constitués par plusieurs entités juridiques, ajouter : ou d'un de leurs Partenaires]* ; ou
 - (b) le pays dans lequel le Consultant *[ou l'un quelconque de leurs Partenaires]* ont leur établissement principal ; ou
 - (c) le pays dont sont ressortissants la majorité des actionnaires du Consultant *[ou leurs Partenaires]* ; ou
 - (d) le pays dont le Sous-Traitant concerné est ressortissant, lorsque le différend concerne une sous-traitance.
 5. Dispositions diverses. Dans le cas d'une procédure d'arbitrage réglée par les dispositions de la présente Clause :
 - (a) à moins qu'il n'en ait été convenu autrement, la procédure se déroulera à *[choisir un pays autre que celui du Consultant ou du Client]* ;
 - (b) le *[insérer la langue retenue]* sera la langue officielle à toutes fins utiles ; et
 - (c) la décision de l'arbitre unique ou de la majorité des arbitres (ou du troisième arbitre en l'absence d'une telle majorité) sera définitive, obligatoire, exécutoire devant les tribunaux compétents. Les Parties excluent par la présente Clause toute objection ou toute réclamation fondée sur une immunité relative à l'exécution du jugement.

SV



V. Annexes

ANNEXE A – TERMES DE REFERENCE

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice



**Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de
l'Administration**
Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest
WARDIP – Composante Mauritanie

Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie

TERMES DE REFERENCE POUR
LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR REALISER UN APPUI TRANSACTIONNEL POUR
L'EXTENSION DU BACKBONE Y COMPRIS LES ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET
JURIDIQUES, LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PPP, LA
PREPARATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ET L'ASSISTANCE A L'EVALUATION ET LA
FINALISATION DE LA TRANSACTION

Avril 2023

SV



<u>1. INTRODUCTION & CONTEXTE</u>	35
<u>2. DESCRIPTION DU PROJET</u>	36
<u>2.1 Tracé et technologie du Réseau WARDIP</u>	36
<u>2.2 Option de PPP</u>	38
<u>3. OBJECTIFS DE LA MISSION</u>	38
<u>4. MISSION DU CABINET ET ACTIVITES ASSOCIEES</u>	38
<u>4.1 Phase 1</u>	38
<u>4.2 Phase 2</u>	40
<u>4.3 Phase 3 :</u>	43
<u>5. DUREE DE LA MISSION & VOLUME DE TRAVAIL (LoE)</u>	43
<u>6. CALENDRIER DES LIVRABLES ET DES PAIEMENTS</u>	44
<u>7. APTITUDE ET QUALIFICATIONS REQUISES</u>	46
<u>8. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES</u>	47
<u>9. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU PRESENT MARCHÉ</u>	47
<u>10. LANGUE</u>	47

Table des illustrations

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

SV



INTRODUCTION & CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (« **GdM** ») avec l'appui de la Banque Mondiale, a confirmé son adhésion au Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (« **WARDIP** ») en vue de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transition numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet et de la large bande, des services financiers numériques et des services publics en ligne (e-Gouvernement).

La composante Mauritanienne du Programme WARDIP vise à élargir l'accès aux services haut débit et numériques grâce au développement et à l'intégration des marchés numériques du pays avec ceux de la région de l'Afrique de l'Ouest. Elle est axée sur 3 éléments essentiels à l'intégration des technologies numériques au niveau régional : le marché de la connectivité, le marché des données et le marché des services en ligne. Pour ce faire, le volet mauritanien du programme vise à (i) continuer les efforts entamés dans le cadre du Projet WARCIP-Mauritanie pour étendre la connectivité, diminuer son coût et améliorer la qualité de service⁵, (ii) permettre l'échange, le stockage et le traitement sécurisés des données au-delà des frontières et soutenir le déploiement régional et l'accès aux services et à l'innovation basés sur les données⁶ et, (iii) développer l'accès et la fourniture des services en ligne publics et privés, et établir un commerce électronique transparent et sécurisé au niveau régional⁷.

Dans le cadre du 1^{er} axe qui correspond à la **Composante-1** du programme WARDIP – Mauritanie «*Développement et intégration du marché de la connectivité*», la **sous-composante 1.2** : «*Soutien du marché de la connectivité*» est essentiellement consacrée au financement d'infrastructures, tel que les tronçons manquants et prioritaires de la dorsale nationale, le raccordement au réseau régional ainsi que les possibilités d'extension du réseau fibre optique à certains chefs-lieux de province (« **Moughatas** ») en complément des investissements privés.

De fait, pour faire suite à la construction des premiers tronçons de backbone fibre optique dans le cadre du programme WARCIP de la Banque Mondiale, la Mauritanie souhaite étendre ce réseau public à travers de nouveaux tronçons (le « **Projet** ») permettant :

- D'apporter le très haut-débit dans des zones actuellement très enclavées ;
- D'ouvrir la connectivité de la Mauritanie, à partir de plusieurs frontières (Mali, Sénégal et ultérieurement les frontières nord) ;
- De disséminer la connectivité internationale fournie actuellement par le câble sous-marin atterrissant à Nouakchott et à terme par celui qui arrivera à Nouadhibou ;
- De ne pas être tributaire de « morceaux » de réseau appartenant à des opérateurs tiers.

Dans le cadre de la préparation du programme WARDIP, plusieurs pré études de faisabilité techniques, financières et juridiques ont déjà été menées, à savoir, en particulier :

- Une pré-étude technico-économique ayant pour objectif :
 - De cerner les conditions techniques de réalisation de l'extension du réseau existant (faisabilité technique)
 - D'étudier la rentabilité économique du projet sur le long terme (viabilité économique)
- Une pré-étude juridique financée par le GdM sur l'avance pour la préparation du projet WARDIP ayant pour objectif de structurer la gouvernance du Projet en particulier d'élaborer des recommandations sur les modèles les plus pertinents de PPP à mettre en œuvre.

⁵ Composante-1 « Développement et intégration du marché de la connectivité »

⁶ Composante 2 « Développement et intégration du marché des données »

⁷ Composante 3 « Développement et intégration du marché en ligne »



Le contenu de ces études pourra être mis à la disposition du cabinet retenu pour la présente mission.

Au regard de ce qui précède et en vue d'assurer une mise en œuvre efficace du Projet, il a été décidé de recruter un Cabinet pour assister le GdM représenté par l'Unité de Gestion de Projet WARDIP - Mauritanie (« UGP WARDIP ») dans la mise en œuvre du Projet conformément aux objectifs et directives fixées par les présents Termes de Référence (« TdR »).

DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Tracé et technologie du Réseau WARDIP

A ce stade et, grâce à la pré-étude technico-économique susmentionnée, le design du réseau a été pensé en fonction des besoins des opérateurs globaux mauritaniens (Mauritel, Mattel, Chinguitel) et des ISP, des priorités politiques d'aménagement numérique (desserte des moughatas), du besoin de renforcement des interconnexions internationales et de la sécurisation de l'accès aux câbles sous-marins à Nouakchott (existant) et Nouadhibou (en projet).

Le projet de réseau (le « Réseau Cible »⁸) devrait représenter à terme environ 5622 km et mixer de la construction dont une partie pourrait être en aérien et de la location de fibre noire sur les réseaux existants. Pour ce qui est du Réseau Cible, les repérages réalisés ont permis d'estimer qu'il y aurait 1215 chambres à installer et 60 sites dont 37 sites à construire (y compris énergie et climatisation) à l'intérieur du pays et 23 en colocalisation.

Toutefois, le Projet WARDIP⁹ dans le cadre duquel est mise en œuvre l'assistance technique qui fait l'objet des présents termes de référence ne finance qu'une partie de Réseau Cible (ci-après le « Réseau WARDIP ») telle que décrite par la carte ci-dessous.

Ainsi le réseau WARDIP représente un tracé de 2800 kms comprenant :

- a) 7 liaisons inexistantes à construire :
 - La liaison Atar-Tidjikja d'une longueur de 405km et
 - La liaison Tidjikja-Modgriya-Sengrava d'une longueur de 212km,
 - Boucle locale 2 Nouakchott 2 21km
 - Boucle locale Nouadhibou 18.5km
 - La liaison Tidjikja-Boumdeid-Kiffa d'une longueur de 240km.
 - Nema-Amourj-Adel Bagrou d'une longueur de 140 km
 - Nema-Bassiknou-Fassala d'une longueur de 260 km

- b) 6 liaisons existantes à louer pour compléter la boucle du réseau :
 - La liaison Nouakchott-Nouadhibou d'une longueur de 480km
 - La liaison Nouakchott-Rosso d'une longueur de 210km, et
 - La liaison Nouakchott-Aleg-Sengrava d'une longueur de 402km.
 - La liaison kiffa Aioun d'une longueur de 230 km
 - La liaison Kiffa-Aioun d'une longueur de 223km
 - La liaison Aleg-Boghe d'une longueur de 70km

⁸ Le tracé du Réseau Cible sera communiqué au cabinet retenu pour la mission

⁹ Et le cas échéant des financements complémentaires



LINKS	LONGEUR (KM)	TYPE DE RESEAU	A CONSTRUIRE/A LOUER
NKT-NDB	480	AERIEN/ENERRE	A LOUER
NKT-ROSSO	210	AERIEN/ENERRE	A LOUER
ATAR-TIDJIKJA	405	AERIEN/ENERRE	A CONSTRUIRE
TIDJIKJA-MODGRIYA-SENGRAVA	212	AERIEN/ENERRE	A CONSTRUIRE
TIDJIKJA-BOUMDEID-KIFFA	240	AERIEN/ENERRE	A CONSTRUIRE
KIFFA-AIOUN	223	ENERRE	A LOUER
AIOUN-KOUBENI	110	ENERRE	A LOUER
NOUAKCHOTT-ALEG-SENGRAVA	402	ENERRE	A LOUER
ALEG-BOGHE	70	AERIEN	A LOUER
Boucle locale 2 NKT	21	ENTERRE	A CONSTRUIRE
Boucle Locale NDB	18,5	ENTERRE	A CONSTRUIRE
Nema-Amourj-Adel Bagrou	140	ENTERRE	A CONSTRUIRE
Nema-Bassiknou-Fassala	260	ENTERRE	A CONSTRUIRE

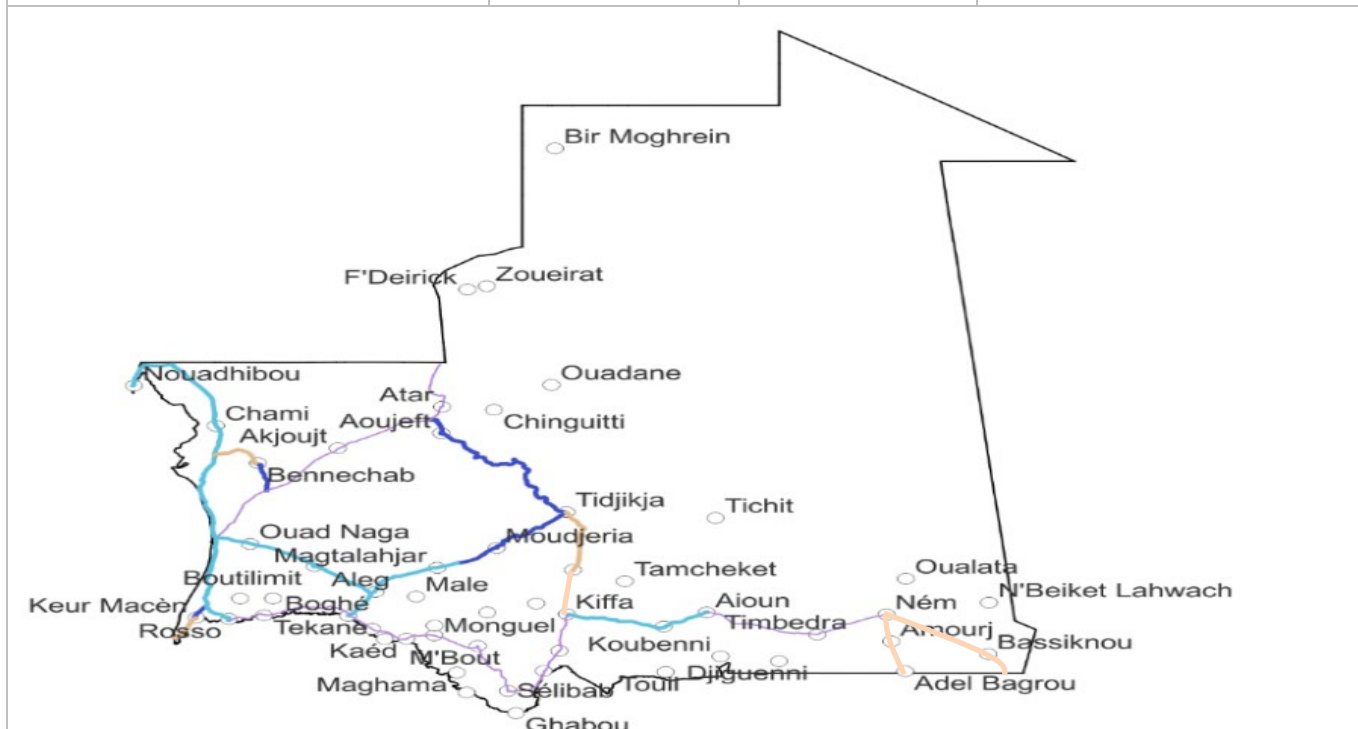


Figure 1 – Réseau Cible

SV



L'intégralité du réseau devra être entièrement activée avec technologie WDM qui permet d'acheminer 4 Tbps sur toutes les sections auquel s'ajoutera un réseau IP qui permet la sécurisation du réseau et une connectivité IP.

Par voie de conséquence, si l'assistance du consultant ne portera que sur la mise en œuvre du réseau WARDIP (i.e. la Phase 1 du Réseau Cible), il devra être tenu compte des extensions et évolutions futures du réseau.

2.2 Option de PPP

L'étude juridique préalable susmentionnée a identifié comme modèle de collaboration publique-privée (PPP) un scénario dans lequel le gouvernement mauritanien mettra en œuvre une procédure d'appel d'offres ouvert et international pour octroyer à un partenaire privé un **contrat de concession** en vue de financer, construire, activer et exploiter les nouveaux tronçons de backbone de fibre optique, le cadre échéant, en contrepartie d'une subvention publique d'une partie des CAPEX initiaux de construction.

Dans l'hypothèse de l'octroi d'une subvention publique, le contrat de concession sera octroyé sur la base du principe d'enchères inversées (i.e. : à l'offre la moins disante, c'est-à-dire celle du candidat qui réclamera la subvention la plus faible) et devra inclure une cause de retour à meilleure fortune.

Par ailleurs, le contrat de concession devra prévoir, sous une forme qui reste à déterminer, que le concessionnaire prenne en charge l'exploitation, la maintenance, le renouvellement des équipements et la commercialisation de nouvelles liaisons qui permettront de faire évoluer le Réseau WARDIP vers le Réseau Cible.

OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans le cadre de la mission et en vue d'assurer une mise en œuvre efficace du Projet, le Cabinet retenu devra assister l'UGP WARDIP dans la mise en œuvre du Projet conformément aux objectifs et directives fixés par les présents TdR.

MISSION DU CABINET ET ACTIVITES ASSOCIEES

Dans le cadre de cette mission, le Cabinet, sur la base des bonnes pratiques internationales, assistera les autorités mauritaniennes dans la réalisation des tâches suivantes.

4.1 Phase 1

La Phase 1 de la mission consiste en la réalisation des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la procédure destinée à sélectionner le concessionnaire chargé de financer, construire, activer et exploiter techniquement et commercialement le Réseau WARDIP.

La Phase 1 comprend les activités suivantes :

- A. Réunion de lancement et collecte d'informations (notamment les pré-études susmentionnées déjà réalisées)
- B. Révision et stabilisation des hypothèses techniques et économiques (plan d'affaires) pour le Réseau Cible et le Réseau WARDIP ;
- C. Préparation d'études techniques, environnementales et sociales
 - 1.C.1. Révision des études de faisabilité
Le Consultant aura dans le cadre de cette étude à effectuer une revue de toutes les études de faisabilité antérieures pour confirmer ou modifier la configuration optimale du tracé de réseau cible et l'emplacement des Equipements actifs.
 - 1.C.2. Préparation des Avant Projets Détaillés (APD)

SV



La phase des études d'Avant-projets détaillés est l'étape de préparation du projet dont le contenu de la partie technique intègre les données obtenues lors de l'étude de faisabilité et à les compléter le cas échéant. Il s'agira aussi d'estimer les investissements requis pour la réalisation des ouvrages et de produire les devis et autres documents techniques définissant les fonctions des différents composants desdits ouvrages.

Le Consultant pourra dans cette étape, en complétant les informations reçues lors de l'étude de faisabilité :

- a) Collecter et/ou compléter :
 - i. les informations relatives aux conditions climatologiques et géotechniques, les cartes et plans existants ;
 - ii. les données relatives aux coûts de construction pour des ouvrages de même nature dans les mêmes zones ;
 - iii. les contraintes liées à l'accès aux sites, au transport et à l'acheminement des équipements et matériaux aussi bien pendant la phase de construction que celle d'exploitation ;
 - iv. les données sociales et juridiques.
- b) mener les études, investigations géotechniques et travaux complémentaires ;
- c) faire les calculs de dimensionnement des ouvrages et équipements ;
- d) estimer les coûts et proposer un calendrier de réalisation ;
- e) Evaluer les besoins en formation du personnel du maître d'ouvrage.
- f) Analyser les différentes données, et au besoin les complètera par des travaux complémentaires nécessaires, notamment les relevés topographiques et géotechniques sur les tracés du backbone cible.
- g) Bordereaux quantitatifs.

1.C.3. Révision des études environnementales et sociales

Assurer la revue des études environnementales (EIES, éventuels PARs élaborés pour les sites spécifiques) et assurer le suivi de la mise en œuvre.

D. Mise à jour, en concertation avec :

1.D.1. les opérateurs, afin de valider leurs besoins/prérequis en tant que futurs utilisateurs du Réseau Cible et du Réseau WARDIP, notamment en termes de backhauling en fibre optique vers leurs BTS, de colocalisation des équipements, etc. ;

1.D.2. Les administrations et les services publics se trouvant à une distance raisonnable du backbone de fibre optique pour être raccordée à un accès internet de qualité.

E. Réaliser une estimation précise et justifiée des coûts à la charge du GdM pour la réalisation du Projet, à savoir en termes de subvention, si l'hypothèse d'une subvention des CAPEX se révélait nécessaire dans le cadre du contrat concession.

F. Par ailleurs, l'octroi du contrat de concession étant soumis aux règles de la loi PPP adoptée en 2017 et révisée en 2021¹⁰, le cabinet retenu devra **impérativement** produire l'étude de préfaisabilité,

¹⁰Sous réserve de nouveaux textes qui auraient été adopté après la rédaction de ces TdR, cf. la [loi n°2017-006 du 6 février 2017 relative aux Loi PPP en Mauritanie](#) modifié en 2021 par la [Loi n° 2021-006/P. R/ modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° : 2017-06 du 01 février 2017, relative au Partenariat Public Privé \[ici en français\]](#).

Les lois de 2017 et 2021 consolidées peuvent être trouvée ici : <http://www.ppp.gov.mr/wp-content/uploads/2021/11/Loi-PPP-consolid%C3%A9e-VF.pdf>

Textes d'application :

- [Décret n° 2021-115 du 30 juin 2021 portant application de la loi n° 2017-006 du 01 février 2017, modifiée par la loi n° 2021-006 du 19 février 2021, relative au Partenariat Public-Privé \(PPP\)](#)

SV



l'évaluation préalable et l'étude de soutenabilité budgétaire requises par les articles 12, 13 et, le cas échéant, 21.2 de la loi PPP et assister l'UGP WARDIP dans un dialogue soutenu avec les instances de mise en œuvre de cette loi (Comité d'Appui Technique et Structure s'Appui /Cellule PPP) ; Le cabinet pourra s'appuyer sur les pré- études déjà réalisées. L'assistance à l'UGP WARDIP dans le dialogue avec les instances chargées de la mise en œuvre de la loi PPP durera jusqu'à l'attribution définitive du contrat de PPP.

Livrables attendus : Cette phase sera conclue par la remise par le Cabinet de :

- Un rapport de cadrage rappelant le périmètre exact de la mission, la méthodologie et le calendrier associés ainsi que la liste de la documentation nécessaire (reçue ou qui reste à fournir par les diverses parties prenantes) acceptable par l'UGP WARDIP ;
- Un rapport fournissant les conclusions et compléments détaillés du Cabinet sur les activités b), c) et d) ci-dessus, acceptable par l'UGP WARDIP ;
- Une note économique justifiant des coûts supportés par le GdM (i.e. : niveau de subvention), acceptable par l'UGP WARDIP ;
- Etudes technique / Avant Projets Détaillés (APD)
- Plan d'affaire actualisé
- L'étude de préfaisabilité, l'évaluation préalable et l'étude de soutenabilité budgétaire requises par les articles 12, 13 et, le cas échéant, 21.2 de la loi n°2017-006 du 6 février 2017 relative à la loi PPP en Mauritanie modifiée en 2021 par la Loi n° 2021-006, acceptables par l'UGP WARDIP.

4.2 Phase 2

La Phase 2 consiste en l'assistance à l'UGP WARDIP pour i) la mise en œuvre de la procédure de sélection du concessionnaire qui sera chargé de financer, construire, activer et exploiter le réseau WARDIP ainsi que pour ii) préparer la sélection de l'entreprise qui sera chargée du suivi et du contrôle des travaux réalisés dans le cadre du contrat de concession, iii) suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales. Elle comprend les quatre types d'activités suivantes :

a) *Préparation du dossier d'appel d'offres pour l'octroi du contrat de concession :*

- Préparation du dossier d'appel d'offres (DAO) pour sélectionner le concessionnaire qui sera chargé de financer et déployer l'ensemble des liaisons de fibre optiques, des chambres et sites nécessaires du réseau WARDIP, d'activer l'ensemble de ce réseau et de l'exploiter techniquement et commercialement.
- Pour la préparation du DAO, le cabinet pourrait s'inspirer des travaux préparatoires fait par le Gouvernement. Il devra toutefois, et dans tous les cas :
 - o Elaborer le DAO et s'assurer de sa conformité i) aux règles de la commande publique en Mauritanie, ii) aux procédures de passation des bailleurs qui financeront le projet (Banque Mondiale, BEI ou autres, iii) aux dispositions de passation des marchés établies dans le Manuel d'Exécution du Projet WARDIP et iv) aux dispositions applicables des

-
- [Arrêté n0 1090 /M.A.E.P.S. P/ du 22 septembre 2021 portant composition, attributions et fonctionnement du Comité Technique d'Appui au Développement des Partenariats Public-Privé en Mauritanie](#)
 - [Arrêté 0449/MAEPSP/ du 12 mai 2022 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Structure d'Appui des Partenariats Public-Privé](#)
 - [Arrêté n° 1307 du 7 décembre 2022 fixant les seuils des procédures Applicables aux projets Partenariats Public-Privé \(PPP\)](#)

SV



documents de sauvegardes environnementales et sociales relatifs au Projet WARDIP de la Banque Mondiale ;

- Le DAO inclut un cahier des charges technique qui devra être le plus précis possible et nourri par les études technico-économiques et juridiques qui auront été menées au préalable et les expériences du Cabinet. Il devra notamment inclure :
 - Les conditions dans lesquelles (sur quelles liaisons à quel moment ...) des contrats d'IRU devront/pourront être conclus pour la réutilisation de fibres optiques noires (« FON ») sur les réseaux existants ;
 - Les conditions dans lesquelles des contrats de colocalisation pourront / devront être conclus pour héberger les équipements actifs du réseau WARDIP ;
 - Les prescriptions techniques relatives aux travaux de génie civil (en fonction des types de sol et de revêtement, de la nature de l'urbanisation, du nombre et du type de fourreaux, de la profondeur d'enfouissement, de la largeur maximale de tranchée, de la constance et du compactage du fonds de fouille, de la technique d'ensevelissement et du compactage etc.) ;
 - Les spécifications techniques relatives aux fibres optiques et à leur installation (type de pose, normes etc. ;
 - Les spécifications techniques des sites techniques (shelters, PRC, BRC, POP, centres techniques, NOC etc.) ;*;* ;
 - Les spécifications techniques relatives aux équipements actifs de transmission et à leur installation ainsi que leurs spécifications d'efficacité énergétique ;
 - Les spécifications techniques pour le raccordement à la frontière ;
 - Les spécifications des ateliers de construction des chambres ;
 - Les exigences concernant la supervision du réseau
 - les modalités de l'établissement de l'AS BUILT
 - La méthodologie de pose (nombre de front, départ des fronts ...) ;
 - Les qualifications requises des équipes travaillant dans les chantiers et des sous-traitants ;
 - Les spécifications techniques relatives la maintenance et l'exploitation technique (les contrats de maintenance, les lots de rechanges) et à la supervision ainsi qu'à la qualité de service (QoS) attendue ;
 - L'organisation et le calendrier pour le déploiement du backbone cible, avec le nombre de fronts simultanés que le Constructeur doit déployer.
 - la liste et spécifications techniques des équipements dont doit disposer le Constructeur.
 - Les outils fournis et la formation.
 - Les conditions de l'exploitation commerciale du réseau et de respect du principe d'accès ouvert dans des conditions transparentes et non discriminatoire
 - Le catalogue des services minimum à fournir etc.

Le DAO inclut un cahier des clauses environnementales et sociales qui prend en compte les prescriptions environnementales et sociales

- En fonction du contexte, le consultant conseillera le GdM sur la faisabilité et/ou l'opportunité de prévoir dans le DAO que les candidats fournissent deux variantes (avec et sans recourir à la FON des réseaux tiers) et de veiller à ce que le contrat de concession engage le partenaire privé à déployer un réseau qui couvre l'ensemble des liaisons prévues dans le cahier des charges, quelle que soit la variante qui pourra en pratique être mise en œuvre.

Livrable attendu : Cette activité sera conclue par la remise par le Cabinet de :

- Le DAO susmentionné et acceptable par l'UGP WARDIP.
- Grille d'évaluation des offres (i.e. : squelette à remplir du projet de rapport d'évaluation des offres) ;

SV



b) Préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour sélectionner l'entreprise qui sera chargée des activités de suivi et de contrôle des travaux

En parallèle des tâches prévues pour le volet (a) ci-dessus de la Phase 2 de la mission, le cabinet prépara le DAO incluant le cahier des charges techniques pour sélectionner l'entreprise qui sera chargée des activités de suivi et de contrôle des travaux durant toute la période de déploiement du Réseau WARDIP dans le cadre de l'exécution du contrat de concession.

Les termes de référence susmentionnés devront garantir au GdM que les travaux d'extension du backbone national de fibre optique soient exécutés suivant les règles de l'art, dans le respect des normes sectorielles en vigueur (télécom, BTP, environnement...), et dans le respect des spécifications techniques (qualitatives et quantitatives) décrites dans le contrat avec le concessionnaire et dans le délai contractuel.

Ces activités de suivi et de contrôle des travaux débuteront dès l'entrée en vigueur du contrat de concession et se termineront à la date de réception définitive du réseau WARDIP.

Livrable attendu : Cette activité sera conclue par la remise par le Cabinet :

- du projet de DAO complet et acceptable par le projet WARDIP, y compris le cahier des charges précisant les conditions pratiques et techniques du suivi/contrôle des travaux de déploiement du réseau WARDIP.
- Le projet de rapport d'évaluation des offres (i.e. : squelette à remplir du rapport d'évaluation des offres) ;
- c) Assistance à l'UGP WARDIP pour la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres et dans l'évaluation des offres ainsi que dans la négociation du contrat de concession avec le candidat sélectionné.*

Livrables attendus : Cette activité sera conclue par la remise par le Cabinet des livrables suivants acceptables par le projet WARDIP :

- Le projet complet de rapport d'évaluation des offres ;
- L'ensemble de la documentation contractuelle et réglementaire nécessaire, en fonction du contrat final à attribuer :
 - Projets de contrat de concession et ses annexes
 - Le cas échéant, projet d'autorisation de l'exploitant
 - Le cas échéant, projet de documents statutaires de la structure de portage des actifs réseau WARDIP¹¹.

Le volet (c) de la phase 2 se conclura avec la signature du contrat de concession avec le partenaire privé retenu.

d) Assistance à l'UGP WARDIP pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

Le consultant prendra connaissance des recommandations proposées dans les rapports des études de sauvegarde environnementale et sociale réalisées pendant la préparation du projet, et les études environnementales et sociales additionnelles à préparer.

L'assistance technique appuiera l'UCP dans la prise en compte des prescriptions environnementale et sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offres et le suivi des PGES-chantier des entreprises

¹¹ A priori, les actifs du réseaux WARDIP seront portés et donc seront la propriété de la Société pour le Développement des Infrastructures Numériques (SDIN)



1.3 Phase 3 :

Formation de l'UGP et des parties prenantes

- Appui à l'identification des besoins en formation de l'UGP et des parties prenantes
- Accompagnement des équipes dans la sélection de formations (gestion des contrats, gestion des contrats PPP et suivi et contrôle)
- Formation de l'UGP et des parties prenantes sur les thèmes retenus

DUREE DE LA MISSION & VOLUME DE TRAVAIL (LoE)

La durée globale de la mission est estimée comme suit :

- Phase 1 : 6 mois ;
- Phase 2 : 12 mois
- Phase 3 : 1 mois

Soit au total dix-huit mois.

Le tableau ci- dessous indique les durées du travail estimé pour chacune des phases de la mission. Le volume d'efforts total est estimé à **400 jours /homme**.

Phase	Durée estimée	Tâches		
Phase 1	Env. 4 mois	Activités a) à f)	Travaux préparatoires à la mise en œuvre des procédures de sélection des partenaires privés	Assistance à l'UGP WARDIP dans un dialogue soutenu avec les instances de mise en œuvre de la loi PPP (Comité d'Appui Technique et Structure d'Appui /Cellule PPP)
Phase 2	Env. 9 mois	Phase 2 a	Préparation du DAO pour octroyer la concession	
		Phase 2 b	Préparation du DAO suivi/contrôle	
		Phase 2c	Mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres : évaluation des offres pour l'octroi du contrat concession et préparation de la documentation contractuelle ; Signature du contrat de concession	
		Phase 2d	Assistance à l'UGP WARDIP pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale	
Phase 3	1 mois		Appui à l'identification des besoins en formation de l'UGP et des parties prenantes Accompagnement des équipes dans la sélection de formations (gestion des contrats, gestion des contrats PPP et suivi et contrôle) Formation de l'UGP et des parties prenantes sur les thèmes retenus	Formation de l'UGP et des parties prenantes

SV


CALENDRIER DES LIVRABLES ET DES PAIEMENTS

Phase	Livrables	Calendrier (à compléter par les candidats)	Echéancier des paiements (% du montant)
Notification du contrat au Consultant		T0	10% (Acompte)
Phase 1	21) Réunion de lancement (sur place à Nouakchott) ¹²	T0+2 semaines	15%
	22) Rapport de cadrage	T0 + 3 semaines	
	23) Rapport fournissant les conclusions détaillées du cabinet sur les activités B), C) et D) de la Phase 1	T0 + 8 semaines	
	24) Note économique justifiant des coûts supportés par le GdM (activité (e))	T0 +8 semaines	15%
	25) Etudes technique / Avant Projets Détaillés (APD)	T0 +12 semaines	
	26) Plan d'affaire actualisé	T0 +12 semaines	
	27) Etude Revue des EIES/PAR	T0 +12 semaines	
29) Etude de pré faisabilité, évaluation préalable et étude de soutenabilité budgétaire requises par la loi PPP (activité (f))	T0 +16 semaines		
Phase 2	30) DAO pour la sélection du concessionnaire	T0 + 24 semaines	30%
	31) Le projet de rapport d'évaluation des offres (concessionnaires / i.e. : squelette à remplir du rapport d'évaluation des offres) :	T0 +24 semaines	
	32) DAO suivi/contrôle	T0 + 26 semaines	
	33) Le projet de rapport d'évaluation des offres (suivi/contrôle// i.e. : squelette à remplir du rapport d'évaluation des offres)	T0 +26 semaines	
	34) Atelier(s) pour présenter à l'UGP WARDIP et aux autres parties prenantes nécessaires les livrables 2, à 12 précédents (sur place à Nouakchott)	T0 + 28 semaines	

¹² La réunion de lancement ainsi que les deux ateliers prévus aux lignes 8 et 13 n'excluent pas d'autres missions sur le terrain en fonction des besoins du cabinet ou à la demande de l'UGP WARDIP

SV



Phase	Livrables	Calendrier (à compléter par les candidats)	Echéancier des paiements (% du montant)
	35) Projet de rapport d'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires à l'appel d'offres pour l'octroi du contrat de concession	T0+ 44 semaines	30%
	36) Atelier pour présenter à l'UGP WARDIP et aux autres parties prenantes nécessaires le projet de rapport d'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires à l'appel d'offres pour l'octroi du contrat de concession (sur place à Nouakchott)		
	37) Projet de contrat concession	T0 + 46 semaines	
	38) Projet de licence de l'exploitant et documents contractuels nécessaires	T0 + 46 semaines	
	39) Atelier (s) pour la signature du contrat de concession	T0 + 46 semaines	
Phase 3	40) Formation de l'UGP et des parties prenantes	<i>En fonction des programmes décidés (durée env1 mois)</i>	10%

SV



APTITUDE ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le Consultant devra être un cabinet (firme) ou un groupement de cabinets. Il devra apporter la preuve de son indépendance et neutralité vis-à-vis des opérateurs de télécommunications. Il devra n'avoir aucun lien capitalistique ni dépendre économiquement de façon directe ou indirecte d'un acteur du secteur des télécommunications présent sur le continent africain.

Le cabinet ou le groupement de cabinets devra avoir une connaissance de l'environnement des télécommunications en Afrique, en particulier au Maghreb et en Afrique de l'Ouest et avoir une expérience significative dans :

- la structuration de PPP ou une expérience de développement ou création de société de Télécommunication d'envergure internationale ;
- le mise en œuvre des accords de Partenariats Publics Privés dans le secteur des télécommunications en général ;
- les mécanismes financiers et de transaction conformément au droit international ;
- la construction, la gestion et commercialisation des réseaux de télécommunication avec une connaissance significatives des aspects techniques et économiques des réseaux « large bande » à fibre optique ;
- le processus d'attribution de licences notamment les licences de gros de capacités.

L'expertise juridique et la maîtrise des textes dans le secteur des télécommunications et en matière de commande publique en vigueur en Mauritanie sera fortement appréciée.

Le candidat doit avoir, au cours des cinq dernières années, réalisé au moins deux (02) missions similaires justifiés par une l'attestation de bonne exécution de mission achevée.

Le Cabinet devra justifier d'une équipe comprenant au minimum :

- Un Expert Chef de Projet ayant une expérience prouvée des grandes transactions commerciales dans le secteur des télécommunications (en tant que conseil, organisateur d'appels d'offres concurrentiels, rédacteur de la documentation juridique, etc.). Il doit justifier d'un niveau d'études universitaires (Bac + 5 au moins), une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans et justifier au moins deux (02) missions d'assistance technique dans la mise en place de de Partenariats Publics Privés dans le secteur des télécommunications ;
- Un Expert juriste : spécialisé dans le domaine du droit et de la réglementation des télécommunications ; de niveau Bac+5 (ou équivalent) ayant une expérience prouvée d'au moins dix (10) années dans le domaine précité avec la conduite d'au moins deux (02) projets similaires justifiés. Une bonne connaissance du cadre juridique et réglementaire dans le secteur des télécommunications et en matière de commande publique en Mauritanie est un atout. Il devra en outre justifier de références dans la rédaction et la négociation de contrats entrant dans le cadre des partenariats publiques-privés (PPP) dont au moins une référence dans le domaine des télécommunications,
- Un Expert économiste-financier : de niveau Bac+5 (ou équivalent) ayant une expérience prouvée d'au moins dix (10) années dans le secteur des télécommunications ; spécialisé dans le domaine de la modélisation et simulation financière dans le domaine des télécommunications, dans l'élaboration et l'évaluation des offres du marché de gros des télécommunications dans le large bande fibre optique (aspects tarifaires et non tarifaires), dans la caractérisation et la modélisation

SV



des stratégies des acteurs sur les réseaux/marchés La participation à au moins deux (02) projets similaires doit être justifiée,

- Un Expert télécoms de niveau ingénieur de conception en télécommunications (Bac+5) ayant une expérience prouvée d'au moins dix (10) années dans l'ingénierie ou le déploiement de réseaux en fibre optique, spécialiste dans les aspects architectures et opérations des réseaux de télécommunications large bande en fibre optique, y compris les inventaires des composantes et produits commerciaux. La conduite d'au moins deux (02) projets similaires doit être justifiée.
- Un Expert en Génie civil de niveau ingénieur (Bac+5) (GC ou BTP) ayant une expérience prouvée d'au moins dix (10) années dans l'ingénierie ou le déploiement de réseaux (aériens et souterrains) et des expériences spécifiques dans les réseaux télécom en fibre optique. La conduite d'au moins deux (02) projets similaires doit être justifiée.
- Un Expert Environnemental et Social : spécialiste de niveau post-universitaire (BAC+5 au moins) dans une science de l'environnement ou disciplines apparentées (Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, Agronomie, etc.). Il/elle doit justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences avérées dans la conduite d'études environnementales et sociales, dont 05 au moins pour les projets et programmes financés par la Banque mondiale. Le consultant doit avoir (i) une parfaite connaissance des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la réglementation environnementale nationale. Une connaissance du pays et de son environnement est souhaitée. Une maîtrise du Français, la connaissance de l'arabe et de l'anglais sont un atout.

Dans le cas de groupement de cabinets, une expérience préalable de travail en commun constituerait un atout supplémentaire.

Pour chaque expert de l'équipe clé, joindre son CV (daté et signé à l'original par le titulaire), la copie du diplôme requis et les documents justifiant les missions similaires réalisés en rapport avec la présente consultation (attestation de service fait, de participation à une mission, de bonne fin d'exécution, etc.).

La composition de l'équipe d'appui est laissée à la discrétion du Cabinet.

MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Le Cabinet doit avoir les matériels, les équipements techniques, les équipements de télécommunications, les outillages spécifiques, les logiciels spécifiques, les matériels roulants rattachés nécessaire pour cette mission.

Aussi le Cabinet doit avoir les logistiques entre autres des bureaux ou locaux techniques indispensables pour cette mission.

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU PRESENT MARCHÉ

Comme prévu dans le plan de passation des marchés, pour mener à bien la présente étude, le processus d'attribution à suivre se fera par une méthode « **Sélection fondée sur la qualité et le coût** » en suivant la directive de la Banque mondiale sur la sélection des Consultants.

LANGUE

La langue de travail à l'oral est le Français. Les livrables sont en Français.

SV



ANNEXE B – PERSONNEL CLE

Stéphane de Vaucelles – Associé-Gérant – Compagnie Financière CADMOS Chef de Projet

Stéphane de Vaucelles possède plus de vingt-cinq ans d'expérience et d'expertise des mandats de conseil sur les pays émergents, et plus particulièrement sur le continent africain. Il possède une connaissance approfondie des opérations de fusions et acquisitions, de structuration de grands projets ainsi que de conseil financier et stratégique sur l'ensemble des secteurs industriels importants en Afrique. Il a ainsi participé, avec réussite, à des dizaines d'opérations de privatisations et de PPP notamment dans le secteur des télécommunications et a ainsi conseillé avec succès notamment (1) le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour définir, mettre en place une structure PPP et recruter un opérateur international pour l'exploitation et la maintenance du backbone national, (2) le gouvernement de la République Démocratique du Congo pour définir, mettre en place une structure PPP et recruter un opérateur international pour l'exploitation et la maintenance du backbone national, et (3) la SNEL pour la structuration et l'organisation du Partenariat Public Privé portant sur la commercialisation de la capacité excédentaire du réseau de fibres optiques. Avant de constituer la Compagnie Financière Cadmos à Bruxelles en 2004, il a travaillé au sein des banques d'affaires des Groupes Crédit Agricole Indosuez (Paris), Société Générale (Paris) et HSBC Investment Bank (Londres), où il était directeur responsable de l'Afrique.

Jean-Michel Communier – Expert juridique – Bird & Bird

Senior Counsel au bureau de Lyon, **Jean-Michel Communier** a une grande expérience du conseil en droit public des affaires, spécialement en montages contractuels complexes et en financement de projets, notamment dans le domaine des communications électroniques. Jean-Michel Communier mène également régulièrement des missions en Afrique francophone, dont récemment pour le Burkina Faso, en Mauritanie et au Togo en matière de communications électroniques dans le cadre du programme WARCIP, pour la passation de contrats de concession et de marchés publics pour des infrastructures de télécommunications. Jean-Michel Communier intervient actuellement dans le cadre d'une Mission pour l'OMVG pour la commercialisation de capacité excédentaire du câble de Garde à Fibre Optique (CGFO) du Réseau de l'interconnexion 225kV de l'OMVG. Après avoir terminé l'étude de faisabilité des montages juridiques pour le projet en mode PPP, la phase de mise en œuvre du projet par des PPP sur les quatre pays membres de l'OMVG doit commencer prochainement. Jean-Michel Communier est enfin Maître de conférences en droit public à l'Université de Paris Saclay depuis 1990 où il enseigne le droit public (droit administratif, droit budgétaire et droit fiscal, droit public économique) et le droit communautaire (droit du marché intérieur, droit douanier et droit de la concurrence).

Olivier Jacquinot – Associé – Progressus Corporation Expert économiste-financier

SV



Olivier Jacquinot dispose d'une expérience approfondie du conseil, avec près de 150 missions réalisées dans les dernières années, tant en France que sur le continent africain, pour des opérateurs, des régulateurs et des gouvernements. Ses domaines d'intervention sont la stratégie, l'économie et la régulation dans le secteur des télécommunications. Après avoir occupé pendant 10 ans des responsabilités au sein de France Télécom dans le domaine de la régulation et de la stratégie, Olivier a rejoint des grands cabinets de conseil (KPMG Peat Marwick puis Deloitte Corporate Finance) en tant qu'Associé. Il a notamment dans ce contexte réalisé de nombreux projets d'études stratégiques et économiques, ainsi que de montage et de financement. En 2004, il fonde le cabinet Progressus Corporation, qui a depuis réalisé de nombreuses prestations auprès de régulateurs, gouvernements et opérateurs dans le domaine de la stratégie, de l'économie/finance et de la régulation dans le secteur des télécommunications.

Philippe Dufaure de Citres – Associé – JIDCOM Expert télécoms

Philippe Dufaure de Citres, ingénieur Arts et Métiers, et associé fondateur de la société JIDCOM, est un expert en télécommunication ayant plus de 30 ans d'expérience dans le domaine. Il a notamment participé à l'étude du réseau de backbones terrestres et aériens dans la zone sub-saharienne pour la Banque Mondiale (projet Central African Backbone), à de nombreux audits et études de réseaux de télécommunications et infrastructures numériques en France et en Afrique, (Départements Français d'Outremer, RDC, Tchad, RCA, Gabon, Mauritanie, Mali...), et à des missions de conseils auprès d'opérateurs dans le cadre de l'évolution et l'intégration de nouvelles technologies dans les réseaux, notamment auprès de SFR.

Gerard Dupin –Expert – JIDCOM Expert télécoms et Génie Civil

Gérard Dupin, ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, est un expert en télécommunications spécialisé dans la conception et le déploiement de réseaux à haut débit, de réseaux FTTH et métropolitains, de backbones en fibre optique et de liaisons sous-marines. Il a réalisé de nombreuses études stratégiques, économiques et techniques pour la création de backbones nationaux africains pour la Banque mondiale et différents gouvernements, et a participé au déploiement et à la gestion de plusieurs backbones terrestres nationaux et internationaux, de projets FTTH et métropolitains, de projets de télécommunications sous-marines et de centres de données.

Aïcha Sidi Bouna – expert environnemental et social

Aïcha Sidi Bouna, membre de « *l'international Association for Impact Assessment* » : ses principales qualifications recouvrent l'environnement et le développement durable : suivi et finalisation de textes législatifs et réglementaires (lois, décrets), mise en place de nouvelles structures, Elaboration de programmes et politiques, négociations et concertations (niveau national et international) et la présentation lors de conférences internationales ; l'Administration publique par la coordination et la gestion administrative, le management d'équipes, l'organisation et la gestion de projets ; l'économie et la finance par les analyses économiques et financières du budget de l'Etat, la coordination d'obligations contractuelles de joint venture, le suivi de projets socio-économiques et l'évaluation et la gestion de risques (crédits et financements bancaires). Aïcha Sidi Bouna est intervenu pour la composante environnementale et sociale pour le PPP de fibres optiques du projet WARCIP.



Expert clef : Chef de mission CV de Monsieur Stéphane de VAUCELLES

Nom de l'expert	Stéphane de Vaucelles
Société	Compagnie Financière Cadmos
Date de naissance	3 Mars 1971
Nationalité	Française

Formation :

- 1995 : Diplôme d'Etudes Approfondies de sciences économiques sur la transition économique des pays émergents à l'Université Paris-Sorbonne (Paris I)
- 1994 : Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers (obtenu après cinq années en enseignement supérieur)

Références professionnelles :

Période	Nom de l'employeur – fonction/poste	Pays	Résumé des activités réalisées
De 2005 à aujourd'hui	Compagnie Financière Cadmos Associé-Gérant de la société	Belgique	conseil en stratégie et en fusions-acquisitions auprès de pays émergents
De 2002 à 2004	Commodities Corporate Consulting Associé-Gérant	Côte d'Ivoire	conseil en stratégie et en fusions-acquisitions auprès de pays émergents
De 1998 à 2001	HSBC Investment Bank Directeur Afrique	Royaume Uni	activités de conseil sur l'Afrique et quelques unes en Europe (fusions acquisitions, PPP, Project Finance, IPO, gestion des dettes souveraines) [<i>Corporate Finance & Advisory Services</i>]
1997	Crédit Agricole Indosuez Manager	France	fusions-acquisitions, privatisations, PPP sur pays émergents et en France
De 1994 à 1997	Société Générale Chargés d'affaires	France	fusions-acquisitions, privatisations, PPP sur pays émergents

Aptitude pour les langues :

Langue	Lue	Parlée	Ecrite
Anglais	Excellent	Excellent	Excellent
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Allemand	Bonnes notions	Bonnes notions	Bonnes notions
Russe	Bonnes notions	Bonnes notions	Bonnes notions

Aptitude pour la mission :

SV



MISSIONS ANTERIEURES UTILES DANS LE CADRE DE LA MISSION:

Détail des tâches exécutées	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
<p>► Phase I : L'étude technique, juridique, organisationnelle et financière du Projet Le Conseil étudie les différentes caractéristiques du projet, notamment sur les plans technique, économique, comptable, financier et juridique afin de mener une étude de tous les paramètres ou contraintes menant à sa mise en place. A l'issue de ces travaux (incluant un survey, un plan d'affaires et différentes options envisageables) de la validation effectuée par les Autorités congolaises, le Conseil élabore les documents organisationnels et financiers considérés comme nécessaires à la mise en place du projet et au bon fonctionnement des mécanismes techniques et financiers de gestion des structures en découlant.</p> <p>► Phase II : L'appui dans la recherche des investisseurs privés Le Conseil a appuyé notamment les représentants de la République Démocratique du Congo pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Le lancement et l'organisation de l'appel d'offres pour la construction du dit réseau; ► Le lancement et l'organisation de l'appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance dudit réseau, et ► Les négociations avec les adjudicataires des deux appels d'offres. 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance pour la structuration et la mise en place d'un PPP et le recrutement d'un opérateur / investisseur (ou groupe d'opérateurs/investisseurs) pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de fibres optiques sous le régime de l'Open access / Projet CAB 5</p> <p>Année : 2015 jusqu'en 2021</p> <p>Lieu : République Démocratique du Congo</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Conseiller du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour l'organisation de la construction d'un réseau de fibres optiques et la structuration d'un PPP pour l'exploitation et la maintenance de ce dernier</p> <p>Poste : Responsable du Projet et expert financier</p> <p>Activités : Impliqué dans tous les travaux réalisés pour la mission.</p>

Détail des tâches exécutées	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
<p>► Définition des aspects techniques, contractuels et commerciaux / économiques et réglementaires du PPP portant sur la commercialisation de la capacité</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Commercialisation de la capacité excédentaire du système de télécommunications à déployer le long du corridor SAPMP en République Démocratique du Congo</p> <p>Année : 2012</p>

SV



<p>excédentaire sur le Câble de Garde à Fibres Optiques (CGFO) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposition sur les interconnexions nécessaires, les textes juridiques et réglementaires ainsi que les arrangements commerciaux et institutionnels pour appuyer le libre accès et faire des propositions pour assurer l'intégration et l'interconnexion du réseau de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) ; ▶ Appui du Gouvernement dans le préparation du processus de recrutement d'un opérateur privé international pour la commercialisation de la capacité excédentaire sous le régime du réseau concessionnaire de service public tout en respectant les principes d'Open accès et de Partenariat Public Privé ; ▶ Sélection de plusieurs opérateurs privés à travers un appel d'offres international, ▶ Conclusion de trois contrats d'IRU entre la SNEL et des opérateurs privés internationaux. 	<p>Lieu : RDC</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Conseiller du Gouvernement de la RDC pour la structuration d'un PPP dans la gestion du réseau de fibres optiques de la SNEL</p> <p>Poste : Responsable du Projet et expert financier</p> <p>Activités : Impliqué dans tous les travaux réalisés pour la mission.</p>
---	---

Détail des tâches exécutées	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
<ul style="list-style-type: none"> ■ Phase I : L'étude organisationnelle et financière du Projet Le Conseil étudie les différentes caractéristiques du projet, notamment sur les plans économique, comptable, financier et juridique afin de mener une étude de tous les paramètres ou contraintes menant à sa mise en place. A l'issue de ces travaux et de la validation effectuée par les Autorités, le Conseil élabore les documents organisationnels et financiers considérés comme nécessaires à la mise en place du projet et au bon fonctionnement des mécanismes techniques et financiers de gestion des structures en découlant. ■ Phase II : L'appui dans la recherche des investisseurs privés et 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance Technique pour définir, mettre en place une structure PPP et recruter un opérateur international pour la gestion, la maintenance et l'opération d'un Data Center et d'un IXP au Togo</p> <p>Année : 2016</p> <p>Lieu : République du Togo</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Conseiller du Gouvernement de la République du Togo pour la structuration d'un PPP dans l'exploitation et la maintenance d'un Data Center (Carrier Hotel) et d'un IXP au Togo</p> <p>Poste : Responsable du Projet et expert financier</p> <p>Activités : Impliqué dans tous les travaux réalisés pour la mission.</p>

SV



<p>institutionnels et des financements nécessaires au bon déroulement du projet</p> <p>Le Conseil appuie l'Etat pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir une liste des partenaires susceptibles d'être impliqués dans le projet; ▶ les discussions avec ces partenaires dans le cadre de leur possible participation au projet (financement et capital) ; et ▶ Établir et finaliser les engagements contractuels permettant leur participation au projet et les modalités de leur intervention. 	
<p>Détail des tâches exécutées</p>	<p>Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Phase I : L'étude organisationnelle et financière du Projet Le Conseil étudie les différentes caractéristiques du projet, notamment sur les plans économique, comptable, financier et juridique afin de mener une étude de tous les paramètres ou contraintes menant à sa mise en place. A l'issue de ces travaux et de la validation effectuée par les Autorités, le Conseil élabore les documents organisationnels et financiers considérés comme nécessaires à la mise en place du projet et au bon fonctionnement des mécanismes techniques et financiers de gestion des structures en découlant. ▶ Phase II : L'appui dans la recherche des investisseurs privés et institutionnels et des financements nécessaires au bon déroulement du projet Le Conseil a appuyé notamment les représentants de la République Islamique de Mauritanie pour : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La finalisation des négociations avec les opérateurs de télécommunications de Mauritanie portant sur la convention d'affermage pour l'exploitation et la maintenance 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance technique aux structures (MDEFPNT, ARE et l'APAUS) pour définir la mise en œuvre des principes de l'accès ouvert au réseau et du Partenariat Public Privé pour le backbone national, et développement du dossier d'appel d'offre et cahier des charges, et développement du business plan et structure de gestion</p> <p>Année : 2013 jusqu'en 2017</p> <p>Lieu : République Islamique de Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Conseiller du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour la structuration d'un PPP dans la gestion du réseau de fibres optiques en Mauritanie</p> <p>Poste : Responsable du Projet et expert financier</p> <p>Activités : Impliqué dans tous les travaux réalisés pour la mission.</p>



<p>du réseau national de fibres optiques ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le lancement et l'organisation de l'appel d'offres pour la construction du dit réseau; et ▶ Les négociations avec l'adjudicataire. 	
---	--

Détail des tâches exécutées	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue du cadre technique, commercial et réglementaire du Projet, des engagements des parties et des objectifs assignés au Projet (montant d'investissements, rentabilité envisagée par les opérateurs de télécommunications) et ▶ La proposition d'une option de structuration d'un PPP susceptible de répondre aux besoins des Autorités tchadiennes et des opérateurs de télécommunications et aux conditions usuelles de financement de la Banque mondiale. 	<p>Nom du projet ou de la mission : Revue des conditions envisagées pour la mise en place d'un Partenariat Public Privé (« PPP ») pour la construction et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques au Tchad</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Tchad</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Assistance du Gouvernement dans la revue des conditions envisagées pour la mise en place d'un Partenariat Public Privé (« PPP ») pour la construction et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques au Tchad</p> <p>Poste : Responsable du Projet et expert financier</p> <p>Activités : Impliqué dans tous les travaux réalisés pour la mission.</p>

Détail des tâches exécutées	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue de l'analyse du cadre technique, commercial et réglementaire existant ▶ Préparation d'un plan stratégique d'accompagnement ▶ Recommandations 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de Faisabilité en vue de l'établissement et de la gestion d'un projet d'un réseau régional entre la Libye et les pays limitrophes</p> <p>Année : 2014 et jusqu'en 2015</p> <p>Lieu : Libye</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Assistance du Ministère des Télécommunications et des Nouvelles Technologies dans le cadre d'une mission d'établissement et de gestion d'un projet d'un réseau régional entre la Libye et les pays limitrophes</p> <p>Poste : Expert financier</p> <p>Activités : Impliqué dans tous les travaux réalisés pour la mission.</p>

SELECTION D'EXPERIENCES RECENTES

Fibres optiques et Télécommunications

SV



- ▶ *Niger* : Conseiller de la SFI pour la privatisation de Niger Telecoms en cours
- ▶ *Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sénégal* : Conseillers des quatre Gouvernements pour la structuration d'un PPP portant sur les fibres optiques excédentaires sur le câble de garde du réseau électrique OMVG en cours
- ▶ *Burkina Faso* : Conseiller du Gouvernement Burkinabé pour l'acquisition de bande passante internationale à destination des universités.
- ▶ *Togo* : Conseiller du Gouvernement pour l'organisation d'un PPP pour un Data Center et un IXP et l'appui à la sélection d'un partenaire privé (2021)
- ▶ *Jordanie* : Conseiller du Gouvernement jordanien pour la structuration d'un PPP dans la gestion du backbone national.
- ▶ *Moldavie* : Conseiller d'un groupe privé pour l'ouverture de son capital en vue de développer son réseau de fibres optiques (2019)
- ▶ *RDC* : Conseiller du Gouvernement de la RDC pour la structuration d'un PPP dans la commercialisation d'une partie du réseau de fibres optiques de la SNEL (2016)
- ▶ *République Islamique de Mauritanie*: Conseiller du Gouvernement pour la structuration d'un PPP dans la gestion du réseau de fibres optiques en Mauritanie (2017)
- ▶ *RDC* : Conseiller du Gouvernement de la RDC pour la structuration d'un PPP dans la construction et l'exploitation de réseaux de fibres optiques (2021)
- ▶ *Commission de la CEMAC, Cameroun, Centrafrique et Tchad* : Conseiller auprès de la Commission de la CEMAC, des Gouvernements du Tchad, du Cameroun et de la Centrafrique dans la mise en place du Projet Central African Backbone permettant de relier le réseau sous-marin de câble en fibre optique sur la côte occidentale de l'Afrique au Cameroun, Tchad et Centrafrique en utilisant l'infrastructure en fibre optique mise en place le long de l'oléoduc entre Kribi et Doba
- ▶ *République du Congo*: Conseiller du Gouvernement pour la structuration d'un PPP dans la gestion du réseau de fibres optiques au Congo
- ▶ *Togo* : Conseiller du Gouvernement togolais pour mettre en place une structure PPP et recruter un opérateur international pour la gestion, la maintenance et l'opération d'un Data Center et d'un IXP au Togo En cours
- ▶ *Liberia*: Conseiller du Gouvernement pour la vente de sa participation dans le point d'atterrissage et pour sa gestion du réseau de fibres optiques existant (2016)
- ▶ *Libye* : Participation à une étude de Faisabilité en vue de l'établissement et de la gestion d'un projet d'un réseau régional entre la Libye et les pays limitrophes (2015)
- ▶ *Tchad* : Conseiller du Gouvernement tchadien en vue d'organiser la construction et la gestion d'un réseau de fibres optiques sous la forme d'un Partenariat Public Privé (2015)
- ▶ *Gabon* : Conseiller du Gouvernement du Gabon pour la finalisation de la privatisation de Gabon Telecom (2007)
- ▶ *Madagascar* : Assistance au Conseil du Gouvernement pour la privatisation de l'opérateur de télécommunication
- ▶ *Tchad* : Conseiller du Gouvernement pour la détermination de la stratégie de privatisation de l'opérateur national de télécommunication
- ▶ *Maroc* : Participation au conseil dans le cadre de la privatisation de Maroc Telecom
- ▶ *Gabon* : Conseiller du Gouvernement pour la privatisation de Gabon Télécom (2001)

Opérations de désengagement de l'Etat

- ▶ *Togo* : Conseiller du Gouvernement du Togo pour la privatisation de deux banques (UTB et BTCI) (2021)
- ▶ *Togo* : Conseiller du Gouvernement du Togo pour la privatisation de deux banques (BTCI et BTB)
- ▶ *Niger* : Conseiller du Gouvernement du Niger pour la privatisation du Crédit du Niger

SV



- ▶ *France* : Conseiller d'un consortium d'investisseur pour l'acquisition de la société d'économie mixte DAGRIS dans le cadre d'une procédure de privatisation (2008)
- ▶ *Congo* : Conseiller du Gouvernement du Congo pour la privatisation de la première banque du pays, COFIPA Investment Bank Congo
- ▶ *Algérie* : Conseiller du Gouvernement algérien pour la privatisation de trois cimenteries
- ▶ *France* : Conseiller de la Financière Agache, du Crédit du Nord, de Via Banque, et de trois fédérations du secteur textile, pour la cession de leur participation dans la société d'économie mixte DAGRIS
- ▶ *Côte d'Ivoire* : Conseiller du Gouvernement pour la privatisation de la troisième banque du pays via une Offre Publique de Vente sur la Bourse régionale à Abidjan
- ▶ *Tchad* : Conseiller du Gouvernement pour la privatisation de la société nationale sucrière
- ▶ *Sénégal* : Conseiller du Gouvernement pour la privatisation de la première société agro-industrielle du pays, la SONACOS (arachides)
- ▶ *Mauritanie* : Conseiller du Gouvernement pour la privatisation de la société nationale de production et de distribution d'électricité, SONELEC
- ▶ *Cameroun* : Participation au Conseil de Socfinco dans le cadre de la privatisation d'une société de palmiers à huile
- ▶ *France* : Participation au conseil de l'Etat français dans la privatisation d'Air France
- ▶ *Sénégal / France* : Conseiller de la société espagnole TOLSA dans le cadre de la privatisation de la Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès et du rachat de la participation de Rhône-Poulenc dans cette société et les actifs français y afférant
- ▶ *Gabon* : Conseil de la Société Nationale des Chemins de Fer Belge dans le cadre de la privatisation de l'OCTRA, chemin de fer gabonais
- ▶ *Cameroun* : Conseiller de la société indonésienne Panwell dans le cadre de la privatisation d'une société d'hévéa
- ▶ *Côte d'Ivoire* : Conseiller du Gouvernement dans le cadre de la privatisation de la Compagnie Ivoirienne du Développement des Textiles
- ▶ *Madagascar* : Participation au Conseil du Gouvernement dans le cadre de la privatisation de la première banque du pays, la B.T.M.
- ▶ *Cameroun* : Participation au conseil de la Lyonnaise des Eaux dans le cadre de la privatisation de la SNEC, distribution d'eau
- ▶ *Cameroun* : Participation au conseil d'Hydro-Québec et d'Elyo dans le cadre de la privatisation de la SONEL, distribution d'électricité
- ▶ *Sénégal* : Conseiller du Gouvernement pour la privatisation de l'Hôtel Président

Conseil en ingénierie financière (traitement de la dette, fonds d'investissement, restructuration, ...)

- ▶ *RDC* : Appui à la création d'un incubateur pour des starts up dans le secteur des médias et de l'internet. En cours
- ▶ *Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Mali* : Etude préliminaire pour la mise en place d'un Fonds de Restructuration du secteur privé
- ▶ *Congo* : Conseiller du Gouvernement du Congo pour la restructuration de la dette commerciale intérieure
- ▶ *Egypte/Maroc* : Conversion de dettes sur l'Egypte et le Maroc (utilisation de créances « Club de Paris » du Trésor français, d'I.C.O. [Espagne], d'Hermes [Allemagne] et de C.J.D. [Grande Bretagne])
- ▶ *Pologne/Afrique du Sud* : Conversion de dettes « Club de Londres »
- ▶ *Fédération de Russie* : Etude du portefeuille de créances de la Fédération de Russie sur le Proche Orient et l'Afrique et traitement de certaines créances russes
- ▶ *Cameroun* : Conseil du Gouvernement pour l'étude de la création d'un fonds d'investissements

SV



- ▶ *Cameroun* : Participation à la mise en place d'un marché obligataire inter-bancaire et à la titrisation de la dette interne
- ▶ *Jordanie* : Etude sur les conversions de dettes en Jordanie
- ▶ *Syrie* : Participation au conseil du Gouvernement pour la restructuration de la Banque Commerciale de Syrie

Conseil en fusions & acquisitions

- ▶ *Afrique centrale* : Conseil d'un grand groupe de distribution pour une cession de ses activités En cours
- ▶ *Espagne* : Conseil d'un groupe d'investisseurs pour l'acquisition d'un groupe minier (2016)
- ▶ *Afrique sub-saharienne* : Conseil d'un investisseur pour l'acquisition d'un groupe bancaire panafricain
- ▶ *Tunisie* : Conseil auprès d'un investisseur dans le cadre de l'acquisition d'une institution financière
- ▶ *Royaume Uni* : Conseiller de Lonrho Africa pour la vente de la société de négoce Baumann, Hinde & Co
- ▶ *Maroc* : Assistance au Conseil d'Altadis pour l'acquisition de la Régie des Tabacs du Maroc
- ▶ *Maurice* : Conseiller du groupe Rogers & Co pour l'acquisition de la troisième banque mauricienne
- ▶ *Mozambique* : Assistance au Conseil de la société Lonrho dans la vente de ses actifs cotonniers
- ▶ *Ethiopie* : Conseiller d'un groupe égyptien pour la cession de sa participation majoritaire dans la société éthiopienne des tabacs
- ▶ *Ouganda* : Assistance au Conseil de la société Lonrho dans la vente de ses actifs cotonniers
- ▶ *Zambie* : Assistance au Conseil de la société Lonrho dans la vente de ses actifs cotonniers
- ▶ *Maroc* : Conseiller d'un groupement marocain dans le cadre de la cession d'un hôtel de luxe
- ▶ *France* : Conseiller de la famille Fourcaud-Laussac dans le cadre de la vente du château Cheval Blanc, grand cru de Saint-Emilion à Albert Frère et L.V.M.H.

Conseil en stratégie et réorganisation

- ▶ *Cameroun* : Conseiller d'un groupe de transport camerounais dans le cadre de son développement En cours
- ▶ *Monaco* : Conseiller d'un groupe d'investisseurs pour la création d'une société financière
- ▶ *RDC* : Conseiller auprès du Gouvernement de la RDC pour la transformation de leur société publique de production et distribution d'électricité, la SNEL, et de leur société aéroportuaire, la RVA, en sociétés commerciales.
- ▶ *Mali* : Conseiller du Gouvernement pour la mise en place d'une structure de gestion des participations minières de l'Etat Opération en cours
- ▶ *Côte d'Ivoire* : Conseiller du Gouvernement pour la mise en place et l'appui au fonctionnement des structures de régulation des filières café et cacao
- ▶ *Côte d'Ivoire* : Conseiller du Gouvernement pour l'établissement de possibles mécanismes techniques et financiers réglementaires du marché du cacao ivoirien.
- ▶ *Madagascar* : Conseiller du Gouvernement pour l'établissement préliminaire d'une banque de développement
- ▶ *Côte d'Ivoire* : Participation dans la mise en place d'une banque agricole ivoirienne
- ▶ *Guinée-Bissau* : Conseiller d'un investisseur français dans le secteur cimentier



ATTESTATION :

Je, soussigné, Stephane de Vaucelles, certifie, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience et je suis disponible pour effectuer la mission en cas d'attribution du contrat. J'accepte que toute déclaration volontairement erronée puisse entraîner mon exclusion ou mon renvoi par le Client, et/ou a des sanctions par la Banque.

Date : 15 août 2023

Signature de l'expert

SV



Expert clef : expert télécoms

CV de Monsieur Philippe DUFAURE de CITRES

Nom de l'expert	Philippe DUFAURE de CITRES
Société	JIDCOM
Date de naissance	15 janvier 1965
Nationalité	Française

Formation :

1987 : Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace (1986/1987):
Spécialisation en automatique avancée, robotique et systèmes.
1986 : Ecole catholique des Arts et Métiers (1983/1986): diplôme d'ingénieur ECAM en juin
1986

Références professionnelles :

Période : de 2000 à aujourd'hui
Employeur : Jidcom
Position : Gérant de la société
Fonction : Consultant, projets et missions de conseil en télécommunications et informatique

Période : de 1992 à 2000
Employeur : Consultant indépendant
Position : Consultant
Fonction : Responsable de projets en Télécommunication

Période : de 1988 à 1992
Employeur : MPI
Position : Consultant
Fonction : Développement logiciel en Télécommunication et informatique

Aptitude pour les langues :

Langue	Lue	Parlée	Ecrite
Français	Langue maternelle	Langue maternelle	Langue maternelle
Anglais	Excellent	Excellent	Excellent
Italien	Niveau scolaire	Niveau scolaire	Niveau scolaire

Aptitude pour la mission :

SV



Détail des tâches exécutées	Expérience illustrant le mieux la compétence
<ul style="list-style-type: none"> Expert technique pour une étude sur la promotion des services financiers digitaux (SFD) au Niger 	<p>Nom du projet ou de la mission : Elaboration d'une étude sur la promotion des services financiers digitaux (SFD) au Niger.</p> <p>Année : 2022 – en cours</p> <p>Lieu : Niger</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire - Vision stratégique et plan directeur - Études de faisabilité sur la mise en place d'une plate-forme d'interopérabilité et d'un système de paiements numériques de l'administration - Actions d'accompagnement <p>Poste : Expert technique pour les réseaux à haut débit</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les l'extension du réseau intranet administratif haut débit (RIAD) en fibre optique en Mauritanie 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance technique pour l'élaboration du cahier des charges et le suivi de la mise à niveau et de l'extension du réseau intranet administratif haut débit (RIAD) en fibre optique.</p> <p>Année : 2021 – en cours</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables et détaillées de la mise en place d'un réseau urbain en fibre optique et d'un réseau privé 4G data - Elaboration du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres pour l'extension des boucles fibres optique et la création d'un réseau radio 4G - Suivi des travaux d'extension <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les le raccordement des Universités (IESR) du Burkina Faso 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance technique en vue de l'acquisition de bande passante internationale au profit des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) publiques du Burkina Faso.</p> <p>Année : 2020 – en cours</p> <p>Lieu : Burkina Faso</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de la fourniture de bande passante - Etude de déploiement wifi <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie 	<p>Nom du projet ou de la mission : Réalisation d'une étude sur le renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie.</p> <p>Année : 2020 – 2021</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et spécification de la nouvelle station d'atterrissement du câble sous-marin - Etude et cahier des charges des liaisons optique terrestres <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>



<ul style="list-style-type: none"> • Responsable des études architecturales pour la conception du datacenter et du Centre de formation digitale 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de faisabilité sur la création d'un pôle d'innovation et d'incubation digitales (Datacenter, Plateformes CSIRT/SOC/PKI, Centre de formation digitale (CFD), Accélérateurs de startups) à Bangui Année : 2020 – 2021 Lieu : République Centrafricaine Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des programmes techniques - Elaboration des esquisses - Rédaction d'une partie des termes de référence pour la construction des bâtiments <p>Poste : Expert technique datacenter</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable projet pour les le raccordement des Universités (IESR) du Burkina Faso 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance technique en vue de l'acquisition de bande passante internationale au profit des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) publiques du Burkina Faso. Année : 2020 – en cours Lieu : Burkina Faso Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de la fourniture de bande passante - Etude de déploiement wifi <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expert réseau pour l'étude des infrastructures TIC 	<p>Nom du projet ou de la mission : évaluation des besoins en infrastructures TIC et énergétiques dans le cadre du projet e-Agriculture, pour le raccordement des villages de la zone du projet. Année : 2020 – 2021 Lieu : Bénin Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des solutions de connectivité TIC des villages de la zone du projet - Etude du tracé du réseau métropolitaine de la ville de Parakou - Evaluation financière <p>Poste : Expert technique réseau</p> <p>Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>

SV



<ul style="list-style-type: none"> • Responsable des études architecturales pour la conception du datacenter et du Centre de formation digitale 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de faisabilité sur la création d'un pôle d'innovation et d'incubation digitales (Datacenter, Plateformes CSIRT/SOC/PKI, Centre de formation digitale (CFD), Accélérateurs de startups) à Bangui Année : 2020 – 2021 Lieu : République Centrafricaine Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des programmes techniques - Elaboration des esquisses - Rédaction d'une partie des termes de référence pour la construction des bâtiments <p>Poste : Expert technique datacenter Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable des études architecturales pour la conception du datacenter et du Centre de formation digitale 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de faisabilité sur la création d'un pôle d'innovation et d'incubation digitales (Datacenter, Plateformes CSIRT/SOC/PKI, Centre de formation digitale (CFD), Accélérateurs de startups) à Bangui Année : 2020 – 2021 Lieu : République Centrafricaine Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des programmes techniques - Elaboration des esquisses - Rédaction d'une partie des termes de référence pour la construction des bâtiments <p>Poste : Expert technique datacenter Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable projet pour renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie 	<p>Nom du projet ou de la mission : Réalisation d'une étude sur le renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie. Année : 2020 – en cours Lieu : Mauritanie Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et spécification de la nouvelle station d'atterrissage du câble sous-marin - Etude et cahier des charges des liaisons optique terrestres <p>Poste : Chef de mission Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable projet pour les études de parcours de la fibre optique 	<p>Nom du projet ou de la mission : survey du parcours de la fibre optique Lambaréné-Mouila, Ngouoni-Okondja et raccordements des hôpitaux. Année : 2019 – 2020 Lieu : Gabon Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Survey du trajet fibre optique et rapport - Evaluation financière <p>Poste : Chef de mission Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>



<ul style="list-style-type: none"> • Responsable projet pour le contrôle et suivi de travaux de déploiement de fibres optiques 	<p>Nom du projet ou de la mission : mission de contrôle et suivi de la bonne exécution des travaux de déploiement de la liaison Muanda-Kinshasa (650 km) du réseau a fibre optique de la SOCOF Année : 2019 – en cours Lieu : République Démocratique du Congo Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des fournitures, calendrier et prévisions de travaux du fournisseur - Contrôle et suivi des travaux de construction - Assistance pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Réception provisoire et définitive - Reporting périodique, validation de la documentation <p>Poste : Chef de mission Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable projet pour le développement d'un Système d'information Géographique des infrastructures partageables • 	<p>Nom du projet ou de la mission : développement d'un SIG des infrastructures partageables Année : 2018 - 2019 Lieu : France Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Architecture du système / modélisation pour la base de données des infrastructures, base de donnée cartographique - Développement de la gestion des projets et de l'interface cartographique - Intégration <p>Poste : Expert technique Activités : Chef de projet, spécialiste bases de données, développement</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable projet pour les aspects techniques de la construction du tronçon fibre optique Suro – Antula en Guinée Bissau • 	<p>Nom du projet ou de la mission : survey, appel d'offres et suivi de la construction du tronçon en fibres optique Suro – Antula en Guinée Bissau Année : 2019 – en cours Lieu : Guinée Bissau Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Survey du trajet fibre optique et rapport - Evaluation des coûts de construction - Cahier des charges pour la construction, appel d'offres et assistance au dépouillement des offres - Pilotage du suivi et contrôle de la construction <p>Poste : Responsable technique Activités : Etude technique et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>



<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les aspects techniques de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un PPP pour le réseau national haut-débit de Jordanie 	<p>Nom du projet ou de la mission : étude de faisabilité de la mise en place d'un PPP pour le réseau national haut-débit de Jordanie</p> <p>Année : 2018</p> <p>Lieu : Jordanie - Amman</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit du réseau fibre optique national de Jordanie - Etude et estimations des évolutions du réseau à prévoir - Etude des possibilités et des formes possibles de valorisation et commercialisation - Etudes des possibilités de mise en place d'un PPP <p>Poste : Expert technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités : Audit technique et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Audit de l'opérateur mobile Digicel pour les parties réseau de transport et de collecte fibre optique et faisceaux hertziens 	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit de l'opérateur mobile Digicel.</p> <p>Année : 2018</p> <p>Lieu : Haïti – Port au prince</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit du réseau fibre optique existant - Audit des réseaux faisceaux hertziens - Analyse des pannes et interruptions de services - Analyse des performances de l'entreprise en charges des interventions de maintenance - Recommandations <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Audit technique et recommandations</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les aspects techniques relatifs à l'assistance au gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) pour la mise en place d'un PPP et pour la sélection d'un investisseur / opérateur en charge de construire, maintenir, opérer et commercialiser les infrastructures fibre optique prévues dans le cadre du projet CAB5. 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance au gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) pour la mise en place d'un PPP et pour la sélection d'un investisseur / opérateur en charge de construire, maintenir, opérer et commercialiser les infrastructures fibre optique prévues dans le cadre du projet CAB5.</p> <p>Année : 2015 – en cours</p> <p>Lieu : République Démocratique du Congo (Kinshasa)</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du réseau fibre optique existant - Définition des tracés du réseau national et régional à construire, des points d'interconnexion - Rapport de survey des tracés (3200 km) et étude technique en tenant compte des conditions environnementales et sociales - Spécification du réseau en termes d'équipements actifs et passifs, bâtiments et shelters, datacenter, énergie, équipements d'environnement - Définition des éléments d'exploitation et de maintenance du réseau - Rédaction du cahier des charges pour la construction du réseau <p>Poste : Responsable de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités : Etude et maîtrise d'ouvrage -



<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les aspects techniques relatifs à l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un projet de réseau régional entre la Libye et les pays limitrophes pour le Ministère des Télécommunications et des Nouvelles Technologies 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de faisabilité en vue de l'établissement et de la gestion d'un projet de réseau régional entre la Libye et les pays limitrophes Année : 2014 - 2015 Lieu : Libye (Tripoli) Principales caractéristiques du projet : étude de faisabilité pour les réseaux à déployer et les interconnexions avec les pays limitrophes Poste : Responsable de projet Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse du cadre technique existant, prévisions de tracé et interconnexions Recommandations Préparation d'un plan stratégique
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour le projet Southern African Project Market Project (SAPMP) phase 2 - backbone fibre optique sur le réseau électrique aérien de la SNEL (Société Nationale d'Electricité). Assistance technique pour la mise en service de la capacité excédentaire et sa commercialisation. 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance technique pour la mise en service de la capacité excédentaire sur le réseau fibre optique de la SNEL et sa commercialisation Année : 2015 – en cours Lieu : République Démocratique du Congo (Kinshasa) Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Survey du réseau existant en vue de la préparation d'un appel d'offres pour équiper 27 sites de shelters destinés à héberger les équipements des futurs investisseurs détenteurs de contrat de fibre noire et pour la réalisation de tous les travaux de génie civil, interconnexions des fibres optiques Rédaction du cahier des charges pour l'acquisition et l'installation des shelter, assistance dans la phase de dépouillement des offres Suivi de la construction des shelters et de leur installation Réception technique pour chaque site Assistance dans la définition du contrat d'hébergement propose aux investisseurs Assistance dans le recrutement d'une société en charge de la maintenance Aide à la structuration de cette nouvelle activité au sein de la SNEL <p>Poste : Responsable de projet Activités : Etude et maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les aspects techniques relatifs à l'assistance technique aux structures (MDEFNT, ARE et l'APAUS) pour définir la mise en œuvre des principes de l'accès ouvert au réseau et du partenariat public privé pour le backbone national. Définition du dossier d'appel d'offres et du 	<p>Nom du projet ou de la mission : projet de programme pour une infrastructure de communications régionale en Afrique de l'ouest (WARCIP) - mise en œuvre des principes de l'accès ouvert au réseau et du partenariat public privé pour le backbone national. Définition du cahier des charges pour l'appel d'offres, business plan et structure de gestion Année : 2013 – 2015 Lieu : République Islamique de Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet : assistance technique aux structures (MDEFNT, ARE et l'APAUS) pour construire le réseau à fibres optiques du projet, et effectuer l'appel d'offre de l'opérateur.</p>



<p>cahier des charges, business plan et structure de gestion</p>	<p>Poste : Responsable de projet Activités : Descriptif complet du réseau, analyse des tronçons à construire, recommandations pour les ajustements d'architecture et définition des points d'interconnexions pour assurer la cohérence de l'offre par rapport aux autres réseaux haut-débits. Réalisation du survey et rédaction du cahier des charges technique (génie civil, équipements, supervision, maintenance) des tronçons à construire. Assistance technique pour la définition du Business Plan, pour la mise en place de l'appel d'offre PPP et pour son dépouillement</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet pour les aspects techniques relatifs à la commercialisation de la capacité excédentaire du système de télécommunication à déployer le long du corridor du Southern African Project Market Project (SAPMP) 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet de commercialisation de la capacité excédentaire du backbone fibre optique sur le réseau de transport aérien de la SNEL (Société Nationale d'Electricité) Année : 2012 – en cours Lieu : République Démocratique du Congo – Kinshasa</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Assistance technique sur la définition des services permettant la commercialisation de la capacité excédentaire du système de télécommunication à déployer le long du corridor du Southern African Project Market Project (SAPMP) (backbone fibre optique sur le réseau de transport aérien de la SNEL)</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Descriptif complet du réseau, définition et descriptif des services pouvant être proposés, recommandations pour les ajustements d'architecture et définition des points d'interconnexions, pour assurer la cohérence de l'offre par rapport aux autres réseaux haut-débits. Rédaction des volets techniques d'un catalogue d'interconnexion, et de l'offre de contrat standard de convention d'interconnexion. Recommandations sur les aspects maintenance, qualité de service et supervision.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet et expertise technique pour la mise en place et cession de la participation du gouvernement du Libéria dans le Consortium Câble du Libéria (CCL) 	<p>Nom du projet ou de la mission : Mise en place et cession de la participation du gouvernement du Libéria dans le Consortium Câble du Libéria (CCL) Année : 2013 – en cours Lieu : Libéria - Monrovia</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Assistance pour la définition et la mise en place d'un Partenariat Public Privé ("PPP") et sélection d'un opérateur international pour gérer, entretenir et exploiter le Consortium Câble du Libéria (CCL). Assistance technique pour l'audit de l'infrastructure existante, évaluation des futurs coûts de maintenance et d'évolution du réseau. Support pour la définition de la stratégie de cession et les modèles de coûts et de de cession</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Audit de l'infrastructure existante: audit de la station d'atterrissage du câble sous-marin ACE - Recensement et évaluation des futurs coûts, des compétiteurs potentiels,</p>



	<p>assistance dans la construction du business plan et évaluation des futurs investissements</p> <p>. Assistance dans les définitions des modèles de coûts et de vente : assistance aux conseillers financiers et juridiques pour construire des modèles de coûts et des alternatives de vente, et au cours des négociations avec des investisseurs possibles</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet et expertise technique pour le projet de déploiement fibre optique CAB (Central African Backbone) en République du Congo 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet CAB Congo – étude technique pour la réalisation d'un backbone fibre optique et des interconnexions avec les pays limitrophes. Mise en place d'un PPP pour l'exploitation et la maintenance du réseau. Année : 2012 – 2013 Lieu : République du Congo – Brazzaville</p> <p>Principales caractéristiques du projet : analyse des projets en cours (Congo Telecom, SNE (Société Nationale d'Electricité)) et définition des tronçons additionnels pour compléter le réseau et assurer l'interconnexion avec les pays limitrophes : Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo. Cahier des charges pour la réalisation du réseau.</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Définition et survey des tracés, rédaction du cahier des charges, dépouillement des réponses à l'appel d'offres et assistance au choix de l'opérateur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet et expertise technique pour le projet de déploiement fibre optique CAB (Central African Backbone) en République du Congo 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet CAB Congo – étude technique pour la réalisation d'un backbone fibre optique et des interconnexions avec les pays limitrophes. Mise en place d'un PPP pour l'exploitation et la maintenance du réseau. Année : 2012 – 2014 Lieu : République du Congo – Brazzaville</p> <p>Principales caractéristiques du projet : analyse des projets en cours (Congo Telecom, SNE (Société Nationale d'Electricité)) et définition des tronçons additionnels pour compléter le réseau et assurer l'interconnexion avec les pays limitrophes : Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo. Cahier des charges pour la réalisation du réseau.</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Définition et survey des tracés, rédaction du cahier des charges, dépouillement des réponses à l'appel d'offres et assistance au choix de l'opérateur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet et expertise technique pour le projet de déploiement fibre optique CAB (Central African Backbone) au Gabon 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet CAB – étude technique pour le déploiement d'un backbone fibre optique. Année : 2012 – 2013 Lieu : Gabon</p> <p>Principales caractéristiques du projet : déploiement d'un backbone fibre optique le long de la voie ferrée Libreville – Franceville puis jusqu'à la frontière du Congo.</p> <p>Poste : Responsable de projet</p>



	<p>Activités : Survey du tracé, étude environnementale, préparation des éléments techniques pour la rédaction du cahier des charges.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet et expertise technique pour le projet CAB en République Centrafricaine et au Tchad 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet CAB (CEMAC – Banque Mondiale) Année : 2011 Lieu : République Centrafricaine – Tchad</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Désignation par appel d'offres de l'opérateur attributaire pour la construction et de la gestion du backbone en fibre optique sur les territoires du Cameroun, Tchad et RCA</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Fourniture d'expertise technique au projet (rédaction cahiers des charges, analyse des documents du projet, évaluations budgétaires, etc..) – Gestion de projet</p>
<ul style="list-style-type: none"> Audit du déploiement d'un réseau haut débit dans les départements d'outre-mer 	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit du réseau haut débit dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane pour Loret Télécom Année : 2010-2011 Lieu : Paris</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Projet de déploiement de réseaux hauts débits en fibres optiques, faisceaux hertziens et VSAT</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Gestion de projet et expertise technique</p>
<ul style="list-style-type: none"> Audit du déploiement d'un réseau haut débit dans l'île de la Réunion 	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit du réseau haut débit dans l'île de la Réunion pour Loret Télécom Année : 2010-2011 Lieu : Paris – Réunion</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Projet déploiement de réseaux hauts débits en fibres optiques sur lignes à haute tension et terrestres</p> <p>Poste : Responsable de projet Activités : Gestion de projet et expertise technique</p>
<ul style="list-style-type: none"> Responsable projet Jiscos zone Afrique – Moyen Orient 	<p>Nom du projet ou de la mission : projets de déploiement de centraux téléphoniques publics de petite capacité (jusqu'à 6 000 abonnés) Année : 1992-1995 Lieu : Sénégal, Niger, Burkina Faso, Tunisie, Liban, Malawi, Mali, Gabon, Congo</p> <p>Principales caractéristiques du projet : déploiement de systèmes de télécommunications publics dans des villes de moyenne taille et en zones rurales – mise en place des systèmes d'information associés et fourniture des services aux clients (formation, maintenance, etc.)</p>



	<p>Poste : Chef de projet « réalisation » Activités : pilotage de toutes les activités de réalisation depuis la fabrication des équipements jusqu'à la recette des projets sur site. Coordination des actions avec les clients et les autres entités impliquées dans le projet notamment en ce qui concerne les systèmes de transmission</p>
<ul style="list-style-type: none"> Chef de projet « managed roaming » pour l'opérateur SFR (Société Française de Radiotéléphonie - 2eme opérateur fixe et mobile en France) 	<p>Nom du projet ou de la mission : implémentation et évolutions de la plate-forme de roaming managé du réseau mobile SFR Année : 2011 – en cours pour la partie LTE Lieu : France - Paris</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Intégration dans l'architecture du réseau, définition et implémentation des évolutions pour prendre en compte les évolutions technologiques, validation au niveau international.</p> <p>Poste : chef de projet pour la fonction de « managed roaming » Activités : - Spécifications fonctionnelles et techniques des évolutions de la fonction de redirection de trafic «Managed Roaming ». Gestion des évolutions de la plate-forme et des mises en service avec la société indienne en charge des développements - Etude d'impact de l'introduction du LTE sur les fonctions du roaming managé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de la fonction SMS Welcome de SFR 	<p>Nom du projet ou de la mission : élaboration de la solution remplacement de la fonction SMS Welcome SFR Année : 2012-en cours Lieu : Paris</p> <p>Principales caractéristiques du projet : définition d'une solution plus efficace et moins couteuse pour l'envoi des SMS de tarifs pour les roamers out de SFR</p> <p>Poste : expert technique Activités : élaboration et mise en place de la solution - Spécification d'une solution basée sur l'analyse de la signalisation internationale pour détecter les situations de roaming et déclencher les plateformes du Système d'Information - Prise en compte du déclenchement des plateformes de localisation temps réel pour les détections de fraudes - Prise en compte de la nouvelle régulation européenne</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une solution de commercialisation des accords de roaming SFR à l'usage d'opérateur tiers 	<p>Nom du projet ou de la mission : étude technique de la mise en place d'une mise à disposition des accords de roaming de SFR pour des opérateurs tiers Année : 2012-en cours Lieu : Paris</p> <p>Principales caractéristiques du projet : étude des solutions techniques permettant de mettre à disposition les accords de roaming, mise en place de la solution</p>

SV



	<p>Poste : expert technique</p> <p>Activités : élaboration et mise en place de la solution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de différentes solutions techniques et des impacts - Déploiement de la partie voix/SMS de la solution retenue
<ul style="list-style-type: none"> • Développements logiciels EDIFACT sécurisé 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etudes de solution EDIFACT de transferts sécurisés</p> <p>Année : 2001-2002</p> <p>Lieu : France</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Activités :</p> <p>Mise en place de la partie sécurité du logiciel de transferts Edifact pour la société ILLICOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de solution de transfert Edifact entre système de gestion d'entreprises (ERP et systèmes propriétaires). - Définition de l'architecture des échanges de messages, interfaçage avec le logiciel Edifact de la société Illicom, éditrice du logiciel TradExpress (un des leaders de l'échange électronique dans les domaines des entreprises et de la banque) - Définition de l'aspect sécurité : choix de la technologie de signature / cryptage parmi les solutions reconnues - Mise en place des échanges EDI sécurisés, par cryptage, signature et compression des messages en format PGP et PKCS7 et certification de la plateforme - Interfaçage d'un logiciel EDI avec des bases de données ODBC et JDBC.
<ul style="list-style-type: none"> • Participation au groupe de travail BoostAero : spécification du nouveau standard d'échanges de données de l'aéronautique 	<p>Nom du projet ou de la mission : groupe de travail BoostAero</p> <p>Année : 2002-2004</p> <p>Lieu : France</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : expert technique</p> <p>Activités :</p> <p>Participation au groupe de travail BoostAero, initié par les principaux acteurs de l'aéronautique et de l'Internet européens (Airbus SNECMA, Dassault Aviation, EADS, Thales, AFNET...) pour la spécification du nouveau standard d'échanges de données dans la eSupply Chain de l'aéronautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'architecture des échanges de messages entre les acteurs de la eSupply Chain, consolidation de la sémantique entre constructeurs / fournisseurs / sous-traitant de les normes internationales - Définition de l'aspect sécurité : choix de la technologie de signature / cryptage selon le mode de transmission. - Normalisation des échanges sécurisés : génération des clés de cryptage pour authentification et cryptage, définition de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des nouvelles réglementations de roaming au niveau européen 	<p>Nom du projet ou de la mission : projet LBO et Single lmsi du BERECA (Autorité de Régulation européenne)</p> <p>Année : 2013-en cours</p> <p>Lieu : Paris</p>



	<p>Principales caractéristiques du projet : étude des nouvelles réglementations en cours d'élaboration, et des solutions de mise en œuvre de ces directives à horizon mi 2014</p> <p>Poste : expert technique Activités : analyse de la faisabilité, de la solution technique à mettre en place, et des impacts techniques des nouvelles directives</p>
<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie du réseau GSM de SFR 	<p>Nom du projet ou de la mission : assistance technique auprès de la direction du réseau – cœur de réseau de SFR Année : 2005-en cours Lieu : Paris</p> <p>Principales caractéristiques du projet : assistance sur les évolutions du réseau SFR</p> <p>Poste : expert technique Activités : ingénierie réseau pour l'opérateur SFR (deuxième opérateur de téléphonie mobile en France) : - Plan de dimensionnement du réseau de signalisation, des recommandations afin d'éviter les surcharges du réseau. Introduction de nouveaux protocoles de signalisation à haute capacité (High Speed Link, SIGTRAN, 4G/LTE) - Étude d'impact de l'introduction de l'ISUP V3, gestion des Call Handling Party et introduction des fonctions GPS dans le réseau : procédures de compatibilité, dimensionnement, test et mise en place de fonctions, - Diverses études sur le réseau principal de l'opérateur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Audit technique en Mauritanie 	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit des opérateurs en Mauritanie pour l'Autorité de Régulation Année : 2008 Lieu : Paris / Nouakchott</p> <p>Principales caractéristiques du projet : audit technique des réseaux et de la facturation des opérateurs fixes et mobiles</p> <p>Poste : expert en télécommunication Activités : Audit technique des réseaux des opérateurs Mauritel et Mattel, pour un audit comptable et financier et un audit des coûts des services des opérateurs de télécommunications. Audit des procédures de taxation et de facturation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Expertise technique pour un opérateur GSM au Soudan 	<p>Nom du projet ou de la mission : Expertise de dysfonctionnement réseau Année : 2006 Lieu : Soudan</p> <p>Principales caractéristiques du projet : assistance en urgence sur des problèmes de saturation du réseau</p> <p>Poste : expert en télécommunication</p>



	<p>Activités : analyse de la situation, recherche et mise en place de solutions pour améliorer le comportement en charge du réseau de l'opérateur</p>
<ul style="list-style-type: none"> Expertise technique et assistance auprès de Gabon Telecom 	<p>Nom du projet ou de la mission : Expertise technique et assistance auprès de Gabon Telecom Année : 2000-2006 Lieu : Gabon</p> <p>Principales caractéristiques du projet : assistance pour la mise en place des interconnexions nationales et internationales</p> <p>Poste : expert en télécommunication Activités : - Développement des spécifications de la signalisation SS7 ISUP V2 signalisation pour le réseau national du Gabon - Définition technique, déploiement et validation de l'interconnexion entre le RTPC et les opérateurs GSM au Gabon.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique au Mali 	<p>Nom du projet ou de la mission : Expertise technique et assistance auprès de l'opérateur public fixe Sotelma Année : 2001-2002 Lieu : Mali</p> <p>Principales caractéristiques du projet : assistance technique dans le cadre de la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations 2002</p> <p>Poste : expert en télécommunication Activités : Etat des lieux et audit des réseaux de transmission. Négociation et mise en place des nouvelles liaisons internationales, et support technique pour les extensions GSM du Mali dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations 2002</p>
<ul style="list-style-type: none"> Aéroports de Paris, opérateur Hub télécom – Etude de la mise en œuvre de la portabilité du numéro dans le cadre du remplacement d'un central en architecture traditionnelle par un central en architecture NGN / IMS 	<p>Nom du projet/de la mission : étude des solutions de mise en place de la portabilité sur softswitch NGN et IMS. Année : 2009 - 2010 Lieu : France – Roissy - Orly</p> <p>Principales caractéristiques du projet : mise en place de solution de portabilité avec base de données locale Poste : Expert en télécommunications et informatique Activités : étude sur les bases de données de portabilité - Recherche des bases de données « produit » interfaçables localement aux composants NGN et IMS Intégration et test de la solution retenue</p>
<ul style="list-style-type: none"> Aéroports de Paris, opérateur Hub télécom : spécification, développement, test, intégration de la base nationale des numéros de services d'urgence de l'opérateur Hub télécom 	<p>Nom du projet/de la mission : mise en œuvre de la base de données nationale des numéros des services d'urgence de l'opérateur Hub télécom Année : 2009 Lieu : France - Roissy</p> <p>Principales caractéristiques du projet : déploiement d'un réseau national de collecte IP au niveau national nécessitant une gestion des services d'urgence sur l'ensemble du territoire</p>



	<p>Poste : Expert en informatique</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécification et développement de la base : base MySQL, conformité aux configurations de déclaration des numéros demandées par les préfectures, 25 000 entrées correspondant aux zones de numérotation élémentaires françaises - Développement de l'interface de provisioning et de l'interfaçage avec les centraux téléphoniques <p>Intégration, validation et recette de la base de données avec l'opérateur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Développements dans le domaine des Télécommunications 	<p>Nom du projet ou de la mission : Divers projets</p> <p>Année : 2000-2012</p> <p>Lieu : France</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de plusieurs applications avec interface CSTA pour des systèmes CTI. - Développement d'un système de Web call avec interface LDAP. - Développement et maintenance des logiciels du central public Jiscos pour la société Marconi. - Spécifications and développement des signalisations utilisées sur les interfaces circuit du central téléphonique Bosch Telecom I7. - Développement sous OS temps réel en environnement 80x86 d'un logiciel de commutation de central téléphonique public. - Développement d'une interface de gestion homme-machine du PABX Matra MC6500

SV



Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience. J'accepte que toute déclaration volontairement erronée puisse entraîner mon exclusion, ou mon renvoi si j'ai été engagé.

Date : 16 février 2023

SV



Expert clef : Expert juridique CV de Monsieur Jean-Michel COMMUNIER

Nom de l'expert	Jean-Philippe Communier
Société	Bird & Bird
Date de naissance	23 avril 1962
Nationalité	Française

Formation :

Habilitation à diriger des recherches – Université Paris-Sud – septembre 1993

Doctorat de droit public Université de Rennes – décembre 1990

DESS de gestion Université de Rennes – juin 1987

Expérience professionnelle pertinente à la mission :

Période	Nom de l'Employeur, votre fonction/poste Contact pour références	Pays	Résumé des activités réalisées en rapport avec la mission
Depuis 2000	Bird & Bird AARPI Avocat, consultant senior en droit public des affaires Contact pour références Alexandre Vuchot, Managing Partner alexander.vuchot@twobirds.com Tél : +33 1 42 68 60 00	France	Assistance juridique auprès des personnes publiques dans le cadre de divers projets d'initiative publique relatifs au déploiement et à l'exploitation des infrastructures de télécommunications (réseaux FttH, câbles sous-marins, réseaux câblés etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité du projet - Passation et négociation des contrats (concession, contrat de partenariat, affermage) - Suivi des contrats - Contentieux relatif à la commande publique
1995 à 1999	Distel & Associés Avocat	France	Conseil relatif à la commande publique
1990 à 1994	Jeantet & Associés Avocat	France	Conseil relatif à la commande publique
Depuis 1990	Maître de conférences en droit public à la faculté de droit Jean Monnet (Université de Paris-Sud) passé en Hors Classe en 2012	France	N/A

Affiliation à une association professionnelle et publications réalisées : Ordre des avocats de Lyon

SV



Langues pratiquées :

	Lu	Ecrit	Parlé
Français	langue maternelle		
Anglais	bon		
Espagnol	bon		

Compétences/qualifications pour la mission :

Détail des tâches assumées dans l'équipe des personnels du Consultant :	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une société de patrimoine détenant les actifs du Carrier Hotel - Présentation des montages contractuels envisageables pour exploiter le Carrier Hotel et recommandations de l'option optimale - Rédaction d'un dossier d'appel d'offres et assistance à la procédure de sélection de l'exploitant du Carrier Hotel - Rédaction d'un dossier d'appel d'offres et assistance à la procédure d'acquisition de la bande passante internationale mise à disposition du Carrier Hotel 	<p>Nom de la mission : Définition et mise en place d'une structure PPP pour l'exploitation du Carrier Hotel Année : 2015 – 2021 Lieu : Togo Client : Ministère de l'Economie Numérique Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la délégation de service public du câble sous-marin GCN, - Passation d'un marché global de performance pour le câble sous-marin des îles du sud et - Passation une DSP affermo-concessive pour le réseau régional FTTH 	<p>Nom de la mission : Accord cadre, assistance juridique aux divers projets d'initiatives publiques relatives aux infrastructures des télécommunications Année : 2015 - 2019 Lieu : France, Guadeloupe Client : Conseil Régional de la Guadeloupe Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Passation d'un marché de conception-réalisation et d'une DSP d'affermage pour le réseau régional FTTH - Suivi des deux contrats 	<p>Nom de la mission : Assistance à la maîtrise d'ouvrage Année : 2015 - 2019 Lieu : France Client : Conseil Régional de la Martinique Principales caractéristiques du projet : Déploiement d'un réseau régional FTTH Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Résiliation du contrat de concession du réseau FttH 	<p>Nom de la mission : Assistance à maîtrise d'ouvrage au projet numérique Année : 2016-2019 Lieu : France</p>

SV



<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la procédure AMEL et mise en place d'une convention locale d'engagement 	<p>Client : Département de Savoie Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel de la SNEL sur les contrats publics dans le secteur des télécommunications 	<p>Nom de la mission : Assistance à la commercialisation des fibres optiques excédentaires Année : 2015 - 2018 Lieu : République Démocratique du Congo Client : SNEL (Société Nationale de l'Electricité) Poste : Expert en droit public</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité juridique du Projet et élaboration de la stratégie de PPP - Recommandations de l'option de PPP la plus adaptée - Rédaction de la documentation juridique (convention de PPP, licence etc.) - Appel d'offres pour la sélection de l'exploitant du backbone national 	<p>Nom de la mission : Définition et mise en œuvre d'un PPP pour le déploiement et l'exploitation du backbone national Année : 2013 - 2018 Lieu : Mauritanie Client : Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et des nouvelles technologies Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de différents montages contractuels envisageables - Recommandations de l'option à mettre en œuvre - Rédaction du dossier d'appel d'offres - Assistance à la sélection de l'opérateur 	<p>Nom de la mission : Passation de la convention affermo-concessive du réseau FTTH Année : 2017 - 2018 Lieu : France Client : Syndicat Mixte Gironde Numérique Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des problématiques communications électroniques dans les marchés de travaux et montages contractuels pour l'exploitation des réseaux fibre et mobile - Passation des contrats et contrôle de l'exécution desdits contrats 	<p>Nom de la mission : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un réseau fibre et d'un réseau mobile Année : 2018 – en cours Lieu : France Client : Société de Grand Paris Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de faisabilité - Passation de la convention affermo-concessive du réseau FTTH 	<p>Nom de la mission : Assistance à maîtrise d'ouvrage Année : 2017 - 2018 Lieu : France Client : Communauté d'agglomération de Pau Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Passation d'un marché de conception-réalisation pour le réseau régional FTTH - Passation d'une DSP d'affermage pour le réseau régional FTTH - Suivi du marché de conception-réalisation et de la DSP 	<p>Nom de la mission : Accord cadre, assistance juridique aux divers projets d'initiatives publiques relatives aux infrastructures des télécommunications Année : 2014 - 2018 Lieu : France, Martinique Client : Conseil Régional de la Martinique Poste : Expert en droit public et PPP</p>



<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un projet de loi relative à la poste 	<p>Nom de la mission : Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire de l'économie numérique et de la poste Année : 2016 Lieu : Gabon Client : Commission Nationale des TIPPEE, Ministère de l'Economie Numérique Poste : Expert juridique</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de différents montages contractuels envisageables - Recommandations d'un PPP à mettre en œuvre - Rédaction du dossier d'appel d'offres 	<p>Nom de la mission : Assistance au projet d'initiative publique pour la mise en place d'un serveur des contenus (data center) Année : 2012-2014 Lieu : France Client : Région de la Réunion Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'exécution de la DSP - Audit juridique - Recommandations relatives aux options de la poursuite ou la résiliation de la DSP 	<p>Nom de la mission : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la délégation de service public du réseau régional à haut débit « Gazelle » Année : 2011-2014 Lieu : France Client : Région de la Réunion Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Révision des lois relatives à la commande publique 	<p>Nom de la mission : Harmonisation de la législation relative à la commande publique avec le cadre réglementaire de l'UEMOA Année : 2011 - 2013 Lieu : Togo Client : ARMP Poste : Expert en droit public et PPP</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance dans le choix et la mise en œuvre du montage juridique et contractuel du projet - Assistance à la rédaction d'un accord de coopération international entre les deux Etats (France et Madagascar) 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet RAVENAL – étude de faisabilité et d'implantation d'un système de câbles sous-marin pour Madagascar et l'île de la Réunion Année: 2008 Lieu: Réunion Client : Conseil Régional de la Réunion Poste: Expert juridique, spécialiste en droit public</p>

Attestation:

Je, soussigné, certifie, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et mon expérience et je suis disponible pour effectuer la mission en cas d'attribution du contrat. J'accepte que toute déclaration volontairement erronée puisse entraîner mon exclusion ou mon renvoi par le Client, et/ou à des sanctions par la Banque.

Jean-Michel Communier

05/02/2023

Nom de l'expert

Signature

Date

SV



Expert clef : Expert économiste financier CV de Monsieur Olivier JACQUINOT

Nom de l'expert	Olivier Jacquinot
Société	Progressus Corporation
Date de naissance	5 janvier 1960
Nationalité	Française

Formation :

Institution	Ecole Normale supérieure Ulm, Paris
Date	1979
Diplôme	Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure Agrégation de mathématiques, 1981
Institution	Université Paris VI
Date	1984
Diplôme	Doctorat de mathématiques
Institution	Université Paris VII
Date	1985
Diplôme	DEA Informatique et gestion
Institution	Telecom Paris
Date	1985
Diplôme	Ingénieur en chef des Télécommunications (modules spécialisés en finance et économie)

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

- ▶ Association des anciens élèves de Telecom Paris
- ▶ Association des anciens élèves de l'ENS

Autres formations : Formation supérieure en économie et finance à France Télécom, professeur de calcul économique à l'INSEE et à Telecom Paris

Pays où l'employé a travaillé : France, Mauritanie, Sénégal, Maroc, Tunisie, Botswana, Gabon, Burkina Faso, Ethiopie, Irlande, Royaume Uni, Belgique, Italie, Pologne, Etats-Unis, Liban, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Maroc, Nigeria

Langues:

Langues	Lu	Parlé	Ecrit
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Anglais	Bon	Bon	Bon
Italien	Moyen	Moyen	Moyen

SV



Allemand	Moyen	Moyen	Moyen
----------	-------	-------	-------

Expérience professionnelle:

<i>Depuis jusqu'à</i> :	Depuis 2003
<i>Employeur:</i>	Chapitre I Progressus Corporation
<i>Poste:</i>	Chapitre II Co-fondateur. Il a réalisé des missions de conseil pour des opérateurs et des régulateurs, sur des sujets touchant à la stratégie, à la régulation et à la modélisation économique, financière et tarifaire.

<i>Depuis jusqu'à</i> :	1999 à 2003
<i>Employeur:</i>	Chapitre III Deloitte & Touche
<i>Poste:</i>	Chapitre IV D'abord comme Directeur au sein de Braxton, la practice de conseil en stratégie de Deloitte, puis comme Associé au sein de Deloitte & Touche Corporate Finance, responsable pour la France de l'industrie Telecoms, Media et Technologies, et membre du comité exécutif mondial de l'industrie TMT

<i>Depuis jusqu'à</i> :	Depuis 1995
<i>Employeur:</i>	Chapitre V KPMG Peat Marwick
<i>Poste:</i>	Chapitre VI Senior Manager

<i>Depuis jusqu'à</i> :	1985 à 1995
<i>Employeur:</i>	Chapitre VII France Télécom
<i>Poste:</i>	Chapitre VIII Il a été successivement responsable de la production dans le Sud-Ouest de la France, puis Directeur de Compte au sein de France Télécom Grands Comptes. Il a été ensuite responsable des études économiques à la Direction du Plan de la Stratégie de France Télécom. Il a pris ensuite la responsabilité de la régulation nationale, au sein de la Direction des Relations Extérieures.

Détail des tâches exécutées	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
Stratégie sectorielle, analyse économique	<p>Nom du projet ou de la mission : Évaluation de la demande et des besoins en capacités internationales pour la région de la Corne de l'Afrique</p> <p>Année : 2021</p> <p>Lieu/Client : Banque Mondiale</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p>

SV



	<p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché du haut débit et des infrastructures sur 6 pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Somalie, Soudan, Sud Soudan, Yemen) Identification des obstacles au développement Élaboration d'un modèle de demande Revue des écarts avec l'offre actuelle en matière d'infrastructures</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de Faisabilité dans la Commercialisation De Capacité Excédentaire du Câble de Garde à Fibre Optique du Réseau de l'interconnexion 225 kV de l'OMVG Année : 2021 Lieu : Unité de Gestion du Projet Energie /OMVG, Sénégal / Gambie / Guinée / Guinée Bissau Principales caractéristiques du projet : Poste : Expert économie / stratégie</p> <p>Activités : Élaborer une stratégie et un plan d'affaires pour la commercialisation de capacité excédentaire disponible sur le réseau CGFO de l'OMVG. Appuyer la mise en œuvre effective de la commercialisation de la capacité excédentaire sur le réseau CGFO/OMVG : rédaction du dossier d'appel d'offre international, assistance dans la procédure de sélection, formation.</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Renouvellement des licences 2G/3G des opérateurs Année : 2021 Lieu : ARE, Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Revue des conditions des licences 2G et 3G des opérateurs Evaluation économique et détermination d'une valeur et d'un prix pour le renouvellement des licences Assistance au régulateur dans les discussions avec les opérateurs</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance à la gestion d'un contrat d'affermage conclu entre la Société pour le Développement des Infrastructures Numériques SDIN (Propriétaire et Bénéficiaire de l'Assistance) et l'Internationale Mauritanienne des Télécommunications GIE-IMT (Exploitant) pour l'exploitation du réseau à fibre optique de « Warcip Mauritanie » Année : 2021 Lieu : Projet WARCIP Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Expert économie / stratégie</p> <p>Activités : L'examen et l'analyse du business plan de l'exploitation du réseau et la validation de la stratégie de commercialisation, notamment, les aspects relatifs à la grille tarifaire (conception du modèle des coûts, établissement et suivi d'application), aux statuts juridiques et aux aspects réglementaires, à la facturation des coûts (éligibilité, méthode, et conformité), aux charges</p>



	<p>d'exploitation (audit et validation), à l'audit des coûts et partage des revenus et l'élaboration d'un tableau de bord de gestion ;</p> <p>La négociation avec les membres du GIE-IMT pour les modalités de mise en œuvre des termes de la convention d'affermage portant sur l'exploitation des tronçons de fibres optiques du Backbone national ; et</p> <p>Le renforcement des capacités de la SDIN, préalablement et concomitamment à la finalisation des engagements contractuels avec le GIE-IMT, et ce dans l'objectif d'assurer le transfert, au personnel de la SDIN, des compétences requises en la matière, et ce dans tous les aspects de gestion du contrat d'affermage (vulgarisation du business plan, des plans d'exploitation du réseau, de la stratégie de communication ; la vérification de la facturation, l'élaboration des tableaux de bord, ...).</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Forme juridique et neutralité concurrentielle des entreprises publiques numériques africaines</p> <p>Année : 2021</p> <p>Lieu : Banque Mondiale</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Collecte systématique d'informations sur plusieurs aspects liés à la forme juridique et aux règles de concurrence applicables aux entreprises publiques numériques opérant sur les marchés africains.</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Développement du marché régional des infrastructures numériques en Afrique de l'Ouest</p> <p>Année : 2021</p> <p>Lieu : Banque Mondiale</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Évaluations des marchés nationaux et régionaux qui mettent en évidence les obstacles qui empêchent le fonctionnement d'un marché unique de la connectivité dans les sous-régions sélectionnées</p> <p>Examen du cadre juridique et réglementaire existant dans les pays sélectionnés et au niveau régional</p> <p>Préparation de recommandations au niveau régional et national.</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Acquisition de bande passante au profit des institutions d'enseignement supérieur publiques du Burkina-Faso</p> <p>Année : 2020</p> <p>Lieu : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Burkina Faso</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Expert économie / stratégie</p> <p>Activités : Préparer, organiser et finaliser un processus d'acquisition de bande passante au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, pour la connexion des principales IESR au Burkina Faso et de mettre à niveau les infrastructures de connectivité requises pour ce faire.</p>



	<p>(i) Déterminer les besoins de bande passante pour satisfaire la demande présente et future compte tenu du nombre d'IESR et centres de recherche existants et projetés ;</p> <p>(ii) Proposer une structuration juridique qui sécurise la transaction et permet une optimisation de l'utilisation des ressources allouées à l'acquisition de la bande passante ;</p> <p>(iii) Etudier la faisabilité d'un accord par entente directe avec l'adjudicataire du dernier marché d'acquisition de bande passante par le FA-PRICAO-BF ;</p> <p>(iv) Dans le cas d'un défaut d'accord avec l'Adjudicataire FA-PRICAO-BF et/ou le gestionnaire du PAV, préparer la documentation complète pour l'appel d'offres, y compris le cadre économique et technique, les options de structuration, le règlement de l'appel d'offres et le projet de contrat ;</p> <p>(v) Assister le MESRSI dans le processus de lancement de l'appel d'offres, répondre aux questions, analyser les propositions techniques et financières et proposer des candidats pour l'attribution du contrat ;</p> <p>(vi) Assister le MESRSI dans les négociations avec l'Adjudicataire FA-PRICAO-BF et/ou le gestionnaire du PAV (dans le cas d'une entente directe) ou des contractants potentiels (dans le cas d'un appel d'offres) et finaliser le contrat.</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie</p> <p>Année : 2020</p> <p>Lieu : Projet WARCIP Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyser les possibilités de renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie en complément du second câble sous-marin et dans l'optique d'un maillage régional. Ceci comprend :</p> <p>L'analyse des possibilités de connectivité de la Mauritanie vers le Mali (par une nouvelle fibre ou un renforcement du lien aérien SOGEM vers le Sénégal et le Mali) ;</p> <p>L'analyse des possibilités de renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie, ainsi que les options de structuration envisageables (notamment via des PPP avec des opérateurs ou des investisseurs privés) ;</p> <p>Dans le cas où il est confirmé que le point d'atterrissage du deuxième câble sous-marin sera situé à Nouadhibou, analyser finement dans l'objectif d'une décision, les choix pour le parcours terrestre de la seconde connectivité (liaison Nouakchott – Nouadhibou via le câble de la SOMELEC ou via un parcours en propres) et établir le cahier des charges pour ce parcours terrestre pour assurer les liaisons vers les réseaux backbone existants et la station ACE.</p> <p>Établir le cahier des charges pour la construction du bâtiment de la station d'atterrissage (emplacement exact à déterminer) et pour la construction de la liaison terrestre entre le point d'atterrissage et ce bâtiment (mais pas pour l'équipement technique)..</p>



<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Elaboration d'un Plan Directeur de Développement des Infrastructures Large Bande en République Centrafricaine Année : 2020 Lieu : République Centrafricaine Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Fournir à la maîtrise d'ouvrage (MPT) les outils d'aide à la décision pour la généralisation et la couverture totale du territoire national en termes d'infrastructure large bande ; Apporter un appui décisif à la connectivité rurale à la faveur d'un recours ciblé et cohérent au fonds d'accès universel en cours de montage ; Mettre au point une base de donnée géoréférencée (cadastre des infrastructures large bandes) qui permettra de classifier le territoire national Tirer avantage des différents projets d'énergie et de transports (chemin de fer, en particulier) comportant des câbles à fibre optique (OPGW) et qui pourraient être mis à profit dans le cadre de la connectivité nationale et internationale de la RCA. Évaluer d'une manière exhaustive les différentes sources de financement possibles en fonction des trois catégories susmentionnées et avec un dosage adéquat entre les ressources du public (émanant principalement du fonds d'accès universel) et du privé à travers des montages PPP, de recours à des prêts, de garanties, etc.</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Elaboration d'un Plan Directeur de Développement des Infrastructures Large Bande en République Centrafricaine Année : 2020 Lieu : République Centrafricaine Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Fournir à la maîtrise d'ouvrage (MPT) les outils d'aide à la décision pour la généralisation et la couverture totale du territoire national en termes d'infrastructure large bande ; Apporter un appui décisif à la connectivité rurale à la faveur d'un recours ciblé et cohérent au fonds d'accès universel en cours de montage ; Mettre au point une base de donnée géoréférencée (cadastre des infrastructures large bandes) qui permettra de classifier le territoire national Tirer avantage des différents projets d'énergie et de transports (chemin de fer, en particulier) comportant des câbles à fibre optique (OPGW) et qui pourraient être mis à profit dans le cadre de la connectivité nationale et internationale de la RCA. Évaluer d'une manière exhaustive les différentes sources de financement possibles en fonction des trois catégories susmentionnées et avec un dosage adéquat entre les ressources du public (émanant principalement du fonds d'accès universel) et du privé à travers des montages PPP, de recours à des prêts, de garanties, etc.</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Elaboration d'un Plan Directeur de Développement des Infrastructures Large Bande en République Centrafricaine Année : 2020</p>



<p><i>réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Lieu : République Centrafricaine Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Fournir à la maîtrise d’ouvrage (MPT) les outils d’aide à la décision pour la généralisation et la couverture totale du territoire national en termes d’infrastructure large bande ; Apporter un appui décisif à la connectivité rurale à la faveur d’un recours ciblé et cohérent au fonds d’accès universel en cours de montage ; Mettre au point une base de donnée géoréférencée (cadastre des infrastructures large bandes) qui permettra de classifier le territoire national Tirer avantage des différents projets d’énergie et de transports (chemin de fer, en particulier) comportant des câbles à fibre optique (OPGW) et qui pourraient être mis à profit dans le cadre de la connectivité nationale et internationale de la RCA. Évaluer d’une manière exhaustive les différentes sources de financement possibles en fonction des trois catégories susmentionnées et avec un dosage adéquat entre les ressources du public (émanant principalement du fonds d’accès universel) et du privé à travers des montages PPP, de recours à des prêts, de garanties, etc.</p>
<p><i>Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : conception et mise en service d’un modèle de calcul des coûts d’interconnexion et d’accès et des lignes directrices Année : 2020 Lieu : Niger Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Mettre à la disposition de l’ARCEP un modèle d’estimation des coûts de terminaison d’appel, de location de capacité et de partage des infrastructures passives liées aux pylônes, aux sources d’énergie et aux espaces intérieurs/extérieurs ; Définir conformément à la réglementation les exigences comptables applicables pour les services d’interconnexion et l’accès ; Estimer les coûts de terminaison d’appel (voix et sms) sur les réseaux des opérateurs ATN, CELTEL, NIGER TELECOMS et ORANGE ; Estimer les coûts de location de capacité des liaisons de transmission urbaines et interurbaines des opérateurs ATN, CELTEL, NIGER TELECOMS et ORANGE ; Estimer les coûts de partage des pylônes, de source d’énergie et des espaces intérieurs et/ou extérieurs des opérateurs ATN, CELTEL, NIGER TELECOMS, ORANGE, et EATON TOWERS NIGER ; Assurer un transfert de compétences par une formation conséquente du personnel chargé de la mise en application du modèle. Accompagner l’ARCEP pendant une durée d’un an pour l’exploitation du modèle et l’estimation des coûts des services d’interconnexion.</p>
<p><i>Stratégie, Analyse réglementaire,</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude stratégique sur les OTT Année : 2020 Lieu : Côte d’Ivoire Principales caractéristiques du projet :</p>



<p><i>analyse économique</i></p>	<p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : L'objectif de l'étude est de procéder à une évaluation quantifiée de l'impact de l'OTT sur les performances des opérateurs de télécommunications, sur la base des données sectorielles disponibles, notamment en termes de perte de revenus sur les appels vocaux internationaux (entrants et sortants) et même nationaux, et de distorsion de la concurrence. Sur cette base, l'étude proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des données sur l'impact des OTT sur les revenus des opérateurs ; - Les différentes stratégies possibles pour défendre les opérateurs traditionnels, en se référant à des exemples mis en œuvre sur d'autres marchés ; - Les principaux points réglementaires qui faussent actuellement la concurrence entre les opérateurs et les OTT, ainsi que les possibilités de rééquilibrage du cadre réglementaire pour permettre une saine concurrence entre tous les acteurs ; - Les grandes lignes d'un cadre réglementaire pour réglementer les activités des OTT ; - Les possibilités d'intervention des pouvoirs publics pour protéger les opérateurs de télécommunications ou pour alléger les contraintes qui pèsent sur eux
<p><i>Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Analyse des marchés Année : 2020 Lieu : Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyser les marchés des communications électroniques en Mauritanie conformément aux dispositions des articles 41 à 45 de la loi 25-2013 du 15 juillet 2013 sur les communications électroniques et ce, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifiant les marchés de gros et de détail qui sont pertinents pour une régulation ex ante ; Proposant pour chaque marché pertinent le ou les opérateurs qui ont une influence significative sur ce marché ; Recommandant les obligations incombant à chacun des opérateurs ayant une influence significative sur chaque marché pertinent.
<p><i>Analyse réglementaire, analyse économique, modélisation</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Détermination des tarifs d'accès et d'interconnexion Année : 2020 Lieu : Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Détermination des tarifs d'accès et d'interconnexion et assistance aux discussions avec les opérateurs Analyse du marché Recueil des données Mise en œuvre des modèles</p>



	Détermination des tarifs de gros.
<i>Stratégie, analyse réglementaire, modélisation économique</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Mise en place du « Regulatory Watch Initiative Phase 2 » sur les régimes de licences, les OTT, les passerelles internationales, la gestion du spectre radioélectrique et la gouvernance réglementaire</p> <p>Année : 2020</p> <p>Lieu : Banque Mondiale, Région CEDEAO/MENA/Afrique de l'est</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Effectuer une évaluation réglementaire et concurrentielle approfondis de l'impact des régimes de licences, les OTT, les passerelles internationales, la gestion du spectre radioélectrique et la gouvernance réglementaire dans les pays ciblés ; (ii) Identifier les principes directeurs, les principaux goulets d'étranglement réglementaires, les coûts d'opportunité, les recommandations politiques et les remèdes relatifs aux régimes de licences, OTT, passerelles internationales, gestion du spectre radioélectrique et gouvernance réglementaire dans les pays ciblés; (iii) Conception de l'indice ICT RWI pour capturer les goulets d'étranglement réglementaires mentionnés ci-dessus ; (iv) Benchmarker les cadres réglementaires et juridiques actuels en utilisant l'indice RWI dans la région, classer les pays selon l'indice RWI ; (v) Conception et mise en œuvre d'un plan de communication pour diffuser l'indice RWI et le rapport annuel, y compris, mais pas exclusivement : logo, présentation PowerPoint, plan de diffusion, communiqués de presse, campagne de communication ; <p>Évaluer cette phase du projet par un cadre de suivi et d'évaluation convenu avec l'équipe de la Banque et conformément au principe de la théorie du changement.</p>
<i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet de connectivité nationale Mauritanie</p> <p>Année : 2019</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse d'opportunité et business plan pour une seconde connectivité internationale par câble sous-marin</p> <p>Analyse d'opportunité et business plan pour une extension du backbone national</p> <p>Analyse d'opportunité et business plan pour le développement de l'Intranet gouvernemental</p>
<i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire,</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Étude stratégique d'utilisation des fibres optiques sur les lignes électriques de la Communauté électrique du Bénin (CEB) sur les territoires béninois et togolais au Bénin</p> <p>Année : 2019</p>



<p><i>analyse économique</i></p>	<p>Lieu : Bénin Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Etat des lieux du réseau Benchmark international Valorisation de l'activité et options de structuration</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Actualisation du Business Plan de Comores Câbles 2019 à 2022 Année : 2019 Lieu : Comores Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse concurrentielle (analyse de l'existant, contexte internationale, situation de Comores Câbles) Perspectives d'évolution Business plan à 5 ans et évolution des tarifs</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation tarifaire des services de gros Année : 2018 Lieu : Gabon Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : mobile et détermination des tarifs d'interconnexion fixe et mobile et de bande passante nationale et internationale y compris infrastructures</p> <p>Mise en œuvre de modèles de calcul de coûts pour l'accès, l'interconnexion et les infrastructures</p> <p>Analyse du marché, recueil des données, mise en œuvre des modèles, détermination des tarifs de gros, formation</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation tarifaire des services de connectivité nationale et internationale Année : 2018 Lieu : Gambie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Mise en place des tarifs de gros des capacités nationales et internationales, élaboration des offres de références et recommandations pour la restructuration du backbone national</p>



<p><i>Stratégie sectorielle, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Fiscalité sectorielle</p> <p>Année : 2018</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Appui à l'UCP WARCIP Mauritanie relativement aux travaux sur la fiscalité relative au secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Mauritanie</p>
<p><i>Très haut débit, Analyse réglementaire, analyse économique, business plan</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Étude des options pour la mise en place d'un PPP pour le réseau national Haut débit en Jordanie</p> <p>Année : 2018</p> <p>Lieu : Jordanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Expertise économique et stratégique</p> <p>Activités : Analyse du marché jordanien des télécommunications, Positionnement concurrentiel du backbone national haut débit, Scénarios stratégiques, Business plan, Tarification des services de gros</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Business plan de l'International Mauritania Telecom</p> <p>Année : 2018</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Revue du marché, Développement stratégique, Tarification des services de connectivité internationale</p>
<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation tarifaire des services de gros</p> <p>Année : 2018</p> <p>Lieu : Sénégal</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché, benchmarks, détermination des tarifs de gros, rédactions des textes réglementaires et assistance à la négociation des catalogues d'interconnexion</p>



<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Introduction de la 4G : préparation du dossier juridique, stratégique et économique, suivi de la procédure d'appel à candidature et attribution des licences</p> <p>Année : 2017</p> <p>Lieu :</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse juridique, réalisation du dossier préparatoire (stratégie, technologie, valorisation), réalisation du DAO, suivi de la procédure d'appel à concurrence et élaboration du rapport d'instruction</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, modélisation technico économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Conception et implémentation d'un modèle d'évaluation des coûts de terminaison d'appel (TA) sur les réseaux des opérateurs de télécommunications au Niger, d'un modèle de location de capacité des liaisons de transmission desdits opérateurs et d'un modèle de partage de certaines infrastructures passives</p> <p>Année : 2017</p> <p>Lieu : ARTP, Niger</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Revue du marché, modélisation technico-économique, détermination des prix de gros, séminaires</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, modélisation</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit réglementaire d'Orange Tunisie</p> <p>Année : 2017</p> <p>Lieu : INT, Tunisie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : revue des modèles de coûts, détermination des coûts des prestations de gros</p>
<p><i>Analyse réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Analyse économique de l'impact de la différenciation tarifaire on net / off net sur le marché ivoirien des télécommunications et préparation d'un argumentaire réglementaire</p> <p>Année : 2017</p> <p>Lieu : MTN, Côte d'Ivoire</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse économique du marché, modélisation, élaboration d'un dossier économique et d'une note de position</p>

SV



<p><i>Stratégie sectorielle, Analyse réglementaire, analyse économique, benchmark</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Elaboration de la Déclaration de politique sectorielle Année : 2017 Lieu : Ministère de la Poste et de l'Economie Numérique, Togo Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Etat des lieux du secteur, élaboration de la vision stratégique et des actions prioritaires pour le MPEN, rédaction de la Déclaration de Politique sectorielle</p>
<p><i>Analyse réglementaire, analyse économique, benchmark</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Analyse des marchés Année : 2017 Lieu : ANRT, Maroc Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Détermination des marchés pertinents, des opérateurs puissants et des obligations à imposer aux opérateurs puissants, Benchmark international</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, modélisation technico économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Modélisation financière pour les projets de service universel Année : 2017 Lieu : ANRT, Maroc Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Analyse économique, modélisation économique, argumentation économique</p>
<p><i>Stratégie, analyse économique, prospective</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Introduction de la 4G Année : 2017 Lieu : ARE, Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Revue des questions stratégiques, techniques, concurrentielles et économiques en vue de l'introduction de la 4G en Mauritanie</p>
<p><i>Stratégie, analyse économique, Business Plan</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Business plan Année : 2017 Lieu : Mattel, Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet</p>



	<p>Activités : Revue du marché, revue du positionnement concurrentiel, axes de développement stratégique et business plan économique et financier</p>
<p><i>Stratégie, analyse réglementaire, modélisation économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Mise en place du « Regulatory Watch Initiative » sur le roaming, les OTT et les passerelles internationales</p> <p>Année : 2016</p> <p>Lieu : Banque Mondiale, Région CEDEAO</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> (vi) Effectuer une évaluation réglementaire et concurrentielle approfondis de l'impact de la libéralisation des passerelles, de l'itinérance et de l'OTT dans la région de la CEDEAO ; (vii) Identifier les principes directeurs, les principaux goulets d'étranglement réglementaires, les coûts d'opportunité, les recommandations politiques et les remèdes relatifs aux OTT, l'itinérance et la libéralisation des passerelles dans la région de la CEDEAO ; (viii) Conception de l'indice ICT RWI pour capturer les goulets d'étranglement réglementaires mentionnés ci-dessus ; (ix) Benchmarker les cadres réglementaires et juridiques actuels en utilisant l'indice RWI dans la région, classer les pays selon l'indice RWI ; (x) Conception et mise en œuvre d'un plan de communication pour diffuser l'indice RWI et le rapport annuel, y compris, mais pas exclusivement : logo, présentation PowerPoint, plan de diffusion, communiqués de presse, campagne de communication ; (xi) Évaluer cette phase du projet par un cadre de suivi et d'évaluation convenu avec l'équipe de la Banque et conformément au principe de la théorie du changement.
<p><i>Audit réglementaire, analyse économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit réglementaire d'Orange Tunisie</p> <p>Année : 2017</p> <p>Lieu : INT, Tunisie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Réalisation de l'audit réglementaire d'Orange Tunisie, revue des coûts des services et de la modélisation</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, services de gros,</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Stratégie pour développer le roaming dans la CEDEAO en promouvant la baisse des tarifs de gros et de détail</p> <p>Année : 2016</p> <p>Lieu : Banque Mondiale, Région CEDEAO</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p>



<p><i>modélisation économique</i></p>	<p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Identifier les principaux prix et coûts transfrontaliers et les écarts entre les pays de la CEDEAO et les opérateurs, Déterminer l'impact de l'harmonisation des prix du roaming et des terminaisons transfrontalières au plan régional, tant en termes d'impact sur la demande au prix que d'équilibre économique, Identifier le juste équilibre entre la libéralisation du marché et les interventions réglementaires régionales afin de maximiser les avantages économiques de cette harmonisation, Réaliser un benchmark des meilleures pratiques internationales, les étapes du cadre de réglementation en vue d'une harmonisation régionale des prix</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, services de gros, modélisation économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Business plan de Comores Câbles</p> <p>Année : 2016</p> <p>Lieu : Union des Comores</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché, revue réglementaire, benchmark, modélisation de marché et économique, prospective, élaboration business plan économique et financier, détermination des tarifs de gros</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, services de détail</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Stratégie réglementaire dans le contexte de la révision des lignes directrices sur le contrôle tarifaire</p> <p>Année : 2016</p> <p>Lieu : Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse économique, benchmark international, modélisation économique, argumentation économique</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, services de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance sur les tarifs des liaisons louées Ethernet</p> <p>Année : 2015</p> <p>Lieu : Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché de gros, analyse technique, économique, concurrentielle, benchmark et recommandations</p>
<p><i>Analyse réglementaire, tarification, services de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance sur les tarifs du dégroupage physique et virtuel</p> <p>Année : 2015</p> <p>Lieu : Maroc</p>



	<p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché de gros, analyse technique, économique, concurrentielle, benchmark et recommandations</p>
<p><i>Analyse concurrentielle, modélisation économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance dans le déploiement du projet de backbone national CAB5 (en partenariat avec Cadmos, Jidcom et ENS Africa)</p> <p>Année : 2015</p> <p>Lieu : RDC</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Responsables des analyses de marché et des business plans économiques</p> <p>Activités : Analyse du marché, modélisation économique, prospective</p>
<p><i>Analyse concurrentielle, modélisation économique, Business Plan</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Elaboration du business Plan de la SCPT (opérateur historique)</p> <p>Année : 2015</p> <p>Lieu : SCPT, RDC</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Responsables des analyses de marché et des business plans économiques</p> <p>Activités : Analyse du marché, modélisation économique, prospective, business plan pour l'accès au câble sous-marin WACS, le backbone national, le haut débit fixe et la 4G</p>
<p><i>Modélisation technico-économique, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Modélisation CMILT de trois opérateurs et tarification des services de gros d'interconnexion et d'accès</p> <p>Année : 2015</p> <p>Lieu : ARE, Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Détermination des tarifs de terminaison d'appel et d'accès pour les trois opérateurs mobiles par la mise en œuvre d'un modèle bottom-up géographique</p>
<p><i>Analyse réglementaire, régulation tarifaire</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Révision de la décision relative à l'élaboration des états de synthèse pour la comptabilité réglementaire des opérateurs fixes (en partenariat avec Horwath Tunisie) (INT, Tunisie)</p> <p>Année : 2015</p> <p>Lieu : INT, Tunisie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p>



	<p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Analyse des méthodes de détermination des coûts et modification de la décision relative aux états de synthèse des opérateurs</p>
<i>Analyse de marché, stratégie haut débit, formation</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Capacity building pour les ISP vers des services de carriers régionaux et étude pan africaine des infrastructures</p> <p>Année : 2014-2015</p> <p>Lieu : Afrique (Union Africaine)</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Étude de l'ensemble des infrastructures régionales sur le continent africain, et mise en place d'un programme de Capacity building pour les ISP dans une perspective de développement des services de carriers régionaux. Réalisation de cinq workshops dans les cinq régions de l'Union Africaine</p>
<i>Analyse concurrentielle et réglementaire</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Analyse concurrentielle (France)</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : France</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du fonctionnement de la concurrence sur le marché français des télécommunications (marché de l'accès)</p>
<i>Analyse réglementaire, contentieux</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Instruction d'un litige sur le dégroupage</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Instruction d'un litige sur le dégroupage, analyse technique, économique, concurrentielle, benchmark et recommandations</p>
<i>Analyse réglementaire, contentieux</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Instruction d'un litige sur les liaisons louées opérateurs</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p>

SV



	<p>Activités : Instruction d'un litige sur les liaisons louées opérateurs, analyse technique, économique, concurrentielle, benchmark et recommandations</p>
<p><i>Marché de détail et concurrence, réglementation, tests de ciseau tarifaire</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Revue des lignes directrices sur les offres commerciales</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Tunisie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché et de la régulation, benchmark international, recommandations sur le contrôle tarifaire des offres de détail, élaboration des tests de ciseau tarifaire, non discrimination off net / on net</p>
<p><i>Marché de détail et concurrence, réglementation, tests de ciseau tarifaire</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation tarifaire du marché de détail</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché et de la régulation, benchmark international, recommandations sur le contrôle tarifaire des offres de détail, élaboration des tests de ciseau tarifaire, non discrimination off net / on net</p>
<p><i>Analyse du marché, interconnexion, réglementation</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit des conventions d'interconnexion</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Burkina Faso</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : revue des catalogues d'interconnexion et des conventions d'interconnexions, recommandations en fonction des bonnes pratiques, analyse du marché</p>
<p><i>Licences, réglementation, modélisation financière</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Instruction du renouvellement de licences 2G</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché, modélisation financière, élaboration d'une consultation publique, préparation des textes réglementaires, revue des cahiers de charges pour le renouvellement des licences 2G de deux opérateurs.</p>



<p><i>Marchés de gros, régulation modélisation technico-économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation tarifaire des marchés de gros</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Gabon</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Analyse du marché, modélisation technico-économique, détermination des coûts de la terminaison d'appel, des services de capacité et des infrastructures, recommandations pour les trajectoires tarifaires pluri annuelles, recommandations pour la régulation tarifaire des marchés de détail</p>
<p><i>Marchés de gros, régulation, modélisation technico-économique, benchmark, offre de référence, stratégie de développement du marché de l'Internet Haut débit</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Business plan de la station d'atterrissement du câble sous-marin</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Revue réglementaire, technique, économique et financière de la connexion de la Mauritanie au câble sous-marin ACE, benchmark international, business plan et détermination des tarifs, élaboration de l'offre de référence</p>
<p><i>Marchés de gros, régulation, modélisation technico-économique, benchmark, stratégie de développement du marché de l'Internet Haut débit</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation de l'accès aux fibres des opérateurs</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Benchmark, analyse des marchés du haut débit et des capacités, propositions et recommandations, modélisation tarifaire et plafonds tarifaires</p>
<p><i>Marchés de gros, régulation, offre de référence</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation de l'accès aux fibres des sociétés non opérateurs</p> <p>Année : 2014</p> <p>Lieu : Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Benchmark, analyse des marchés du haut débit et des capacités, propositions et recommandations, élaboration d'une offre de référence</p>



<p><i>Marchés de gros, régulation, modélisation technico-économique, benchmark, stratégie de développement du marché de l'Internet Haut débit</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Régulation tarifaire des services de gros Année : 2014 Lieu : Sénégal Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Analyse du marché, benchmarks, détermination des tarifs de gros, rédactions des textes réglementaires et assistance à la négociation des catalogues d'interconnexion</p>
<p><i>Marchés de gros, régulation, modélisation technico-économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Modélisation MVNO (France) Année : 2013 Lieu : France Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Modélisation des coûts de départ et de terminaison d'appel mobile, pour la voix et la data</p>
<p><i>Déploiement d'un backbone national, marchés de gros, régulation, modélisation économique et financière</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Développement d'un backbone national (WARCIP) (Ministère TIC, Mauritanie) Année : 2013 Lieu : ARE, Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Modélisation économique Activités : Développement d'un backbone national à haut débit (WARCIP) (ARE, Mauritanie)</p>
<p><i>Marchés de gros, régulation, modélisation technico-économique, benchmark, stratégie de développement du marché de l'Internet Haut débit</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Stratégie Nationale du Haut Débit (BOCRA, Botswana) Année : 2013 Lieu : BOCRA, Botswana Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de Projet Activités : Analyse du marché, modélisation économique, propositions de développement pour la stratégie nationale du haut débit</p>
<p><i>Analyse économique et</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Analyse économique des services de gros (BT, France) Année : 2012</p>



<i>concurrentielle, régulation</i>	<p>Lieu : BT, France</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Analyse économique des services de gros</p>
<i>Audit réglementaire, régulation tarifaire</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit réglementaire d'un opérateur (INT, Tunisie)</p> <p>Année : 2012-2013</p> <p>Lieu : INT, Tunisie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Audit financier et réglementaire d'un opérateur</p>
<i>Audit réglementaire, régulation tarifaire</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit réglementaire des opérateurs satellite (ARNT, Maroc)</p> <p>Année : 2012-2013</p> <p>Lieu : ANRT, Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Audit financier et réglementaire des opérateurs VSAT et GMPCS</p>
<i>Etudes de marché, modélisation économique, recommandations</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Réseaux postaux (ARCEP, France)</p> <p>Année : 2012</p> <p>Lieu : ARCEP, France</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Étude sur l'impact de l'étendue du réseau de bureaux de poste sur la demande en services postaux et bancaires</p>
<i>Audit réglementaire, régulation tarifaire</i>	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit réglementaire d'un opérateur (ARE, Mauritanie)</p> <p>Année : 2012-2013</p> <p>Lieu : ARE, Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Audit financier et réglementaire d'un opérateur</p>



<p><i>Analyse et bilan du secteur, orientations stratégiques, rédactions des textes législatifs et réglementaires</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Réforme du secteur (ARE, Mauritanie) Année : 2012 Lieu : ARE, Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de projet Activités : Étude relative à l'évaluation de la réforme du secteur des télécommunications et la révision de son cadre juridique et réglementaire (ARE, Mauritanie)</p>
<p><i>Analyse du marché, régulation, modélisation économique, benchmark, tarification des services de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Évolution de la terminaison d'appel des opérateurs fixes et mobiles. Année : 2012 Lieu : INT, Tunisie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Analyse de l'état des marchés fixe et mobile, situation concurrentielle des opérateurs et lien avec les tarifs d'interconnexion, scénarios d'évolution des tarifs de gros et impact sur le marché.</p>
<p><i>Modélisation financière, benchmark, recommandations</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Calcul du coût du capital Année : 2011 Lieu : INT, Tunisie Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Revue des méthodes, calcul du coût du capital, élaboration de recommandations sur la mise en œuvre de la méthode</p>
<p><i>Analyse du marché, régulation, modélisation économique, benchmark, tarification des services de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Analyse du marché et leviers réglementaires (ANRT, septembre et octobre 2011) Année : 2011 Lieu : ANRT, Maroc Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Analyse du marché marocain (fixe et mobile), mise en avant des insuffisances du marché et proposition de nouvelles trajectoires pour la terminaison d'appel fixe mobile (ANRT, septembre et octobre 2011)</p>



<p><i>Modélisation tarifaire, benchmark, mise en place de paniers tarifaires nationaux et internationaux</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Comparaisons tarifaires et indice de prix (ANRT, juillet à septembre 2011) Année : 2011 Lieu : ANRT, Maroc Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Mise en place d'un indice des prix des télécommunications au Maroc, et mise en place d'un système de comparaisons internationales pour les marchés de gros et détail pour le fixe et le mobile (ANRT, juillet à septembre 2011)</p>
<p><i>Analyse du marché, modélisation économique, benchmark, régulation des marchés de gros et de détail</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Analyse de l'opportunité de développer de nouveaux marchés gros sur le fixe et le mobile Année : 2011 Lieu : ANRT, Maroc Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Analyse des services de gros et proposition de nouveaux services de gros à mettre en œuvre au Maroc (ANRT, novembre et décembre 2011)</p>
<p><i>Analyse du marché, régulation, modélisation économique, benchmark, tarification des services de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Terminaison d'appel (ANRT, mai et juin 2011) Année : 2011 Lieu : ANRT, Maroc Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Assistance pour un litige touchant à l'interconnexion des services de renseignements (ANRT, mai et juin 2011)</p>
<p><i>Analyse du marché, modélisation économique, benchmark, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Méthodes de valorisation de la boucle locale Année : 2011 Lieu : France, SFR Principales caractéristiques du projet : Poste : Chef de mission Activités : Proposition de méthodes de valorisation, modélisation économique, analyse des impacts, présentation des résultats à la Commission européenne</p>
<p><i>Analyse du marché de détail, tarification</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Suivi des tarifs des opérateurs fixes et mobiles en France Année : 2009, 2010, 2011, 2012 Lieu : France, ARCEP</p>



	<p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Suivi de l'ensemble des tarifs de détail des opérateurs fixes et mobiles et élaboration d'un rapport trimestriel de synthèse</p>
<p><i>Analyse du marché, tarification, modélisation économique, stratégie</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Modélisation de marché et offres d'abondances (ARCEP, 2008)</p> <p>Année : 2008</p> <p>Lieu : France, ARCEP</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Analyse et modélisation des offres d'abondance sur le marché de détail mobile, calcul de l'espace économique pour les opérateurs et les MVNO, impact sur les parts de marchés et l'évolution de l'ensemble du marché de détail (ARCEP, 2008)</p>
<p><i>Modélisation technico-économique, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Modélisation CMILT de trois opérateurs</p> <p>Année : 2010 et 2011</p> <p>Lieu : ARE, Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Détermination des tarifs de terminaison d'appel pour les trois opérateurs mobiles (ARE, Mauritanie, mai 2010 et mai 2011)</p>
<p><i>Modélisation économique, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Analyse économique et tarifaire (AFORST, 2010 et 2011)</p> <p>Année : 2010 et 2011</p> <p>Lieu : France, AFORST</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Analyse des comptes séparés de France Télécom, modélisation de la terminaison d'appel et soutien économique pour un dossier en Conseil d'Etat (AFORST, 2010 et 2011)</p>
<p><i>Modélisation économique, stratégie tarifaire, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Méthodes de valorisation de la boucle locale</p> <p>Année : 2010</p> <p>Lieu : France, SFR</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p>



	<p>Activités : Modélisation détaillée des tarifs de gros du haut débit (dégrouper, bitstream, collecte...), proposition d'options pour l'évolution de ces tarifs et modélisation des conséquences de ces options pour France Télécom et les opérateurs alternatifs</p> <p>Revue du calcul du coût du capital pour la boucle locale cuivre de France Télécom</p> <p>Calculs financiers sur la valorisation et le bilan d'ouverture de France Télécom</p>
<p><i>Modélisation économique, stratégie tarifaire, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Revue stratégique des tarifs de gros pour le haut débit</p> <p>Année : 2010</p> <p>Lieu : France, SFR</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Modélisation détaillée des tarifs de gros du haut débit (dégrouper, bitstream, collecte...), proposition d'options pour l'évolution de ces tarifs et modélisation des conséquences de ces options pour France Télécom et les opérateurs alternatifs</p>
<p><i>Audit réglementaire, régulation tarifaire</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Audit réglementaire d'un opérateur</p> <p>Année : 2011</p> <p>Lieu : ANRT, Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Revue comptable et économique des comptes d'un opérateur et calcul du déficit annuel du service</p> <p>Calcul du coût du capital de l'opérateur</p>
<p><i>Modélisation économique, régulation des marchés de gros, contentieux</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Analyse des tarifs de gros et préparation d'un argumentaire économique</p> <p>Année : 2010</p> <p>Lieu : France, Verizon Business</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Analyse des tarifs et des marges de France Télécom et production d'un argumentaire économique pour soutenir un dossier de contentieux</p>
<p><i>Audit réglementaire, régulation tarifaire, modélisation des coûts</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Audit réglementaire d'un opérateur</p> <p>Année : 2010</p> <p>Lieu : ARE, Mauritanie</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p>

SV



	<p>Poste : Chef de projet</p> <p>Activités : Revue comptable et économique des comptes d'un opérateur et des allocations par produit, revue détaillée des clés de répartition, analyse des subventions croisées</p> <p>Calcul du coût du capital l'opérateur</p>
<p><i>Stratégie de développement du haut débit, analyse de marché, analyse tarifaire, modélisation économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Analyse stratégique et prospective du marché de la data mobile</p> <p>Année : 2009</p> <p>Lieu : France, ARCEP</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Analyse approfondie du marché (acteurs, services, chaîne de valeur), élaboration d'une modélisation du marché et mise à plat de scénarios d'évolution</p>
<p><i>Modélisation économique, stratégie tarifaire, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Tarification de l'accès aux infrastructures de Génie Civil</p> <p>Année : 2009</p> <p>Lieu : France, SFR</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Analyse et revue approfondie des coûts du génie civil et des modes d'allocation, en vue de la réponse à une consultation de l'ARCEP sur la tarification des fourreaux de France Télécom</p>
<p><i>Analyse du marché, benchmark international, régulation tarifaire, modélisation économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Terminaison d'appel</p> <p>Année : 2009</p> <p>Lieu : ANRT, Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p> <p>Activités : Analyse et revue approfondie d'un modèle de coûts réglementaire pour la terminaison d'appel, revue des méthodes économiques réglementaires de l'interconnexion</p>
<p><i>Modélisation économique, stratégie tarifaire, régulation des marchés de gros</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Coût de la boucle locale</p> <p>Année : 2009</p> <p>Lieu : France, SFR</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste : Chef de mission</p>



	<p>Activités : Analyse détaillée des méthodes réglementaires économiques et tarifaires</p> <p>Proposition d'évolution des méthodes</p>
<p><i>Analyse du marché, régulation tarifaire, modélisation économique</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Interconnexion</p> <p>Année : 2009</p> <p>Lieu : Madagascar, Telma</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste :</p> <p>Activités : Analyse et benchmark des méthodes économiques réglementaires de l'interconnexion</p> <p>Analyse spécifique des conditions des nouveaux entrants sur le marché.</p>
<p><i>Modélisation économique, analyse du marché, régulation des marchés de gros du haut débit</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Économie du haut débit</p> <p>Année : 2008</p> <p>Lieu : France, Neuf Cegetel</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste :</p> <p>Activités : Élaboration d'un document de référence sur l'ensemble des marchés de gros, sur les méthodes économiques et tarifaires réglementaires (haut débit et interconnexion)</p>
<p><i>Analyse du marché, régulation, modélisation technico-économique, recommandations</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Modélisation des coûts</p> <p>Année : 2008</p> <p>Lieu : France, AFORST</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste :</p> <p>Activités : Revue des comptes séparés par marché publiés par France Télécom : analyse des méthodes d'allocation et de valorisation des coûts utilisées par France Télécom, impact des évolutions technologiques (NGN et IP) sur l'évolution des coûts de terminaison et de départ d'appel</p>



<p><i>Analyse du réseau, modélisation économique, valorisation financière</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Valorisation IFRS du réseau</p> <p>Année : 2006</p> <p>Lieu : France, Outremer Telecom</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste :</p> <p>Activités : Valorisation du réseau de l'opérateur dans le cadre du passage aux normes IFRS et de l'ouverture du capital de l'opérateur</p> <p>Analyse technico-économique du réseau</p> <p>Calcul de la valorisation dans le respect des normes IFRS</p> <p>Intégration des résultats dans le rapport du Commissaire aux apports</p>
<p><i>Analyse du réseau, modélisation économique, valorisation financière</i></p>	<p>Nom du projet ou de la mission: Valorisation IFRS du réseau</p> <p>Année : 2006</p> <p>Lieu : France, Neuf Telecom</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Poste :</p> <p>Activités : Valorisation du réseau de l'opérateur dans le cadre du passage aux normes IFRS et de l'ouverture du capital de l'opérateur</p> <p>Analyse technico-économique du réseau</p> <p>Calcul de la valorisation dans le respect des normes IFRS</p> <p>Intégration des résultats dans le rapport du Commissaire aux apports</p>

Attestation

Je soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience. J'accepte que toute déclaration volontairement erronée puisse entraîner mon exclusion, ou mon renvoi si j'ai été engagé.

Date : 10 février 2023

Jacquinot

SV



Expert clef : Expert télécoms et génie civil

CV de Monsieur Gérard DUPIN

Nom de l'expert	Gérard DUPIN
Société	JIDCOM
Date de naissance	3 Août 1952
Nationalité	Française

Formation :

Ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST Paris - 1983)

Licence de Mathématiques (1974)

Affiliation à des associations/groupements professionnels

Forum Atena (www.forumatenas.org)

AAIM - Association Amicale des Ingénieurs des Mines

ENST Paris – École Nationale Supérieure des Télécommunications

ICPC (International Cable Protection Committee) - Président de 1991 à 1993

Références professionnelles :

De : 2002 à aujourd'hui
 Employeur : Indépendant
 Position : Consultant International
 Fonction : Expert en Systèmes Sous-Marins de Télécommunications et en Réseaux Optiques Terrestres (Etudes stratégiques, Business Plans, Planification, Déploiement, Exploitation)
 Expert en déploiement de réseaux (Génie civil, câbles optiques, sites techniques et Datacenters)
 Stratégie et Business Développement
 Communication et Management

Période : 1999-2002
 Employeur : Global Crossing
 Position : Directeur Général France
 Fonction : Management de la filiale française de Global Crossing
 Déploiement du réseau PEC (Longue Distance & Métropolitain) :
 Ingénierie
 Construction et suivi du déploiement
 Contrôle qualité et recettes du réseau et des équipements actifs
 Exploitation du réseau
 Gestion des Ventes, Livraison des Services et Relations Clients
 Relations Opérateurs, Business Développement
 Licence opérateur, problèmes réglementaires, etc.....

Période : 1994-1998
 Employeur : France Telecom
 Position : Chef de Département à FT R&D
 Fonction : Architecture des Réseaux Internationaux

SV



Définition du Réseau de Synchronisation, Equipements de Transmission traitant le signal (Annuleurs d'écho, EMCN...)

Problèmes de QoS dans les réseaux fixes et mobiles

Interconnexions de réseau, Activités de Normalisation

Période : 1986-1994

Employeur : France Telecom

Position : FTRSI (FT Réseaux et Services Internationaux)

Direction des Télécommunications Sous-Marines

Fonction :

Chef du Département Ingénierie des Câbles Sous-Marins

Gestion de Projets de Câbles sous-marins

Président du Comité International de Protection des Câbles sous-marins (ICPC)

Responsable de la Division «Etudes & Sondages», Chef de mission à bord de navires câbliers de France Telecom (sondages, réparations, pose et ensouillage)

Période : 1983-1985

Employeur : France Telecom

Position : Direction des Télécommunications de Valenciennes

Fonction : Responsable du Département Lignes Transmission : planification, déploiement et exploitation du réseau d'accès et du réseau de transmission régional

Période : 1975-1980

Employeur : France Telecom

Position : Ingénieur

Fonction : Exploitation Maintenance d'un Autocommutateur

Aptitude pour les langues :

Langue	Lue	Parlée	Ecrite
Français	Langue maternelle	Langue maternelle	Langue maternelle
Anglais	Excellent	Excellent	Excellent
Espagnol	Niveau scolaire	Niveau scolaire	Niveau scolaire

Aptitude pour la mission :

SV



Détail des tâches exécutées	Expérience illustrant le mieux la compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Assistance technique pour l'élaboration du cahier des charges et le suivi de la mise à niveau et de l'extension du réseau intranet administratif haut débit (RIAD) en fibre optique. Année : 2021 – en cours Lieu : Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Etudes préalables et détaillées de la mise en place d'un réseau urbain en fibre optique et d'un réseau privé 4G data ; Elaboration du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres pour l'extension des boucles fibres optique et la création de réseaux fibres actifs et radio 4G, Suivi des travaux d'extension Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Etudes techniques, rédactions de documents et cahiers des charges, assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Assistance technique en vue de l'acquisition de bande passante internationale au profit des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) publiques du Burkina Faso. Année : 2020 – en cours Lieu : Burkina Faso Principales caractéristiques du projet : Survey, Etudes techniques, rédactions de spécifications techniques et du cahier des charges du réseau Wifi et des équipements associés, Etude de la fourniture de bande passante Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Etudes techniques, rédactions de documents et cahier des charges, assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Réalisation d'une étude sur le renforcement de la connectivité internationale de la Mauritanie. Année : 2020 – 2021 Lieu : Mauritanie Principales caractéristiques du projet : Etude et spécification de la nouvelle station d'atterrissage du câble sous-marin, Etude et cahier des charges des liaisons optique terrestres Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Etudes techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage</p>



<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Survey, appel d'offres et suivi de la construction du tronçon en fibres optique Suro – Antula en Guinée Bissau Année : 2019 – en cours Lieu : Paris, Guinée Bissau Client : WARCIP Composante Guinée Bissau Principales caractéristiques du projet : Survey du trajet fibre optique et rapport, Evaluation des coûts de construction, Cahier des charges pour la construction, appel d'offres et assistance au dépouillement des offres, Pilotage du suivi et contrôle de la construction Poste : Expert technique Activités : Etudes techniques, rédactions de spécifications techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Projet de câble sous-marin Année : 2019 Lieu : Paris - Oman Client : Oman Broadband Principales caractéristiques du projet : Etude de faisabilité pour un nouveau câble sous-marin Poste : Expert technique en réseaux de télécommunications Activités : Etude technique, survey du parcours terrestre et des sites pour la station de câble sous-marin, évaluation des risques</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique et gestion de projet 	<p>Nom de la mission ou du projet : Projet de backbone africain CAB5, mission de contrôle et suivi de la bonne exécution des travaux de déploiement de la liaison Muanda-Kinshasa (650 km) du réseau a fibre optique de la SOCOF Année : 2019 – 2021 Lieu : RDC Kinshasa, Paris Client : Banque Mondiale Principales caractéristiques du projet : Vérification de la conformité des fournitures, calendrier et prévisions de travaux du fournisseur, Suivi et contrôle qualité des travaux de construction du backbone, Assistance pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales Poste : Expert technique Activités : Gestion de projet, assistance technique en support au gouvernement de la République Démocratique du Congo, Réception provisoire et définitive, Reporting périodique, validation de la documentation</p>



<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Conseiller le Ministère des télécommunications et le gouvernement des Iles Marshall pour la restructuration de l'opérateur NTA; Année : Septembre 2017 – Juin 2019 Lieu : Paris-Iles Marshall Client : Gouvernement de la République des Iles Marshall (Marshall Islands National Telecommunications Authority - MINTA) Principales caractéristiques du projet : Conseiller le gouvernement des Iles Marshall afin d'identifier et analyser les différentes options stratégiques pour améliorer les performances opérationnelles et financières de MINTA (seul opérateur des Iles Marshall, contrôlé par l'état) et du secteur NTIC et favoriser des investissements dans de nouvelles infrastructures Poste : Expert technique en réseaux de télécommunications Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation technique de NTA (seul opérateur de télécommunications) - Participation à l'analyse de la demande et à l'élaboration des options destinées à renforcer l'usage des services TIC - Participation au diagnostic des besoins de formation du management de MINTA
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Conseil sur la transaction pour la mise en œuvre de réseaux Backbone à large bande à Grenade (GDA), Sainte Lucie (SLU), Saint Vincent et les Grenadines (SVG) ; Année : Janvier 2017 – Septembre 2018 Lieu : Grenada, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines Client : Caribbean Télécommunications Union (CTU) Poste : Expert technique en réseaux de télécommunications et PPP Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les ministères de SL, SVG, GDA dans les négociations contractuelles et les étapes de mise en œuvre du PPP - Rédiger le contrat PPP fondé sur l'offre finale du Soumissionnaire - Négocier les questions techniques clef avec les équipes de passation de marché - Conseiller sur la mise en œuvre des contrats - manuel de gestion des contrats, soutien technique pour le suivi et la gestion des livraisons et des sorties des services - Expertise technique et de management pour la mise en œuvre du câble sous-marin entre Grenade, les Grenadines et SVG



	Développer un processus d'évaluation et un cadre d'audit des aspects techniques, juridiques et financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique 	<p>Nom de la mission ou du projet : Assistance technique pour la finalisation du contrat entre l'état burkinabè et Huawei relatif au déploiement et la mise en œuvre du réseau backbone national en fibre optique</p> <p>Année : Octobre 2016- Février 2017</p> <p>Lieu : Ouagadougou / Back Office</p> <p>Client : Ministère de l'économie des finances et du développement du Burkina Faso</p> <p>Poste : Expert technique en contrats de télécommunications</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Audit du contrat – Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil stratégique et expertise technique 	<p>Nom du projet ou de la mission : Extension du réseau d'Isocel pour fournir des services aux administrations, entreprises et clients grand public via un réseau d'accès optique et wireless</p> <p>Année : 2016 – 2017</p> <p>Lieu : Paris-Cotonou</p> <p>Client : Isocel</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Extension du réseau d'Isocel pour développer son offre de services au travers d'un nouveau réseau d'accès, basé sur une combinaison de fibres optiques aériennes et wireless (Wifi/LTE)</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Evaluation de la capacité internationale détenue par Isocel dans le système de câble sous-marin ACE, assistance technique pour le design du réseau, assistance pour le choix des fournisseurs et l'organisation et la gestion du déploiement du réseau.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet CAB5 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet de backbone africain CAB5</p> <p>Définition et assistance à la mise en place d'une structure de Partenariat Public Privé et le recrutement d'un opérateur international pour la construction, la gestion, la maintenance et l'exploitation de l'infrastructure du Projet CAB - CITCG</p> <p>Année : 2015 – en cours</p> <p>Lieu : Paris - Kinshasa</p> <p>Client : Banque Mondiale</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Etude de la faisabilité technique, juridique et financière pour la mise en œuvre de structure(s) de Partenariat Public Privé et le recrutement d'opérateur(s)/investisseur(s) chargé de la construction, la gestion, maintenance et commercialisation de l'infrastructure (sous régime d'open access) dans le cadre du projet CAB 5</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique, rédaction de spécifications techniques du projet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet WARCIP 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet WARCIP Togo</p> <p>Année : 2015 – en cours</p>

SV



	<p>Lieu : Paris - Lomé Client : Ministère des Télécommunications / WARCIP (West Africa Regional Communications Infrastructure Program) Projet Togo Principales caractéristiques du projet : Assistance au gouvernement togolais pour l'établissement d'une société de patrimoine, la mise en place d'un Partenariat Public Privé et l'acquisition de bande passante internationale pour le "Carrier Hotel" et le projet d'IXP. Poste : Expert technique Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique, rédaction de spécifications techniques du projet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet WARCIP 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet de backbone africain WARCIP Définition et assistance à la mise en place d'une structure de Partenariat Public Privé et le recrutement d'un opérateur international pour la construction, la gestion, la maintenance et l'exploitation de l'infrastructure du Projet CAB - CITCG Année : 2014 – en cours Lieu : Paris - Nouakchott Client : Ministère des Télécommunications / Projet WARCIP (West Africa Regional Communications Infrastructure Program) Principales caractéristiques du projet : Assistance au Projet WARCIP Mauritanie pour la mise en place d'un PPP pour le déploiement du backbone national en Mauritanie Poste : Expert technique Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique, ingénierie du réseau, survey du tracé, rédaction de spécifications techniques du projet, participation à la rédaction de l'appel d'offres, support à la consultation internationale pour le choix d'un partenaire analyse des offres techniques, etc....</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet CARCIP 	<p>Nom du projet ou de la mission : Caribbean Communications Infrastructure Program (CARCIP) and Caribbean Telecommunications Union, financé par la Banque Mondiale Année : 2015 - 2017s Lieu : Paris - Sainte Lucie, Saint Vincent & les Grenadines, Grenade Client : CARCIP / CTU / ECTEL Principales caractéristiques du projet : Conseiller ECTEL, l'autorité de régulation régionale des Caraïbes et les NTRCs, autorités de régulation nationales de trois pays des Caraïbes, sur les possibilités d'amélioration des conditions d'accès des marchés wholesale aux systèmes de câbles sous-marins, aux backbones nationaux à fibres optiques et aux boucles locales et les accès des marchés grand public aux réseaux large bande fixes et mobiles. Poste : Expert technique</p>



	<p>Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise sur les prix de gros d'accès à la capacité des systèmes de câbles sous-marins, des backbones nationaux à fibres optiques et aux boucles locales, formation sur les systèmes sous-marins.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique et gestion de l'appel d'offres pour la fourniture du backhaul de ACE à Cotonou 	<p>Nom du projet ou de la mission : Implémentation du backhaul du système de câble sous-marin ACE à Cotonou (Bénin) Année : 2015 Lieu : Paris-Cotonou Client : Benin ACE GIE Principales caractéristiques du projet : Mise en place des équipements de backhaul pour le raccordement des opérateurs béninois au système ACE Poste : Expert technique Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des spécifications techniques des équipements de backhaul du système de câble sous-marin ACE au Bénin - Analyse des offres, clarification et évaluation des offres - Pilotage de la négociation du contrat - Fourniture de support technique pendant le déploiement.
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour l'audit de la Station de Câble ACE à Sao Tomé et Principe 	<p>Nom du projet ou de la mission : Audit technique de la station de câble sous-marin ACE de STP-Cabo et du Contrat de fourniture de la station Année : 2014 Lieu : Paris-Sao Tome Client : AFAP - Agência Fiduciária e de Administração de Projetos - Projeto "Central African Backbone APL2" Principales caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue de la documentation technique <ul style="list-style-type: none"> o Documentation relative à la conception de la station de câble o Spécifications techniques o revue des procédures, rapports de test et de recette, rapports d'exploitation - Inspection physique de la station de câble par rapport aux documents contractuels de CST - Revue des rapports de recette et d'exploitation/maintenance - Evaluation de la performance de CST en tant que responsable de la construction et l'exploitation de la station de câble <p>Poste : Expert technique Activités : Audit technique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet PAV/IXP au Burkina Faso 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance au Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) pour la réalisation d'un point d'atterrissage virtuel / d'un point d'échange Internet et l'acquisition de la capacité de bande passante internationale à Ouagadougou Année : 2013 – en cours Lieu : Paris-Ouagadougou Principales caractéristiques du projet : Le Burkina Faso intègre le Projet Régional d'Infrastructures de Communication de l'Afrique de l'Ouest (PRICAO-BF) pour la réalisation d'un point d'atterrissage virtuel / d'un point d'échanges internet et l'acquisition de bande passante internationale</p>



	<p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Analyse du document d'étude de faisabilité technique, fourniture des inputs valorisés pour les équipements du PAV, fourniture d'un appui technique pour le partage d'infrastructure, réalisation de l'étude du PAV, rédaction des spécifications techniques pour l'acquisition de bande passante et analyse des offres, contrôle de la qualité de service et rapport final</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet ACE au Bénin 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance technique pour la construction de la station de câble sous-marin et du parcours terrestre de Cotonou pour le projet de câble sous-marin ACE</p> <p>Année : 2013 - 2014</p> <p>Lieu : Paris-Cotonou</p> <p>Client : Bénin ACE</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Expertise technique et commerciale au GIE pour la préparation et la gestion du DAO et la négociation du contrat pour la construction de la station de câble sous-marin ACE et du parcours terrestre associé au Bénin.</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Expertise technique, Rédaction du DAO, analyse des offres, négociations et finalisation du contrat</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet WARCIP au Libéria 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance juridique pour la cession des parts de l'état dans le Cable consortium of Liberia (CCL) qui exploite la station de câble sous-marin ACE</p> <p>Année : 2013 - 2017</p> <p>Lieu : Paris-Libéria</p> <p>Client : Warcip Liberia Project</p> <p>Principales caractéristiques du projet :</p> <p>Analyse du cadre légal, institutionnel et réglementaire</p> <p>Revue de la politique gouvernementale dans le secteur des télécommunications</p> <p>Analyse de la structure légale de CCL</p> <p>Elaboration d'une stratégie pour le retrait de CCL (revue du processus avant un PPP, proposition de plusieurs options de PPP)</p> <p>Définition d'une stratégie de vente et rédaction des documents de consultation</p> <p>- Implémentation d'une procédure (lancement de l'appel d'offres, négociations avec le candidat, finalisation).</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet WARCIP en Mauritanie 	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance aux structures mauritaniennes (MDEFNT, ARE ET APAUS) pour définir des principes de l'accès ouvert au réseau et du partenariat public privé pour le backbone national, le dossier d'appel d'offres et le cahier des charges ainsi que le business plan et la structure de gestion</p> <p>Année : 2013</p> <p>Lieu : Paris-Nouakchott</p>



	<p>Principales caractéristiques du projet : La Mauritanie intègre le Programme pour une Infrastructure de Communications Régionale en Afrique de l'Ouest (West Africa Regional Communications Infrastructure Program – WARCIP) et déploie dans ce cadre, un backbone national.</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique, rédaction de spécifications techniques du projet</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet CAB-CITCG en République du Congo 	<p>Nom du projet ou de la mission : Définition et assistance à la mise en place d'une structure de Partenariat Public Privé et le recrutement d'un opérateur international pour la gestion, la maintenance et l'opération de l'infrastructure du Projet CAB - CITCG</p> <p>Année : 2013 - 2014</p> <p>Lieu : Paris-Brazzaville</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Définition d'une structure PPP pour l'exploitation d'un réseau optique national et la mise en œuvre de connexion internationales vers les pays voisins</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique, rédaction de spécifications techniques du projet</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet SAPMP en RDC 	<p>Nom du projet ou de la mission : Définition des services permettant la commercialisation de la capacité excédentaire du système de télécommunication à déployer le long du corridor du Southern African Power Market Project (SAPMP)</p> <p>Année : 2013 - en cours</p> <p>Lieu : Paris-Kinshasa</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Projet de déploiement d'un réseau fibres optiques sur des lignes HT pour mettre de la capacité à disposition des opérateurs télécoms</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Analyse technique, fourniture d'expertise technique pour la commercialisation des fibres excédentaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet e-Gouv au Togo 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet e-Gouv (Gouvernement du Togo)</p> <p>Année : 2012 - 2016</p> <p>Lieu : Paris-Lomé</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Projet de déploiement d'un réseau pour le gouvernement du Togo</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Rédaction des spécifications techniques du projet, expertise technique, support technique au déploiement du réseau.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de projet international sous-marin et terrestre 	<p>Nom du projet ou de la mission : ACE – LIB-POG</p> <p>Année : Novembre 2010 – Octobre 2012</p> <p>Lieu : Paris-Libreville-Port Gentil</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Soutien stratégique, technique et commercial au gouvernement gabonais pour le déploiement du projet ACE et de ses prolongements terrestres au Gabon</p>



	<p>Poste : Chef de Projet</p> <p>Activités : Représentant du gouvernement gabonais dans le projet de construction du système sous-marin ACE, gestion du déploiement des sections terrestres gabonaises du projet : stations de câble sous-marin et parcours terrestre, gestion du projet de liaison sous-marine Libreville-Port Gentil et du déploiement d'un réseau métropolitain à Port Gentil, gestion des opérations de construction du réseau et des opérations de test et de réception.</p> <p>Définition de l'organisation contractuelle et organisationnelle à mettre en place par le gouvernement pour la construction, l'exploitation et la commercialisation des projets.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique pour le projet CAB 	<p>Nom du projet ou de la mission : Projet CAB (Banque Mondiale) : RCA, Tchad, Cameroun</p> <p>Année : 2010 - 2014</p> <p>Lieu : Paris</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Projet de connexion du Tchad et de la RCA vers les réseaux internationaux sous-marins des pays voisins</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Fourniture d'expertise technique au projet (rédaction cahiers des charges, analyse des documents du projet, évaluations budgétaires, gestion du survey du tracé du réseau, etc..)</p>



<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expert en Réseaux d'infrastructures de réseaux optiques et sites techniques 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etudes préalables au lancement d'un opérateur Année : 2010 Lieu : Oran Principales caractéristiques du projet : Etudes de faisabilité, élaboration du business plan, des spécifications techniques et définition de la gamme de services d'un nouvel opérateur. Poste : Expert dans le domaine des réseaux de télécommunications optiques et des sites techniques Activités : Participation à l'élaboration du business plan, à la rédaction des spécifications techniques du réseau et d'un datacenter.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise technique et conseil stratégique sur le projet Nouvelle-Calédonie-Polynésie Française 	<p>Nom du projet ou de la mission : NC-PF Année : 2010 Lieu : Paris, Wallis et Futuna, Nouméa, Papeete Principales caractéristiques du projet : Etude de faisabilité pour la mise en place d'une liaison sous-marine dans les territoires français du Pacifique, pour le gouvernement français Poste : Expert technique dans le domaine des câbles sous-marins optiques Activités : Fourniture d'expertise technique et d'analyse stratégique sur l'opportunité et les différentes possibilités de montage de projets sous-marins dans le Pacifique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise en conception et deployment d'un datacenter 	<p>Nom du projet ou de la mission : Conception et déploiement d'un datacenter en région parisienne. Année : 2006-2008 Lieu : Paris Principales caractéristiques du projet : Conception et déploiement d'un datacenter privé et d'un site dual au sud de Paris. Conception d'une site innovant (sans faux-plancher et avec un système innovant de climatisation, faible PUE, etc...) Poste : Expert dans le domaine des réseaux de télécommunications et sites techniques Activités : Participation à la conception du datacenter et au suivi des travaux, déploiement des réseaux fibres optiques jusqu'aux deux sites, boucles sécurisées entre site principal et site dual, relations opérateurs, etc...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expert en Réseaux d'infrastructures de réseaux optiques 	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude des stratégies de promotion de réseaux backbones de télécommunications dans l'Afrique sub-saharienne. Année : 2005-2006 Lieu : Paris Principales caractéristiques du projet : Etude financée par la Banque Mondiale. L'objectif principal de l'étude était de définir des options pour les décideurs de la région sub-saharienne afin d'encourager le déploiement de réseaux backbones. L'étude est basée sur une modélisation à partir des données recueillies dans trois pays d'Afrique sub-saharienne, mais l'analyse et les conclusions devront être</p>



	<p>applicables de manière générale aux autres pays de la région.</p> <p>Poste : Expert dans le domaine des réseaux de télécommunications optiques</p>
<p>▪ Expertise technique</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Assistance pour le développement de partenariats public-privés (PPP) pour la composante backbone du projet PICOM.</p> <p>Année : 2005-2006</p> <p>Lieu : Madagascar</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Le gouvernement malgache souhaite limiter la duplication des infrastructures en mettant en place un backbone national. Ce backbone national sera établi dans le cadre d'une structure de partenariat public-privé à définir dans le cadre de cette étude. L'équipe projet est responsable des aspects techniques (priorités de couverture, liens à cofinancer, conditions d'interconnexion avec les réseaux existants...) et financiers/économiques (évaluation des coûts d'investissement et d'exploitation, options de financement, etc..)</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Définition des critères techniques et économiques de sélection des liens à cofinancer – Préparation d'un plan d'action pour le déploiement de la composante backbone et le planning de construction des différents liens.</p>
<p>▪ Expertise en réseaux optiques</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Etude de faisabilité d'un réseau FTTH</p> <p>Année : 2007</p> <p>Lieu : Maroc</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Modélisation de réseaux FTTH et analyses techniques et économiques</p> <p>Poste : Expert technique</p> <p>Activités : Fourniture d'expertise technique au projet (rédaction cahiers des charges, analyse des documents du projet, évaluations budgétaires, etc..)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des paramètres techniques et économiques nécessaires à la modélisation d'un réseau FTTH • Comparaison entre des architectures PON et Point-à-Point • Préparation d'un plan d'action pour l'expérimentation d'un réseau FTTH pilote.
<p>▪ Gestion de projet sous-marin international</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Med-Cable (Orascom, France-Algérie)</p> <p>Année : 2003-2006</p> <p>Lieu : Paris, Marseille, Alger, Annaba</p> <p>Principales caractéristiques du projet : Projet privé de déploiement d'une liaison sous-marine pour un opérateur nord-africain</p> <p>Poste : Chef de projet</p>



	<p>Activités : Etude de Faisabilité, Business Plan, Ingénierie du Projet, Définition du tracé, analyse des offres, gestion du contrat de fourniture, pilotage des installations et de la recette du système.</p>
<p>▪ Expertise en réseaux sous-marins</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Continent-Corse (Monaco Telecom) Année : 2002 Lieu : Paris, Monaco Principales caractéristiques du projet : Etude de faisabilité d'un réseau sous-marin pour Monaco Telecom Poste : Expert en câbles sous-marins Activités : Etude de faisabilité, établissement du Business Plan et de l'avant projet d'ingénierie.</p>
<p>▪ Gestion de projet sous-marin</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : PEC (Global Crossing, UK-Belgium) Année : 1999 Lieu : Paris, Belgique, Grande-Bretagne Principales caractéristiques du projet : Liaison privée sous-marine sans répéteur pour l'opérateur Global Crossing Poste : Chef de projet Activités : Ingénierie du Projet, Définition du tracé, Rédaction du cahier des charges, pilotage de la consultation industrielle, négociation du contrat, gestion du contrat de fourniture, gestion du déploiement du projet et de la recette des équipements.</p>
<p>▪ Gestion de projets sous-marins internationaux</p>	<p>Nom du projet ou de la mission : Direction des télécommunications sous-marines de France Télécom Année : 1986-1994 Lieu : Paris Principales caractéristiques du projet : Responsable du Département Ingénierie des câbles sous-marins Poste : Chef de projets Activités : Responsable de l'activité ingénierie des projets de câbles sous-marins de France Télécom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux différents sous-comités mis en place par les consortiums pour gérer les projets (technique, commerciaux, financier, restauration, etc..) • Ingénierie, rédaction des appels d'offres, négociation et gestion des contrats de fourniture • Définition du tracé, Sondages • Chef de mission sur des navires câbliers (pose, ensouillage, réparations) • Gestion du déploiement du projet et des opérations de réception technique <p>Liaisons Transatlantiques (TAT-8, TAT-9, TAT-11, TAT 12-13) Eurafrica (France-Portugal-Maroc) Tasman-2 (Australia-New Zealand) UK-France 3 et 4</p>



Autres responsabilités dans le secteur des télécommunications :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilités managériales et opérationnelles 	<p>Nom du projet ou de la mission : Lancement et gestion de la filiale française de Global Crossing Année : 1999-2002 Lieu : France Principales caractéristiques du projet : Responsabilité de déploiement de réseaux, responsabilités managériales Poste : Directeur Général Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la filiale française de Global Crossing • Déploiement du réseau longue distance PEC et de réseaux métropolitains : <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction des artères de génie civil ○ Pose et raccordement des liens optiques ○ Construction des PoPs, datacenters, sites intermédiaires d'amplification optique ○ Gestion du déploiement des équipements de transmission • Exploitation du réseau, Gestion des ventes et des procédures de livraison des services • Gestion des relations opérateurs, Business Development • Aspects réglementaires et juridiques, etc...
---	---

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience. J'accepte que toute déclaration volontairement erronée peut entraîner mon exclusion, ou mon renvoi si j'ai été engagé.

26 août 2023

Date : _____

SV



Expert clef : Expert environnemental et social CV de Madame Aicha SIDI BOUNA

Nom de l'expert	Mélanie Berçot
Date de naissance	23 janvier 1975
Nationalité	Mauritanienne

Formation :

- Diplôme d'Expert en Management Financier (BAC+5), Paris School of Business (PSB, ex ESG (Paris), 2001
- Diplôme d'Etude Universitaire Général, Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, Université Paris 13, 1996

Expérience professionnelle pertinente à la mission :

Période	Nom de l'employeur, titre professionnel/poste tenu. Renseignements sur contact pour références	Pays	Sommaire des activités réalisées, en rapport avec la présente mission
2020-présent	Commission Environnementale Consultante Pour obtenir références: Tél : 46426872/courriel : bellal@smhpm.mr; M. Omar Bellal, Chef de Projet Commission Environnementale	Mauritanie	Appui-Conseil de la Commission Environnementale (CE) dans le cadre du suivi environnemental et de la prise en compte, selon le principe de précaution, des risques environnementaux liés aux activités pétrolières
Février 2023-présent	CNUCED, Consultante Pour obtenir références: Tél : +41772508454 /courriel : faicel.belaid@unctad.org ; M. Faicel Belaid, Programme Management Officer	Mauritanie	Appui à l'évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au commerce électronique (eT Ready) par la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), <i>au profit du Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA)</i>
Mars 2021-Mai 2023	ERM (Environmental Ressources Management) Consultante Bureau E2D	Mauritanie	Appui à l'élaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social d'un forage exploratoire, réalisé par

SV



	Pour obtenir références: Tél : +41772508454 /courriel : Ingeborg.McNicoll@erm.com ; Mme Ingeborg McNicoll, Senior Partner ERM		le bureau ERM (Environmental Ressources Management), <i>pour le compte de l'opérateur pétrolier Shell</i>
Octobre 2018 – Septembre 2019	Programme Co-management des ressources Marines, Côtières et Terrestres (Cor-MCT), Coopération Technique Allemande (GIZ) Consultante Pour obtenir références: courriel : friedrich.zurheide@giz.de ; M. Friedrich zur Heide, Chargé de programme - GIZ	Mauritanie	Encadrement de la mise en place d'un Système d'Information pour l'échange intersectoriel des données environnementales
Janvier 2013 – Mars 2016	Compagnie Financière Cadmos Consultante Pour obtenir références: Tél : + 32 2 256 75 57 /courriel : stephanedevaucelles@cadmos.eu ; M. Stéphane de Vaucelles, Associé-Gérant / Partner Cadmos	Mauritanie	Evaluation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) dans le cadre des travaux de pose de câbles haut débit, Conseiller de la Compagnie Financière CADMOS dans le cadre du <i>Projet WARCIP (Banque Mondiale) - Programme pour une Infrastructure de Communications Régionale en Afrique de l'Ouest</i>
Août 2013 – Septembre 2013	Société SPHERE Mauritanie SA (filiale du groupe Glencore/Xstrata) Consultante Pour obtenir références: courriel : Grace.Barrasso@sphereminerals.com ; Mme Grace Barrasso, Directrice affaires communautaires	Mauritanie	Consultation Publique de l'Evaluation de l'Impact Environnemental et Socio-économique du projet d'exploitation des minerais de fer d'Askaf, <i>Société SPHERE Mauritanie SA (filiale du groupe Glencore/Xstrata)</i>
2007-2008	Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement	Mauritanie	Listes de certaines activités réalisées : Réactualisation du Code Forestier ; Mise en place d'une cellule de veille météorologique du



			Littoral à Nouakchott ; Guide méthodologique sur les Etudes d'Impact Environnemental ; Concertations interdépartementales pour l'adoption du Plan D'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) ;
2006-2007	Trésor Publique, Ministère des Finances	Mauritanie	Listes de certaines activités réalisées : Production de l'information budgétaire et comptable publique ; Analyse des tendances et suivi de la mobilisation des recettes publique ;
2003-2006	Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques (CMAP)	Mauritanie	Listes de certaines activités réalisées : Rapports sectoriels & régionaux intégrés aux premiers PRLP (Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté) ; Réactualisation des CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme)
2001-2003	Banque Mauritanienne pour le Commerce International (BMCI)	Mauritanie	Listes de certaines activités réalisées : Etudes financières et comptables des crédits à court et moyen terme ; Evaluation et Gestion des risques des crédits.

Affiliation à des associations professionnelles et publications réalisées:

- Fonds fiduciaire BACoMaB « Banc d'Arguin, and Costal and Marine Biodiversity » Trust Fund : Membre du CA de 2012 à 2018 - Présidente du Conseil d'Administration de 2016 à 2018 - Membre du Comité d'Investissement de 2017 à 2020.
- Membre de « International Association for Impact Assessment » depuis 2011.

Langues pratiquées (indiquer uniquement les langues dans lesquelles vous pouvez travailler):

Arabe : Bon niveau (lu, écrit, parlé)
Français : Très Bon niveau (lu, écrit, parlé)
Anglais : Bon niveau (lu, écrit, parlé)
Espagnol : Niveau moyen (lu, écrit, parlé)

SV



Compétences/qualifications pour la mission:

Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant:	Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées
[Liste des livrables/tâches en référence à TECH- 5 dans lesquelles l'expert sera engagé]	Etude d'Impact Environnemental et Social pour un projet de forage exploratoire en offshore en Mauritanie (Rapport, Enquête de terrain, Engagement avec les parties prenantes.
	Evaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au commerce électronique (eT Ready) par la CNUCED au profit du Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA)
	Evaluation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) dans le cadre des travaux de pose de câbles haut débit, dans le cadre du Projet WARCIP

ATTESTATION :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualités et de mon expérience.

Date : 25 août 2023

Signature de l'expert (représenté par Stéphane de Vaucelles)

SV



ANNEXE C – DECOMPOSITION DU PRIX DU CONTRAT

Etat Récapitulatif des Coûts

Coûts	Montant En euro
Rémunération des services	442.600
Frais	56.750
Montant total hors taxes	499.350

Ventilation de la Rémunération

Nom	Poste	Jour de Travail	Taux journalier En euro	Montant total En euro
Compagnie Financière CADMOS				
Stéphane de Vaucelles	Expert financier	65	1.400	91.000
Olivier Asseu	Expert financier	14	1.000	14.000
Bird & Bird				
Jean-Michel Communier	Expert juridique	23	1.400	32.200
Melanie Berçot	Expert juridique	27	1.400	37.800
Willy Mikalef	Expert juridique	25	1.400	35.000
JIDCOM				
Philippe Dufaure de Citres	Expert technique	63	1.000	63.000
Gérard Dupin	Expert technique	41	1.000	41.000
Mohamed Hemeidy	Expert technique	15	600	9.000
IDEA Consult				
Sadok Ben Jemia	Expert environnement	52	550	28.600
Progressus Corporation				
Olivier Jacquinet	Expert technico- économique	35	1.400	49.000
El Yezid Ould Yezid	Expert juridique	21	1.000	21.000
Aïcha Sidi Bouna	Expert environnement	21	1.000	21.000
TOTAL				442.600

SV



■ Ventilation des Frais remboursables

	Unité	Quantité	Prix Unitaire En euro	Montant total En euro
Transports aériens internationaux	Par voyage	13	2.000	26.000
Transports aériens Tunisie Mauritanie	Par voyage	2	1.000	2.000
Visas	Par voyage	15	190	2.850
Indemnité de subsistance	Par jour	92	200	18.400
Frais de transport locaux pour revue technique	Forfait	forfait	forfait	4.500
Location / services de bureau	néant	néant	néant	0
Total				53.750

■ Ventilation des Frais divers remboursables

	Unité	Quantité	Prix unitaire En euro	Montant total En euro
Frais de Communication	Forfait	Forfait	0	0
Reproduction de rapports	Forfait	Forfait	500	500
Data Room virtuelle ¹	Forfait	Forfait	2.500	2.500
Matériel	Prêt	Prêt	Prêt	Non facturé
Logiciel	Néant	Néant	Néant	Néant
Total				3.000

1. La salle de données électronique a été estimée sur la base d'une durée d'un mois.

SV



ANNEXE D - FORMULAIRE DE GARANTIE DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

[cf. Clause 41.2.1 des CGC et 41.2.1 des CPC]

[Lettre à en-tête du Garant ou Code d'identification SWIFT]

Garant : _____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse du Client]

Date : _____ [insérer la date]

Garantie de restitution d'avance no. : _____ [insérer référence]

Nous avons été informés que _____ [nom du Consultant ou du groupement identique au nom du signataire du Contrat] (ci-après dénommé « le Consultant ») a conclu avec le Bénéficiaire le Contrat no. _____ [numéro du contrat] en date du [insérer la date] pour l'exécution _____ [nom du Contrat et description des Services] (ci-après dénommé « le Contrat »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Contrat, une avance au montant de _____ [insérer la somme en lettres] _____ [insérer la somme en chiffres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Consultant, nous nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en lettres] _____ [insérer la somme en chiffres].¹ Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Consultant :

- (a) n'a pas remboursé l'avance dans les conditions spécifiées au Contrat, spécifiant le montant non remboursé par le Consultant ; ou bien
- (b) a utilisé l'avance à d'autres fins que les prestations faisant l'objet du Contrat.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par le Consultant de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro _____ [insérer le numéro de compte] à _____ [nom et adresse de la banque].

Le montant plafond de la présente garantie sera progressivement réduit par déduction des montants remboursés par le Consultant comme indiqué sur les décomptes certifiés ou des factures marquées

¹ Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Contrat pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Client.

SV



de la mention « acquittée » par le Client qui nous seront présentés. La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception des décomptes certifiés par le Client ou de facture acquittée indiquant que le Consultant a remboursé la totalité de l'avance mentionnée plus haut, ou le _____ [jour] jour de _____ [année].² Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, (RUGD) Révision 2010, Publication CCI N° 758.

[Signature]

[Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation]

² Insérer la date prévue pour l'achèvement du contrat. Le Client doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Contrat, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Client peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite du Client formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

SV

ANNEXE E - POUVOIRS

SV

Bird & Bird

Monsieur Stéphane de Vaucelles
Associé-Gérant
Compagnie Financière CADMOS
Rond Point Schuman 11
1040 Bruxelles
Belgique

Paris
Bird & Bird AARPI
Avocats à la Cour - Toque R255
2 rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
France

Tel +33 (0) 1 42 68 60 00
Fax +33 (0) 1 42 68 60 11

Lyon
Bird & Bird AARPI
Avocats à la Cour - Toque 1700
Le Bonnel
20 rue de la Villette
69328 Lyon Cedex 03
France

Tel +33 (0) 4 78 65 60 00
Fax +33 (0) 4 78 65 60 11

twobirds.com

POUVOIR

Appui transactionnel pour l'extension du Backbone y compris les études techniques, économiques et juridique, la définition et la mise en œuvre d'un accord de Partenariat Publics Privés (PPP), la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et l'assistance à l'évaluation et la finalisation de la transaction

Je soussigné,

Maître Willy Mikalef, agissant en qualité d'associé du cabinet Bird & Bird AARPI, dont le bureau français est situé 2 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris – France

donne pouvoir à Monsieur Stéphane de Vaucelles, Associé-Gérant de la Compagnie Financière Cadmos, à soumettre une offre de services pour répondre à l'appel d'offres n° 01_AMI-11_WARDIP-2023 émise par le Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration et à signer en mon nom le contrat lié à l'appel d'offres.

Le présent pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 2 Août 2023, en 2 exemplaires.

Nom : W. Mikalef
Signature



JIDCOM
32 rue de la Fontaine au Roi
75011 Paris
France
Tél. : +33 1 49 48 92 70
jidcom@jidcom.fr

Paris, le 3 août 2023

Monsieur Stéphane de Vaucelles
Associé-Gérant
Compagnie Financière CADMOS
Rond Point Schuman 11
1040 Bruxelles
Belgique

POUVOIR

Appui transactionnel pour l'extension du Backbone y compris les études techniques, économiques et juridique, la définition et la mise en œuvre d'un accord de Partenariat Publics Privés (PPP), la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et l'assistance à l'évaluation et la finalisation de la transaction

Je soussigné,

Philippe Dufaure de Citres, agissant en qualité d'associé gérant de la société JIDCOM, dont le siège social est situé au 32 rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris, France,

donne pouvoir à Monsieur Stéphane de Vaucelles, Associé-Gérant de la Compagnie Financière Cadmos, à soumettre une offre de services pour répondre à l'appel d'offres n° 01_AMI-11_WARDIP-2023 émise par le Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration et à signer en mon nom le contrat lié à l'appel d'offres.

Le présent pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 3 août 2023, en 2 exemplaires.

Nom **Philippe Dufaure de Citres**
Signature



Monsieur Stéphane de Vaucelles
Associé-Gérant
Compagnie Financière CADMOS
Rond Point Schuman 11
1040 Bruxelles
Belgique

POUVOIR

Appui transactionnel pour l'extension du Backbone y compris les études techniques, économiques et juridique, la définition et la mise en œuvre d'un accord de Partenariat Publics Privés (PPP), la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et l'assistance à l'évaluation et la finalisation de la transaction

Je soussigné,


Olivier Jacquinot agissant en qualité d'Administrateur de Progressus Corporation srl, dont le siège social est situé au 201 Avenue Molière, 1050 Ixelles (Belgique),

donne pouvoir à Monsieur Stéphane de Vaucelles, Associé-Gérant de la Compagnie Financière Cadmos, à soumettre une offre de services pour répondre à l'appel d'offres n° 01_AMI-11_WARDIP-2023 émise par le Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration et à signer en mon nom le contrat lié à l'appel d'offres.

Le présent pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bruxelles le 04 août 2023, en 2 exemplaires.

Olivier Jacquinot
Administrateur



PROGRESSUS CORPORATION
AVENUE MOLIERE 201
1050 IXELLES
BELGIQUE
+32 2478 0107